

CAPITALISATION

Le 10 avril 2026

150 participants



Séminaire départemental de l'Essonne « La monoparentalité dans les quartiers prioritaires »





La démarche

Initié par la préfecture de l'Essonne, en partenariat avec la Caf de l'Essonne et Ressources Urbaines, le séminaire dédié à la monoparentalité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville a réuni les institutions, les professionnels et les associations engagés dans l'accompagnement des familles monoparentales et la prévention des vulnérabilités.

La journée s'est articulée autour de plusieurs temps forts. Bétraice Bouillon, docteure en sciences sociales et chercheuse associée à l'IRISSO, a apporté de précieux éclairages issus de ses recherches sur les trajectoires et les conditions de vie des monoparents à la lumière des inégalités sociales. M. Gaudérique Barrière, directeur de la Caf de l'Essonne, a présenté les enjeux de couverture et d'accompagnement des familles monoparentales dans les territoires essonniers, au regard de la croissance démographique. La matinée s'est conclue par la présentation de Mina El Alaoui et Awa Ba des contributions de structures d'animation sociale qui ont consulté les familles monoparentales des territoires.

L'après-midi, Ressources Urbaines a animé quatre ateliers Bar Camp autour de plusieurs thématiques :

- Comment lever les freins à l'emploi pour les monoparents ?
- Monoparents et non-recours aux droits : comment agir efficacement ?
- Santé des familles monoparentales : prendre soin des parents, ne pas oublier les enfants
- Isolement, charge éducative et monoparentalité : comment soutenir les pratiques parentales ?

Ces ateliers ont réuni les professionnels qui interviennent auprès des familles monoparentales et les structures et institutions engagées, afin de présenter leurs dispositifs, d'échanger et de formuler des propositions. Ces riches moments d'échanges ont permis de faire connaître la diversité des dispositifs des institutions et d'exprimer les difficultés rencontrées sur le terrain par les professionnels.



Programme

9h15

Propos introductifs

9h30

Conférence : Conditions de vie, inégalités et représentations sociales autour des familles monoparentales

Béatrice Bouillon

11h00

Les enjeux du territoire : intervention de la CAF de l'Essonne

11h30

Restitution : La consultation essonnienne auprès des familles monoparentales

12h15

Buffet offert sur place

14h00

Ateliers tournants autour de 4 enjeux :

1. Comment lever les freins à l'emploi pour les monoparents ?
2. Monoparents et non-recours aux droits :! Comment agir efficacement ?
3. Santé des familles monoparentales : prendre soin des parents, ne pas oublier les enfants
4. Isolement, charge éducative et monoparentalité : comment soutenir les pratiques parentales ?

16h00

Restitution des échanges en plénière

17h00

Clôture

Les intervenants et partenaires :

Ressources Urbaines se joint à la préfecture de l'Essonne et à la Caf pour remercier toutes les personnes et structures qui ont contribué à l'organisation et ont participé à ce séminaire :

Béatrice Bouillon

Docteure en sciences sociales, chercheuse associée à l'IRISSO, enseignante de science politique à l'Université Sorbonne Paris-Nord

Gaudérique Barrière

Directeur de la CAF de l'Essonne

Consultation Essonnienne

Contributeurs de la consultation des familles monoparentales de l'Essonne : Mina El Aloui, directrice de l'animation sociale et de la jeunesse à Athis Mons et Awa Ba, présidente de l'association Efapo à Chilly-Mazarin.

Les structures de l'animation sociale qui ont contribué à la consultation essonnienne des familles monoparentales : AbriHandicap - Montgeron; Génération 2 Citoyenneté Intégration – Évry-Courcouronnes ; EFAPO – Chilly-Mazarin ; Centre social de Massy ; Centre social Est – MPTC Les Ulis/Courdimanche ; Centre social; APES – Espace de Vie Sociale – Saint –Michel-sur-Orge ; Comité de suivi – Viry-Châtillon; Épicerie sociale, centres sociaux et CCAS – Athis-Mons ; Centres sociaux – Évry-Courcouronnes; Générations Femmes Risssoises – Ris-Orangis ; Commune de Ris-Orangis ; PRE Draveil ; Centre social Maison Colucci – Longjumeau ; Actives – Corbeil-Essonne, ASSISCB - Vigneux-sur-Seine

Les partenaires intervenus

Les institutions et structures qui ont participé aux ateliers : la Caf de l'Essonne, la Maison de Justice et du Droit de Grand Orly Seine Bièvre, France Travail, la DDETS, l'ARS 91, le Conseil Départemental de l'Essonne.

Les agents et personnels de la Caf pour leur mobilisation durant l'organisation et la journée de séminaire.

Isma Hocini, déléguée de la Préfète.

Discours de Mme Bouaziz pour l'ouverture du séminaire sur les enjeux de la monoparentalité en Essonne du 10 avril 2026 à la CAF de l'Essonne.

Mesdames, Messieurs,
Chers partenaires,

Je vous remercie d'être présents pour ce séminaire départemental consacré à la monoparentalité, organisé en partenariat avec la CAF et avec l'appui de Ressources urbaines. Cette journée de réflexion sur la monoparentalité dans les QPV essonniens, s'inscrit dans une volonté partagée : mieux comprendre, mieux mesurer et surtout mieux prendre en compte les réalités vécues par les familles monoparentales sur nos territoires, tout particulièrement dans les QPV. La monoparentalité n'est plus une situation marginale : elle concerne plus d'une famille sur 4 en France, et dans plus de 8 cas sur 10, il s'agit de femmes seules avec enfants. Cette évolution profonde et documentée de notre modèle familial n'est pas sans conséquences.

Les travaux récents, notamment ceux de la Cour des comptes, mettent en lumière une réalité particulièrement préoccupante : les familles monoparentales figurent parmi les publics les plus exposés à la précarité et aux fragilités sociales. Les chiffres sont à cet égard très éclairants : près de 40 % des enfants vivant en famille monoparentale sont en situation de pauvreté, soit un niveau très supérieur à celui observé dans les familles en couple. Ces familles rencontrent également plus fréquemment des difficultés d'accès à l'emploi, au logement, aux modes de garde ou encore aux droits. J'évoquais les QPV, les familles monoparentales y sont surreprésentées : on y compte 1 ménage sur 6, contre 1 sur 10 hors des QPV. La monoparentalité se situe donc au croisement de nombreux enjeux que nous portons collectivement : lutte contre les inégalités, accès aux droits, insertion professionnelle, santé, réussite éducative.

Je souhaite également souligner que, dans notre département de l'Essonne, nous ne partons pas d'une feuille blanche. Des initiatives concrètes ont émergé sur les territoires, portées par les collectivités, les associations et les partenaires institutionnels, pour mieux accompagner les familles monoparentales. À Ris-Orangis, par exemple, la mise en place d'un **statut communal de parent isolé** constitue une initiative particulièrement innovante. Ce dispositif permet de mieux reconnaître ces familles, de faciliter leur accès à certains services et de mieux adapter les réponses publiques à leurs besoins spécifiques. À l'échelle de Grand Paris Sud, le dispositif « **Avec elles** » illustre également cette dynamique.

Ce programme cible spécifiquement les femmes « cheffes de familles monoparentales », notamment dans les quartiers prioritaires, et vise à lever les freins à l'insertion professionnelle. Ce dispositif ambitionne notamment de sortir les femmes de l'isolement et de sécuriser leur accès à un emploi durable, en agissant simultanément sur les freins sociaux, familiaux et professionnels. Plus largement, sur l'ensemble du département, de nombreuses initiatives existent déjà : des actions ponctuelles portées par les centres sociaux et espaces de vie sociale en direction des parents solos. Ces dynamiques témoignent d'une mobilisation réelle des acteurs de terrain et d'une prise en compte progressive des spécificités liées à la monoparentalité. L'enjeu aujourd'hui est de mieux structurer, rendre plus lisible et amplifier ces initiatives, afin de renforcer leur impact et leur accessibilité pour les familles concernées. Dans ce contexte, ce séminaire poursuit plusieurs objectifs complémentaires. Il vise d'abord à apporter des connaissances sociologiques et statistiques. Mais il a également une ambition très opérationnelle : celle de **favoriser les échanges entre acteurs et de mieux faire connaître l'existant, le droit commun**.

Il s'agit notamment de :

- partager les actions et dispositifs déjà déployés sur les territoires, notamment ceux de la CAF
- mieux identifier les ressources mobilisables, qu'elles relèvent du droit commun ou de dispositifs spécifiques,
- et permettre aux professionnels de se saisir pleinement des leviers existants pour accompagner ce public.

Ce temps doit ainsi contribuer à **outiller concrètement les acteurs de terrain**, en leur donnant une meilleure lisibilité de l'offre existante à l'échelle du département.

Ces dynamiques témoignent d'une mobilisation réelle des acteurs de terrain. Nous avons voulu aussi donner la parole aux familles : j'en profite pour remercier très chaleureusement les 15 structures du territoire – centres sociaux, associations, services municipaux – qui ont contribué, par la richesse de leurs retours de terrain, à nourrir le contenu de cette journée. Leur travail est précieux et essentiel. Cette journée a été pensée comme un parcours progressif en 3 temps sur la matinée : une montée en compréhension des enjeux à l'échelle nationale, un éclairage territorial, notamment dans les quartiers prioritaires, puis un approfondissement à partir des réalités vécues par les familles, des ateliers cet après-midi : un temps résolument tourné vers l'action, avec des échanges autour de dispositifs et d'initiatives concrètes dans les domaines de l'emploi, de l'accès aux droits, de la santé et de la réussite éducative. Mieux prendre en compte la monoparentalité, ce n'est pas créer une politique à part. C'est adapter l'ensemble de nos politiques publiques à la réalité des familles. C'est aussi renforcer notre capacité collective à agir de manière plus juste, plus coordonnée et plus efficace au service de l'égalité des chances.

15 structures ont envoyé une contribution :

AbriHandicap - Montgeron; Génération 2 Citoyenneté Intégration – Évry-Courcouronnes ; EPFAPO – Chilly-Mazarin ; Centre social de Massy ; Centre social Est – MPTC Les Ulis/Courdimanche Centre social; APES – Espace de Vie Sociale – Saint –Miche-sur-Orge ; Comité de suivi – Viry-Châtillon; Épicerie sociale, centres sociaux et CCAS – Athis-Mons ; Centres sociaux – Évry-Courcouronnes ; ACJ/MJC de Juvisy-sur-Orge ; Générations Femmes Rissoises – Ris-Orangis ; Commune de Ris-Orangis ; PRE Draveil ; Centre social Maison Colucci – Longjumeau ; Actives – Corbeil-Essonnes ; ASSISCB-Vigneux.

Je tiens à saluer l'engagement de l'ensemble des partenaires mobilisés pour l'organisation de ce séminaire et remercier également Isma Hocini, les équipes de la CAF et leur directeur ainsi que l'équipe de Ressources urbaines pour son appui.

Discours de M. Barrière pour l'ouverture du séminaire sur les enjeux de la monoparentalité en Essonne du 10 avril 2026 à la CAF de l'Essonne.

Bienvenue à la CAF.

Merci à Mme Bouaziz pour cette initiative.

S'intégrer à ces travaux a été d'emblée une évidence pour la Caf. La Caf est le service public le plus immédiatement en lien avec les familles et l'évolution de leur composition. Tous les jours nous observons des séparations, des décompositions, des recompositions, qui sont le fruit d'évolutions fortes de notre société, plus fluide, plus difficile à suivre aussi. L'une de ces conséquences est l'augmentation significative de la monoparentalité.

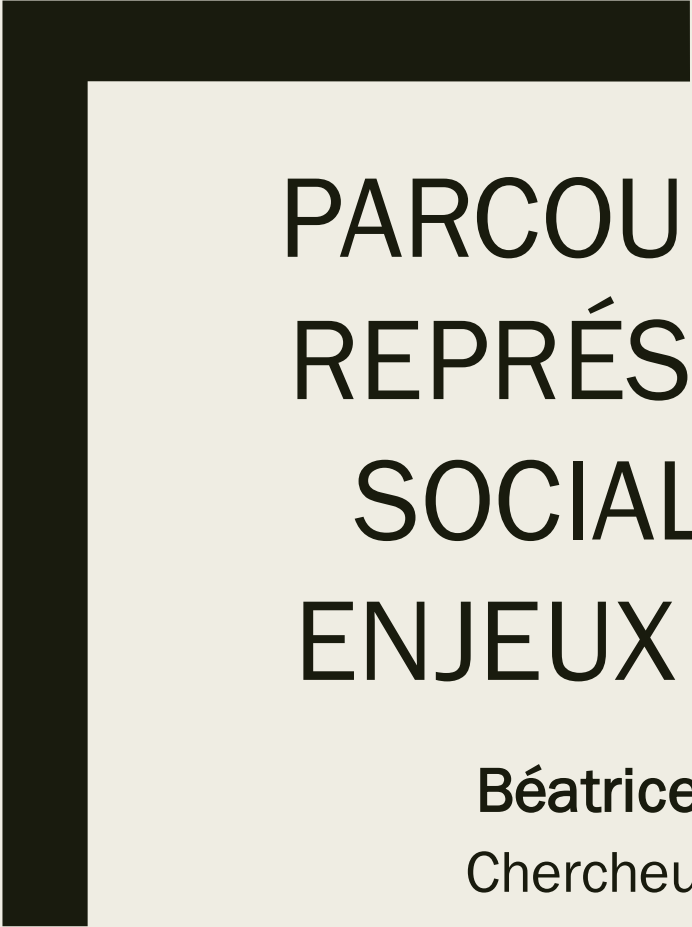
Je reviendrai tout à l'heure sur le détail des caractéristiques démographiques, économiques et sociales de la monoparentalité en Essonne.

Il est en tous cas très opportun que nous consacrons ensemble cette journée à une réflexion partagée sur la façon de mieux accompagner au quotidien les monoparents, pères et surtout mères isolées pour qui tout est plus compliqué et oblige à jongler entre activité professionnelle, éducation, santé, en laissant toujours trop peu de temps pour soi.

Soyons imaginatifs cet après-midi dans les ateliers de réflexion, et écoutons la voix des monoparents qui va nous être rapportée en fin de matinée : c'est essentiel ! Très bonne journée à tous.

Contenus et supports des présentations

1. Conférence « Conditions de vie, inégalités et représentations sociales autour des familles monoparentales » - Béatrice Bouillon
2. Intervention de M Gaudérique Barrière, directeur de la Caf de l'Essonne : « La monoparentalité dans les quartiers prioritaires: Les enjeux du territoire essonnien »
3. Restitution de la consultation essonnienne auprès des familles monoparentales



PARCOURS ET CONDITIONS DE VIE, REPRÉSENTATIONS ET INÉGALITÉS SOCIALES : ÉTAT DES LIEUX DES ENJEUX DE LA MONOPARENTALITÉ

Béatrice Bouillon, docteure en sciences sociales

Chercheuse associée à l'IRISSO (Paris-Dauphine PSL)

Enseignante de science politique à l'Université Sorbonne Paris-Nord



Une recherche sur la monoparentalité... et ses ambivalences (2019-2025)

- **Sujet** : la monoparentalité.

À plus de 80% féminine et issue d'une séparation conjugale

- **Question de recherche** : comment les femmes vivent-elles la monoparentalité ?

Caractériser conditions de vie et appropriations de la monoparentalité

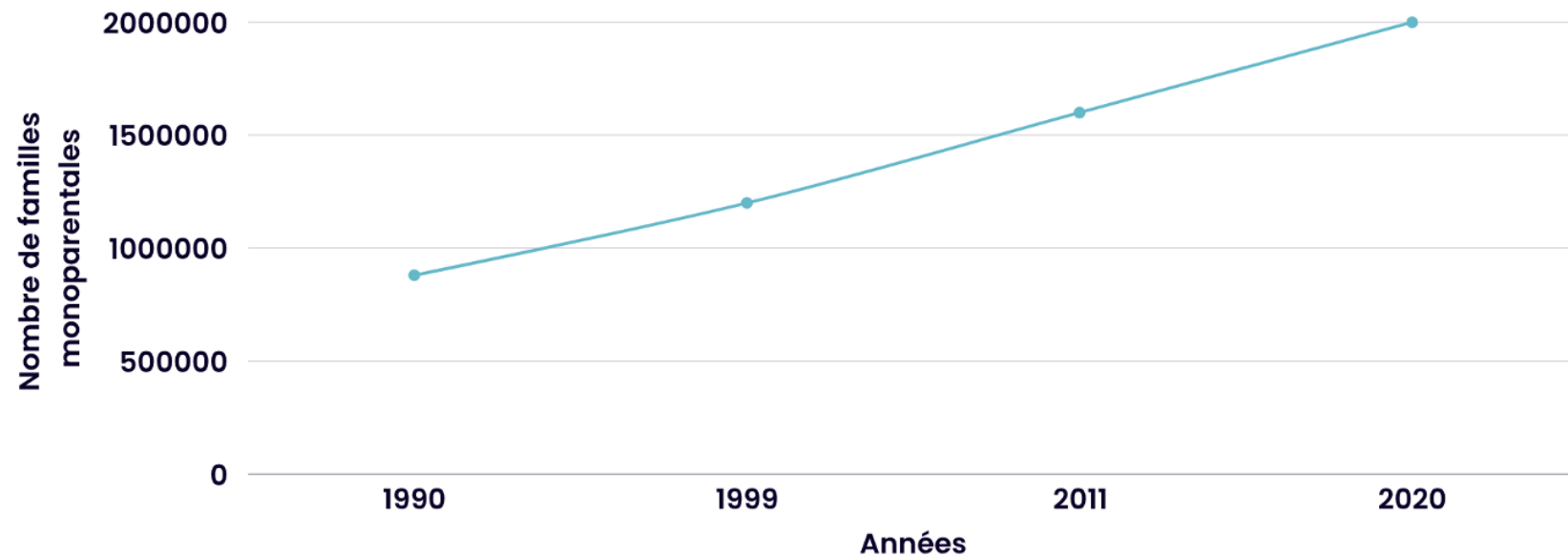
- **Données principales** : statistiques de l'INSEE (enquête Emploi du temps) + récits de vie de 60 mères seules de milieux contrastés.

- **Résultat transversal** : l'expérience de la monoparentalité est ambivalente.

Précarisation et autonomisation, difficultés et savoir-faire, résignation et luttes.

I. La monoparentalité vue par les sciences sociales

Graphique n°1. Évolution du nombre de familles monoparentales entre 1990 et 2020



Lecture : En 1990, 880 000 ménages étaient des familles monoparentales ; en 2020, soit exactement 30 ans plus tard, c'était le cas de 2 000 000 de ménages.

Sources : Recensements de la population 1990 et 1999 (INSEE), enquête Familles et logements 2011 (INSEE-INED), enquête annuelle de recensement 2020 (INSEE).

I. La monoparentalité vue par les sciences sociales

I. 1. Conditions de vie et profil des familles monoparentales

I. 1. a. Comment vivent les familles monoparentales ?

Des conditions de vie dégradées :

- **Logement** : près de 25% des enfants en famille monoparentale en logement suroccupé, contre 13% de l'ensemble des enfants (Pora 2025)
- **Pauvreté** : 40% des enfants en famille monoparentale en-dessous du seuil de pauvreté, contre 20% de l'ensemble des enfants (Algava et al. 2021)
- **Emploi** : 35% des parents seules sans emploi, contre 12% de l'ensemble des parents (Jauneau et al. 2020)

 **Genre** : ne pas homogénéiser les « parents isolés » (Le Pape et Helfter 2023)

I. La monoparentalité vue par les sciences sociales

I. 1. Conditions de vie et profil des familles monoparentales

I. 1. b. Qui sont les responsables de famille monoparentale ?

Une population inégalement distribuée :

- **Genre** : 83% de femmes
- **Diplôme** : 45% des mères seules ont moins que le baccalauréat, contre 29% des mères en couple (Algava et al. 2023).
- **Milieu social** : 10% des enfants en famille monoparentale dans un ménage à « dominante cadre ou profession intermédiaire », contre plus de 40% des enfants dont les parents vivent en couple (Jauneau et al. 2020).
- **Migration** : petite surreprésentation des immigrées parmi les responsables de famille monoparentale – différences selon origine (Moguérrou et al. 2018)

I. La monoparentalité vue par les sciences sociales

I. 1. Conditions de vie et profil des familles monoparentales

I. 1. b. Qui sont les responsables de famille monoparentale ?

Une population inégalement distribuée :

- **Territoire** : les familles monoparentales vivent surtout dans les villes-centres (Algava et al. 2020)...
- ...et dans les **quartiers prioritaires de la politique de la ville**, où elles représentent 30% des familles avec enfants, contre 20% à échelle nationale (INSEE 2015).

→ Des conditions de vie plus difficiles... pour des populations déjà surexposées à la précarité : **conditions de vie et profil social indissociables.**

I. La monoparentalité vue par les sciences sociales

I. 2. Vécu de l'identité monoparentale

Érika Flahault, *Une vie à soi. Nouvelles formes de solitude au féminin*, PUR, 2009.

- La façon dont les femmes vivent leur célibat adulte... dépend de **leur éducation** (plus large et ancienne) **aux rôles genrés**.
- Un groupe intermédiaire : les femmes « en marche ».

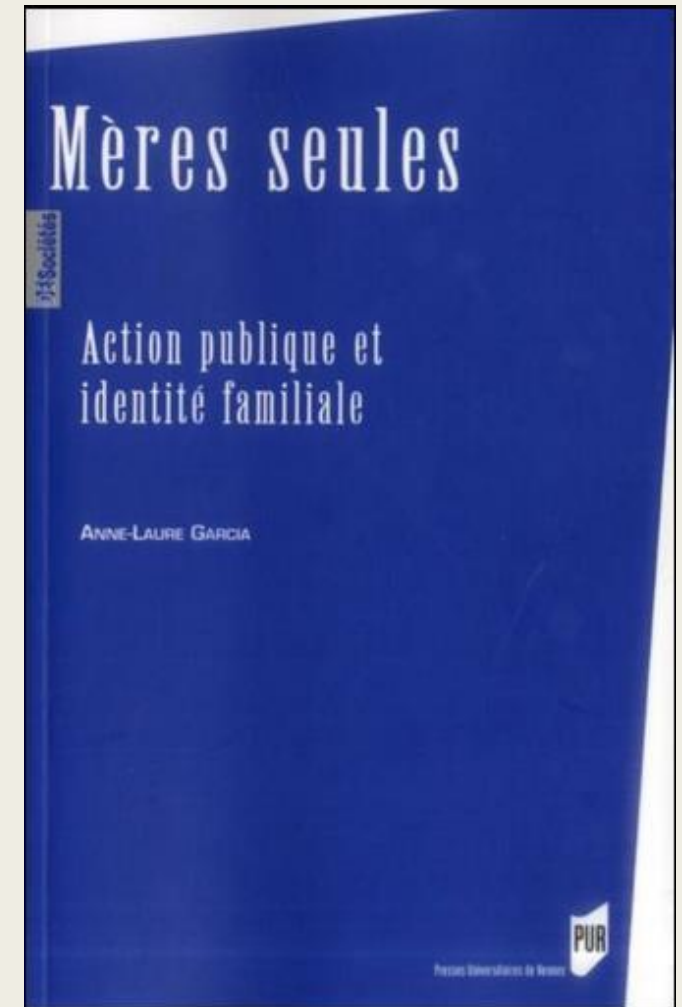


I. La monoparentalité vue par les sciences sociales

I. 2. Vécu de l'identité monoparentale

Anne-Laure Garcia, *Mères seules. Action publique et identité familiale*, PUR, 2013.

- Des difficultés d'articulation entre l'**identité familiale** et les catégories de l'**action publique**.



I. La monoparentalité vue par les sciences sociales

I. 3. Action publique et représentations sociales

Une histoire structurée par la « rhétorique de la vulnérabilité des femmes seules » (Eydoux 2010) :

- **Années 1970 :**
 - Les militantes « cheffes de famille » se distinguent des féministes (Friedli 2024).
 - La « veuve éplorée et la fille-mère éhontée » sont rassemblées au nom de la similitude de leurs **conditions de vie...** et des besoins d'aide publique qui en découlent (Lefaucheur 1984).
- **1976 :** Allocation de parent isolé (API) > la collectivité se substitue au père absent en versant un **revenu minimum** à la mère (Lefaucheur 1984).

I. La monoparentalité vue par les sciences sociales

I. 3. Action publique et représentations sociales

Une histoire structurée par la « rhétorique de la vulnérabilité des femmes seules » (Eydoux 2010) :

- **Années 1990** : programmes d'« **activation** » > la collectivité ne soutient plus directement le revenu mais l'emploi des « parents isolés » (Eydoux 2010).
- **Années 2010** : aide au **recouvrement des pensions** alimentaires > la collectivité fournit des aides sociales plus directes (Collombet 2023).

→ Aider directement les mères ? Faire travailler les mères ? Faire payer les pères ? (Thane 2011).

I. La monoparentalité vue par les sciences sociales

I. 3. Action publique et représentations sociales

Une histoire révélatrice de l'évolution des représentations sociales de la monoparentalité

Marie-Clémence Le Pape et Clémence Helfter (dir.), *Idées reçues sur les familles monoparentales*, Le Cavalier Bleu, 2024.

« Les stigmates associés à la monoparentalité n'ont pas disparu mais ils ont **changé de tonalité** » (p.14).



II. Précarisation et autonomisation matérielles



1. Logement

2. Budget



3. Travail

II. Précarisation et autonomisation matérielles

II. 1. Situation et parcours résidentiels

Des situations résidentielles moins favorables

- De moins bonnes **conditions de logement** : les familles monoparentales surreprésentées dans les logements petits, surpeuplés, avec « problèmes de bruit » ou « d'humidité » (Algava et al. 2023, Bugeja-Bloch et Crepin 2020).
- Des **statuts résidentiels** plus précaires : 40% locataires du parc social, 30% du parc privé, 15% propriétaires, 15% hébergé-es (Durier 2017).

II. Précarisation et autonomisation matérielles

II. 1. Situation et parcours résidentiels

Des trajectoires résidentielles descendantes (= déclassement résidentiel)

- Les femmes **quittent** plus souvent le domicile après séparation : 57% de femmes à la tête de familles monoparentales ont déménagé (Crepin 2022).
- Les femmes **propriétaires peinent** à le rester : 20% des femmes propriétaires le sont encore deux ans après leur séparation, contre 56% des hommes (Ferrari et al. 2019).
- Les femmes **locataires dans le privé** peinent aussi : le **logement social** est la seule solution durable pour beaucoup (Bessière et Gollac 2020).

Un **déclassement inégal** selon les ressources dont elles disposent.

II. Précarisation et autonomisation matérielles

II. 1. Situation et parcours résidentiels

Une autonomisation résidentielle

- Dans le rapport au **quartier** : (ré)investir les espaces et sociabilités locales.
- Dans le rapport au **logement** : (re)décorer, (ré)aménager, (ré)apprendre à gérer seule > sentiment d'indépendance.

→ Précarisation et autonomisation résidentielles sont indissociables.

II. Précarisation et autonomisation matérielles

II. 2. Ressources budgétaires (et leurs sources)

Les familles monoparentales surexposées à la pauvreté budgétaire

- En **niveau de vie** : 15 800€ contre 22 200€ pour l'ensemble des familles (Algava et al. 2021) ; après séparation, baisse de 20% pour les femmes, contre 10% pour les hommes (Abbas et Garbinti 2019).
- En **taux de pauvreté** : 40% des enfants de familles monoparentales, contre 20% de l'ensemble des enfants (Algava et al. 2021) ; après séparation, presque 25% des mères franchissent le seuil (Abbas et Garbinti 2019).
- En **privation matérielle et sociale** : 30% des familles monoparentales, contre 13% des couples avec enfants (Legleye et al. 2021).
- En **sentiment de pauvreté** : 42% des femmes qui sont et se sentent pauvres sont des responsables de familles monoparentales (Duvoux et Papuchon 2018).

II. Précarisation et autonomisation matérielles

II. 2. Ressources budgétaires (et leurs sources)

Les pensions alimentaires (env. 10% du revenu disponible des parents isolés)

- Un transfert monétaire mensuel que les juges aux affaires familiales demandent aux parents non-gardiens (à 90% aux pères) de verser aux parents gardiennes (à 90% aux mères) – en moyenne 200€ (Gollac 2023).
- Du côté des pères, **pas toujours** de pension alimentaire : insolvabilité, résidence alternée, mal- ou non-paiement (dans 20% à 40% des cas).
- Du côté des mères, des **perceptions contrastées** :
 - Un dû qu'il faut exiger
 - Un dû... auquel il faut parfois renoncer pour « acheter la paix »
 - Une source d'instabilité trop risquée

II. Précarisation et autonomisation matérielles

II. 2. Ressources budgétaires (et leurs sources)

Les prestations sociales (env. 20% du revenu disponible des parents isolés)

- Des prestations non-spécifiques à la situation de monoparentalité
- Seule prestation spécifique :
l'Allocation de soutien familial (ASF) – 190€ par enfant depuis 2022

	Prestation dédiée	Majoration des plafonds	Majoration des montants	Majoration de durée
Allocations familiales (AF)				
Complément familial (CF)		X		
Allocation de soutien familial (ASF)	X			
Allocation de rentrée scolaire (ARS)				
Prime à la naissance et à l'adoption		X		
Allocation de base		X		
Complément de libre choix du mode de garde (CMG)		X	X	
Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)				X
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)			X	
Allocation journalière de présence parentale (AJPP)		X	X	
Revenu de solidarité active (RSA)		X	X	
Prime d'activité		X	X	

II. Précarisation et autonomisation matérielles

II. 2. Ressources budgétaires (et leurs sources)

Les prestations sociales (env. 20% du revenu disponible des parents isolés)

Du côté des mères, des **perceptions contrastées** :

- **Non-recours** : sentiment d'incompétence, peur de l'erreur et crainte des risques, difficultés administratives et/ou linguistiques.
- **Aide personnalisée** : à réaliser les démarches et à mettre à distance honte, gêne, sentiment d'illégitimité et/ou culpabilité.
- **Sentiment de compétence et de légitimité** : acquisition progressive du sentiment de mériter différentes aides.

→ Le stigmatisme de l'assistanat persiste... surtout sans emploi (Collombet 2023)

II. Précarisation et autonomisation matérielles

II. 3. Travail et emploi

Des situations d'emploi dégradées, les mères isolées surexposées :

- **À l'inactivité** : un peu plus souvent inactives que les mères en couple (Algava et al. 2023).
- **Au chômage** : 12% des actives sont au chômage, contre 6% des mères actives en couple (Algava et al. 2023).
- **Au sous-emploi** : 40% à temps partiel disent pouvoir et vouloir travailler davantage, contre 20% des mères en couple à temps partiel (Onape 2021)
- **Aux formes particulières d'emploi** (précaires) : 17% des mères célibataires en emploi ont un CDD, contre 10% de celles en couple (Périvier et al. 2021)

Une situation plus critique pour les immigrées, les moins diplômées, les plus de 50 ans, et les mères d'enfants de moins de 3 ans (Acs et al. 2015).

II. Précarisation et autonomisation matérielles

II. 3. Travail et emploi

Des rapports contrastés à l'activation des mères seules

- « **Activation** » : dès les années 1990, jusqu'au remplacement de l'API par une majoration du RSA en 2008.
- Une **adhésion très large** à l'idéal...
...mais une demande de distinction entre « **vouloir** » et « **pouvoir** » travailler.
- Des politiques d'articulation des obligations professionnelles et familiales limitées (Collombet et Math 2023), avec des modes de garde inadaptés aux conditions de travail des mères isolées (Boyer et Villaume 2016).

Conclusion

Les recherches en sciences sociales sur la monoparentalité

- Les conditions de vie des familles monoparentales sont marquées par une surexposition à la **précarité**... et les « parents isolés » appartiennent à des parties de la population déjà surexposées à la précarité.
- Dans un contexte où le couple reste largement la norme, surtout lorsqu'on est parent, l'« **identité** » de mère célibataire n'est pas forcément évidente.
- Une fois leur précarité établie et associée à une rhétorique de la vulnérabilité, les dispositifs publics à destination des parents isolés sont passés **de l'aide à l'activation**.

Conclusion

La situation matérielle des mères isolées

- Une situation **résidentielle** caractérisée par :
 - des statuts et des conditions **précaires**
 - un **déclassement** avec l'entrée dans la monoparentalité
 - une **autonomisation** quotidienne source d'indépendance
- Une situation **budgétaire** caractérisée par :
 - une plus grande exposition à la **pauvreté**
 - un **appauvrissement** avec l'entrée dans la monoparentalité
 - des **rapports contrastés** aux pensions alimentaires et aux prestations sociales, qui constituent des ressources essentielles de leur budget

Conclusion

La situation matérielle des mères isolées

- Une situation vis-à-vis de l'**emploi** caractérisée par :
 - une surexposition à la **précarité de l'emploi**
 - les politiques d'activation des mères isolées et le **stigmatisme de la mère « assistée »** qui ne voudrait pas travailler
 - des **possibilités contrastées d'articuler obligations** parentales et professionnelles

Des processus **imbriqués** et traversés d'**inégalités sociales**.

Bibliographie (1)

ABBAS Hicham et GARBINTI Bertrand, 2019, « De la rupture conjugale à une éventuelle remise en couple : l'évolution des niveaux de vie des familles monoparentales entre 2010 et 2015 », *INSEE Références*, coll. « France - Portrait social », pp. 99-113.

ACS Marie, LHOMMEAU Bertrand et RAYNAUD Émilie, 2015, *Les familles monoparentales depuis 1990. Quel contexte familial ? Quelle activité professionnelle ?*, DREES, coll. « Dossiers Solidarité et santé ».

ALGAVA Elisabeth, BLOCH Kilian et ROBERT-BOBÉE Isabelle, 2021, « Les familles en 2020 : 25% de familles monoparentales, 21% de familles nombreuses », *INSEE Focus*, n° 249.

ALGAVA Elisabeth, BLOCH Kilian et VALLÈS Vincent, 2020, « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile », *INSEE Première*, n° 1788.

ALGAVA Elisabeth, BUISSON Guillemette et TOULEMON Laurent, 2023, « Les « familles monoparentales » : une catégorie statistique bien établie, assortie de nombreuses limites », in Marie-Clémence LE PAPE et Clémence HELFTER (dir.), *Les familles monoparentales. Conditions de vie, vécu et action publique*, Paris, La Documentation française, pp. 27-58.

BESSIÈRE Céline et GOLLAC Sibylle, 2020, *Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités*, Paris, La Découverte, coll. « SH / L'envers des faits », 326 p.

BOUILLON Béatrice, 2025, *Confronter l'ordre du genre. Expériences de la monoparentalité et politisation ordinaire des femmes*, Thèse de doctorat de sociologie, Université Paris-Dauphine PSL, Paris.

BOYER Danièle et VILLAUME Sophie, 2016, « Les mères seules confient plus souvent leurs enfants de moins de 3 ans aux crèches et aux grands-parents », *Études et résultats*, n° 960.

Bibliographie (2)

BUGEJA-BLOCH Fanny et CREPIN Laure, 2020, « Une double peine : les conditions de logement et de confinement des familles monoparentales », *Métropolitiques*, pp. 1-6.

COLLOMBET Catherine et MATH Antoine, 2023, « La politique familiale en direction des parents isolés en France dans une perspective de comparaison européenne », in Marie-Clémence LE PAPE et Clémence HELFTER (dir.), *Les familles monoparentales. Conditions de vie, vécu et action publique*, Paris, La Documentation française, pp. 159-184.

COLLOMBET Catherine, 2023, « Les politiques publiques en direction des familles monoparentales en France de 1970 à nos jours : entre solidarité et contreparties », in Marie-Clémence LE PAPE et Clémence HELFTER (dir.), *Les familles monoparentales. Conditions de vie, vécu et action publique*, Paris, La Documentation française, pp. 121-140.

CREPIN Laure, 2022, *Les conséquences résidentielles des séparations conjugales : articuler les inégalités de classe et de genre dans la France contemporaine*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis.

DURIER Sébastien, 2017, « Après une rupture d'union, l'homme reste plus souvent dans le logement conjugal », *INSEE Focus*, n° 91.

DUVOUX Nicolas et PAPUCHON Adrien, 2018, « Qui se sent pauvre en France ? Pauvreté subjective et insécurité sociale », *Revue française de sociologie*, vol. 59, n° 4, pp. 607-647.

EYDOUX Anne, 2010, « La grande transformation des politiques sociales à l'égard des mères isolées en France et au Royaume-Uni », *Informations sociales*, vol. 4, n° 160, pp. 98-105.

Bibliographie (3)

EYDOUX Anne, 2022, « Les mères seules précaires, catégorie (é)mouvante des politiques sociales », in Arnaud LECHEVALIER, Marie MERCAT-BRUNS et Ferruccio RICCIARDI (dir.), *Les catégories dans leur genre. Genèses, enjeux, productions*, Buenos Aires, Teseo Press, pp. 355-378.

FERRARI Giulia, BONNET Carole et SOLAZ Anne, 2019, « ‘Will The One Who Keeps The Children Keep The House?’ Residential Mobility After Divorce by Parenthood Status and Custody Arrangements in France », *Demographic Research*, vol. 40, n° 14, pp. 359-394.

FLAHAULT Erika, 2009, *Une vie à soi. Nouvelles formes de solitude au féminin*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Le sens social », 200 p.

FRIEDLI Fiona, 2024, « La voix des familles monoparentales porte peu. », in Marie-Clémence LE PAPE et Clémence HELFTER (dir.), *Idées reçues sur les familles monoparentales*, Paris, Le Cavalier Bleu, coll. « Idées reçues », pp. 153-162.

GARCIA Anne-Laure, 2013, *Mères seules. Action publique et identité familiale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Des sociétés », 230 p.

JAUNEAU Yves, TAVAN Chloé et VIDALENC Joëlle, 2020, « Un enfant sur huit n’a aucun parent en emploi, plus d’un sur trois dans les familles monoparentales », *INSEE Références*, « France - Portrait social », pp. 47-58.

LE PAPE Marie-Clémence et HELFTER Clémence, 2023, *Les familles monoparentales. Conditions de vie, vécu et action publique*, Paris, La Documentation française, coll. « Hors collection », 306 p.

Bibliographie (4)

LE PAPE Marie-Clémence et HELFTER Clémence, 2024, « Introduction. Figures et stigmates de la monoparentalité », *in* Marie-Clémence LE PAPE et Clémence HELFTER (dir.), *Idées reçues sur les familles monoparentales*, Paris, Le Cavalier Bleu, pp. 13-20.

LEFAUCHEUR Nadine, 1984, « Les familles monoparentales : des chiffres et de mots pour le dire, formes nouvelles et mots nouveaux », *Revue de l'association internationale des démographes de langue française*, vol. 2, pp. 173-181.

LEGLEYE Stéphane, PLA Anne et GLEIZES François, 2021, « Une personne sur cinq est en situation de pauvreté monétaire ou de privation matérielle et sociale », *INSEE Focus*, n° 245.

MOGUÉROU Laure, THIERRY Xavier, PRIGENT Rose et EREMENKO Tatiana, 2018, « Caractéristiques et organisation quotidienne des familles monoparentales immigrées », *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 127, pp. 63-70.

PÉRIVIER Hélène, ALLEGRE Guillaume, BAZEN Stephen, DUCOUDRÉ Bruno, LITTI Esteban, JOUTARD Xavier, MADEC Pierre, PUCCI Muriel et SAMPOGNARO Raul, 2021, *Étude sur la situation économique et sociale des parents isolés. Niveau de vie, marché du travail et politiques publiques*, OFCE.

PORA Pierre, 2025, « En 2023, trois enfants sur dix vivent avec un seul de leurs parents », *INSEE Première*.

THANE Pat, 2011, « Unmarried Motherhood in Twentieth-Century England », *Women's History Review*, vol. 20, n° 1, pp. 11-29.

La monoparentalité dans les quartiers prioritaires

Les enjeux du territoire essonnien

Séminaire du 10 avril 2026

- 1. Une dynamique démographique croissante des familles monoparentales, signe de transformations familiales structurelles.***
- 2. Des familles monoparentales de mieux en mieux couvertes par des prestations sociales.***
- 3. Un accompagnement social déclenché dès la situation de séparation.***

1. La démographie de la monoparentalité en Essonne

La population essonnienne

- **1 324 500 habitants** au dernier recensement de l'INSEE (RP 2022)
en hausse de + 2,9 % en six ans
- **703 100 personnes couvertes par la CAF** au 31 décembre 2024
soit un taux de couverture de 53 %
- **261 200 foyers allocataires** avec des **profils variés selon les territoires**
 - Plus précaires au Nord-Est
 - Plus d'étudiants au Nord-Ouest
 - Plutôt familial au Centre-Sud

	Nord-Est	Nord-Ouest	Centre-Sud	Essonne
Bas revenus	36%	27%	29%	31%
Etudiants	3%	11%	1%	5%
Avec enfants	58%	54%	66%	59%

Les allocataires de la Caf de l'Essonne (2024)

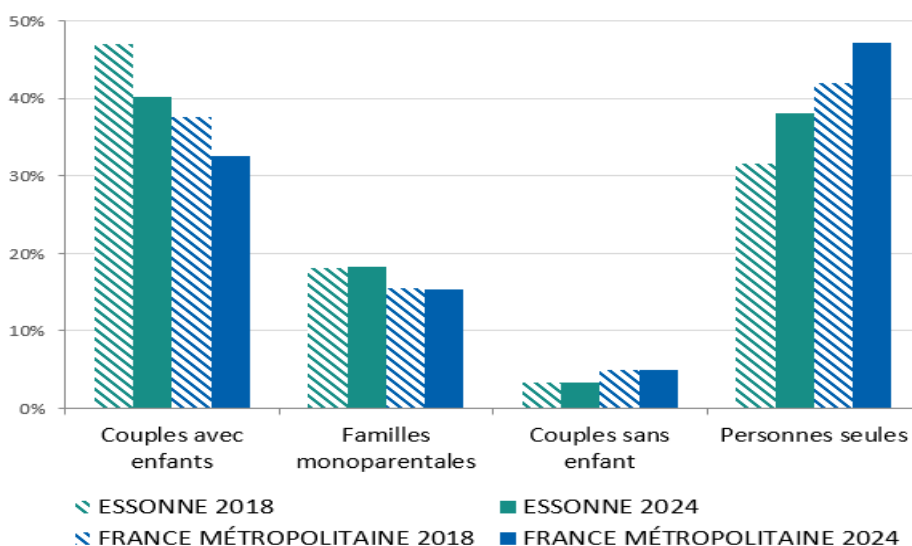
Un public allocataire majoritairement familial : 59 % des foyers allocataires comptent un ou plusieurs enfants en Essonne en 2024.

- **Familles monoparentales : 18 % des foyers**
- **Familles nombreuses : 16 % des foyers**
- **Personnes seules : 38 % des foyers**

Parmi les allocataires de l'Essonne, 31 % ont des ressources inférieures au seuil de bas revenus, à savoir 1 307 euros mensuels par unité de consommation en 2024.

La situation financière des familles monoparentales et des personnes isolées a tendance à se détériorer : elles sont respectivement 48 % et 34 % à vivre sous ce seuil en 2024.

	ESSONNE	FRANCE MÉTROPOLITAINE
 Parmi les allocataires :		
Couples avec enfants	40%	33%
Monoparents	18%	15%
Couples sans enfant	3%	5%
Personnes seules	38%	47%

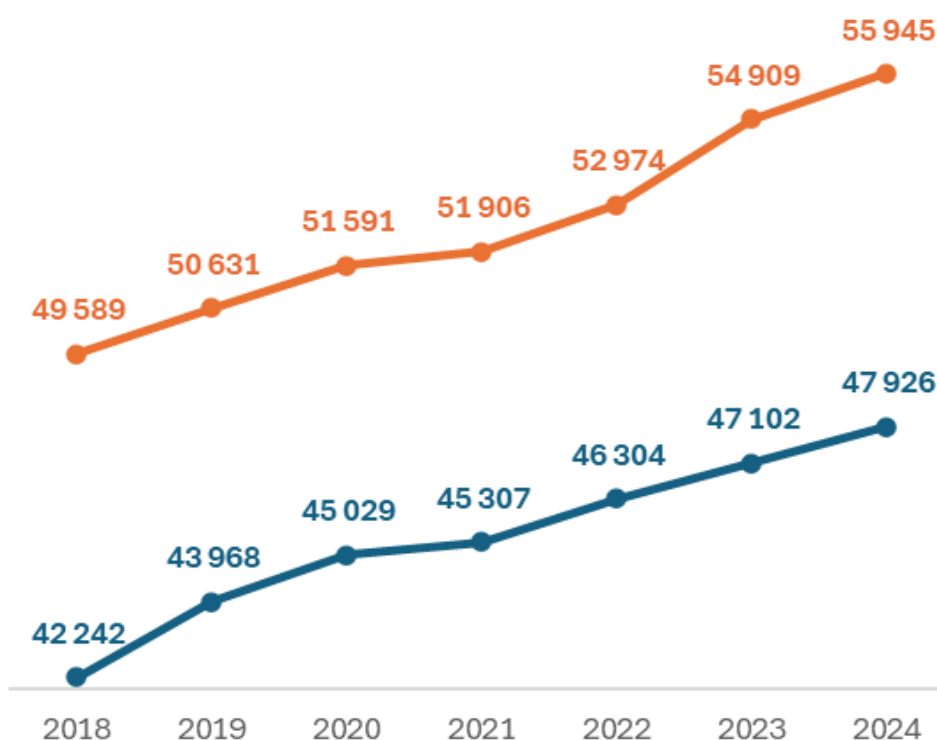


La monoparentalité en Essonne (1/3)

- **Un poids et une dynamique démographique croissants, signes de transformations familiales structurelles**

En 2024 :

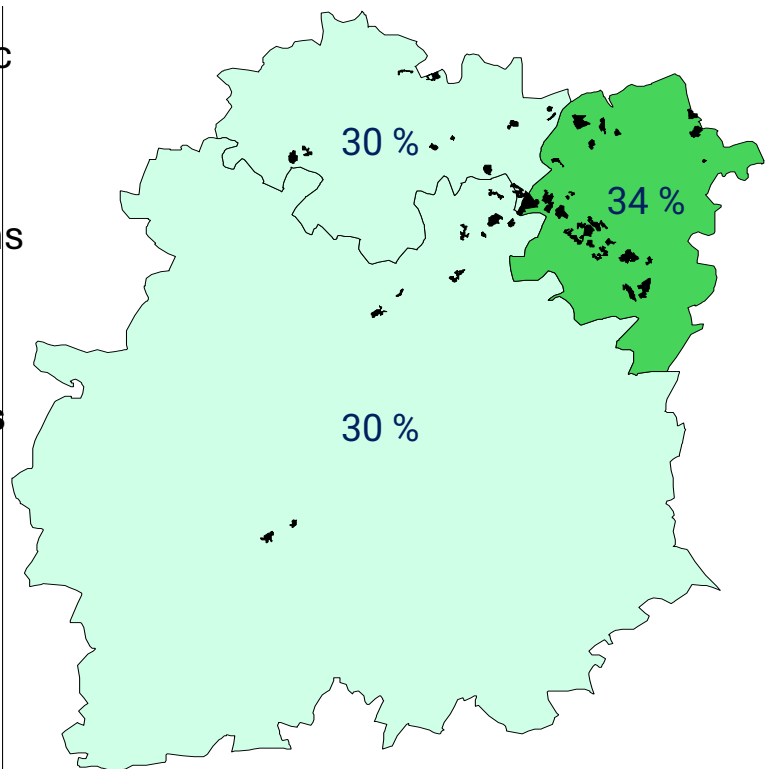
- **56 000 familles monoparentales** recensées par l'INSEE en hausse de + 12,8 % en six ans
- **48 000 familles monoparentales allocataires**,
 - ✓ Cette tendance est particulièrement marquée dans le Centre-Sud (+ 13,6 %)
 - tandis qu'elle est deux fois moindre dans le Nord-Est (+ 4,2 %).
- Soit **8 000 familles monoparentales non connues de la Caf** sans prestation sociale



La monoparentalité en Essonne (2/3)

➤ La monoparentalité est plus prégnante dans les quartiers prioritaires.

- **31 % des familles monoparentales** parmi les foyers allocataires avec enfants à charge
- Plus fortement représentées dans le **Nord-Est du département**
- **1 sur 4 domiciliée dans l'un des 47 quartiers prioritaires** où elles représentent 43 % des familles allocataires



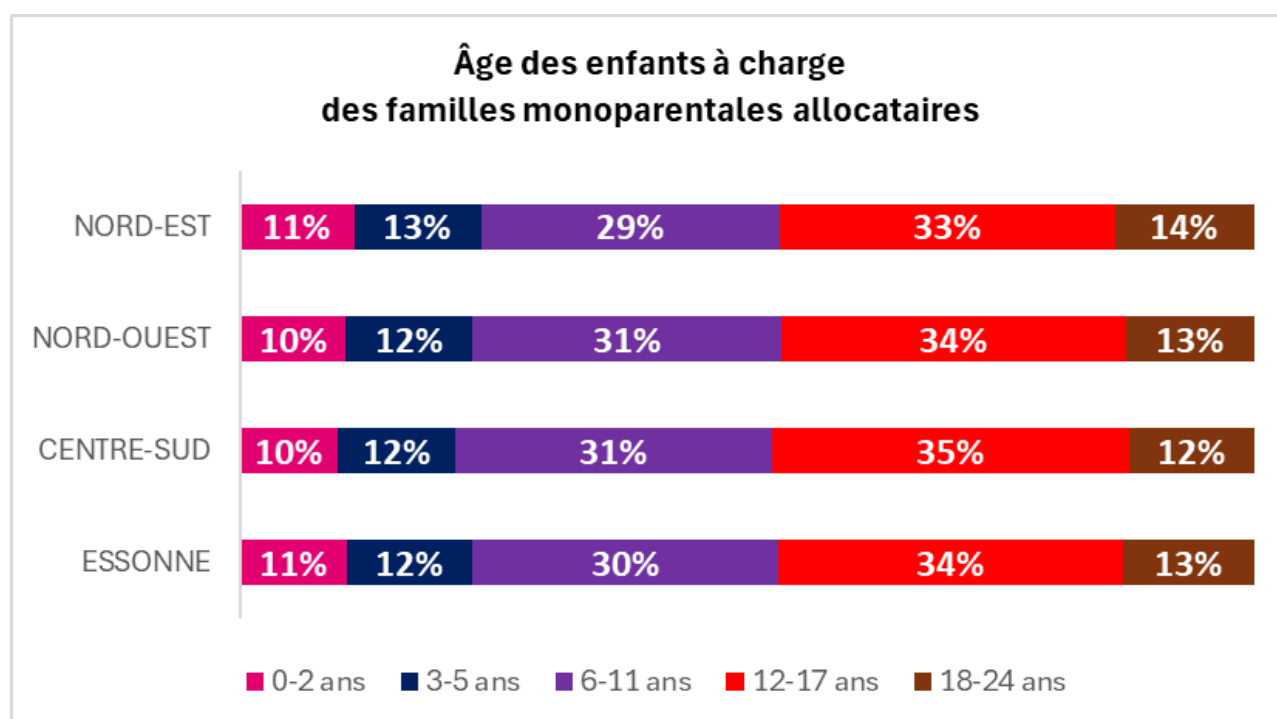
La monoparentalité en Essonne (3/3)

➤ Des revenus inférieurs à ceux des familles en couple

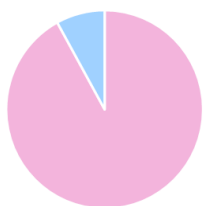
Parmi les familles monoparentales allocataires, 44 % ont un **quotient familial (Qf) compris entre 300 € et 719 €** alors que cela ne concerne que 15 % des couples avec enfants percevant au moins une prestation de la Caf.

➤ Des enfants à charge plus âgés

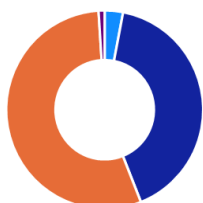
88 500 enfants grandissent au sein d'une famille monoparentale. Parmi eux, 47 % ont entre 12 et 24 ans contre 36 % chez les couples avec enfants.



Qui sont les familles monoparentales allocataires essonniennes ? (1/2)



- **92 % de femmes**, 8 % d'hommes



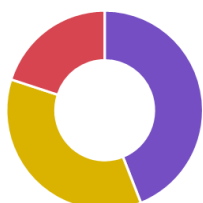
- **56 % âgés de plus de 40 ans**, 41 % de 25-39 ans, 3 % de moins de 25 ans



- **83 %** élèvent seules un enfant **depuis plus de deux ans**



- **38 % après concubinage**, 32 % après mariage, 24 % célibataires, 3 % veufs



- **44 % avec 1 enfant**, 36 % avec 2 enfants et 20 % avec 3 enfants ou plus

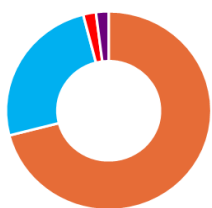
Qui sont les familles monoparentales allocataires en Essonne ? (2/2)



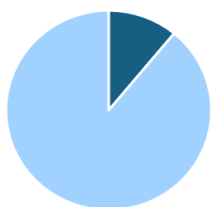
- **71 % en emploi**, 12 % au chômage, 17 % en inactivité



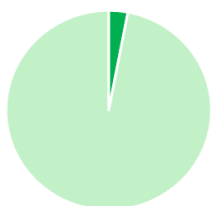
- **48 % sous le seuil de bas revenus**, 24 % à revenus fragiles



- **71 % locataires dans le parc social** parmi les bénéficiaires d'AL



- **11 % avec un impayé de loyer** parmi les bénéficiaires d'AL



- **3 % avec une grossesse** en cours

Une précarité majorée dans les quartiers prioritaires

- Une situation souvent **plus ancienne** (87 % depuis plus de deux ans)
- Des personnes plus souvent **célibataires** (28 %)
- Plus souvent avec **3 enfants ou plus** (28 %)
- Moins souvent en emploi (63 %)
- Plus souvent **sous le seuil de bas revenus** (61 %)
- Plus souvent **locataires dans le parc social** (86 %)
- Plus souvent avec un **impayé de loyer** (14 %)
- Plus souvent bénéficiaires de l'ARS (71 %), d'une aide au logement (69 %),
de la prime d'activité (46 %), de l'ASF (45 %) et/ou du RSA (26 %)

2. La monoparentalité : une situation de mieux en mieux prise en compte dans les prestations sociales

Quelles prestations perçoivent les familles monoparentales ?

- En moyenne **813 euros** versés par mois par la CAF à ces familles
 - **65 %** bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire
 - **51 %** bénéficiaires d'une aide au logement
 - **40 %** bénéficiaires de la prime d'activité
 - **37 %** bénéficiaires de l'allocation de soutien familial
 - **20 %** bénéficiaires du revenu de solidarité active
 - **17 %** bénéficiaires de l'allocation de base de la PAJE*



- **L'allocation de soutien familial (ASF) est une aide versée, sur demande du parent isolé qui assume la charge des enfants de moins de 20 ans, lorsque ceux-ci sont privés du soutien financier de l'un ou des deux parents :**
- En complément d'une pension alimentaire : si celle-ci est fixée et intégralement versée mais que son montant est inférieur au minimum prévu par la réglementation ;
- A titre d'avance : lorsqu'un parent ne paie pas la pension alimentaire due. La Caf ou la MSA engage alors une procédure de recouvrement auprès du parent débiteur afin de récupérer les sommes impayées ;
- De façon définitive : si l'autre parent est décédé ou n'a pas reconnu l'enfant ;
- Le montant mensuel s'élève actuellement à 199,18€ par enfant à charge et 265,50 par enfant recueilli ;
- 17 900 bénéficiaires de l'ASF en 2024 dont 1 900 au titre de l'ASF recouvrable.

➤ ***Un service public pour faciliter les démarches des familles qui élèvent seules leurs enfants : l'Agence de Recouvrement et d'Intermédiation des Pensions Alimentaires :***

- Pilotée par la Cnaf, ce dispositif s'adresse aux familles qui élèvent un ou plusieurs enfants et dont l'autre parent ne paie plus de pension alimentaire ou un faible montant.
- Ses missions :
 - ✓ Aider les parents à calculer le montant de la pension et délivrer sur demande et gratuitement un titre exécutoire ;
 - ✓ Verser, sous certaines conditions, une aide financière aux parents en situation d'isolement : l'allocation de soutien familial ;
 - ✓ Récupérer les pensions impayées au bénéfice du parent dont la pension alimentaire n'est pas payée (dans la limite des 24 derniers mois) ;
 - ✓ Devenir l'intermédiaire entre les deux parents pour verser ou recevoir la pension alimentaire (parent débiteur qui verse et parent créancier qui reçoit).
- En 2024, on dénombrait 1 836 procédures actives.

➤ ***Le complément de libre choix de mode de garde (CMG)***

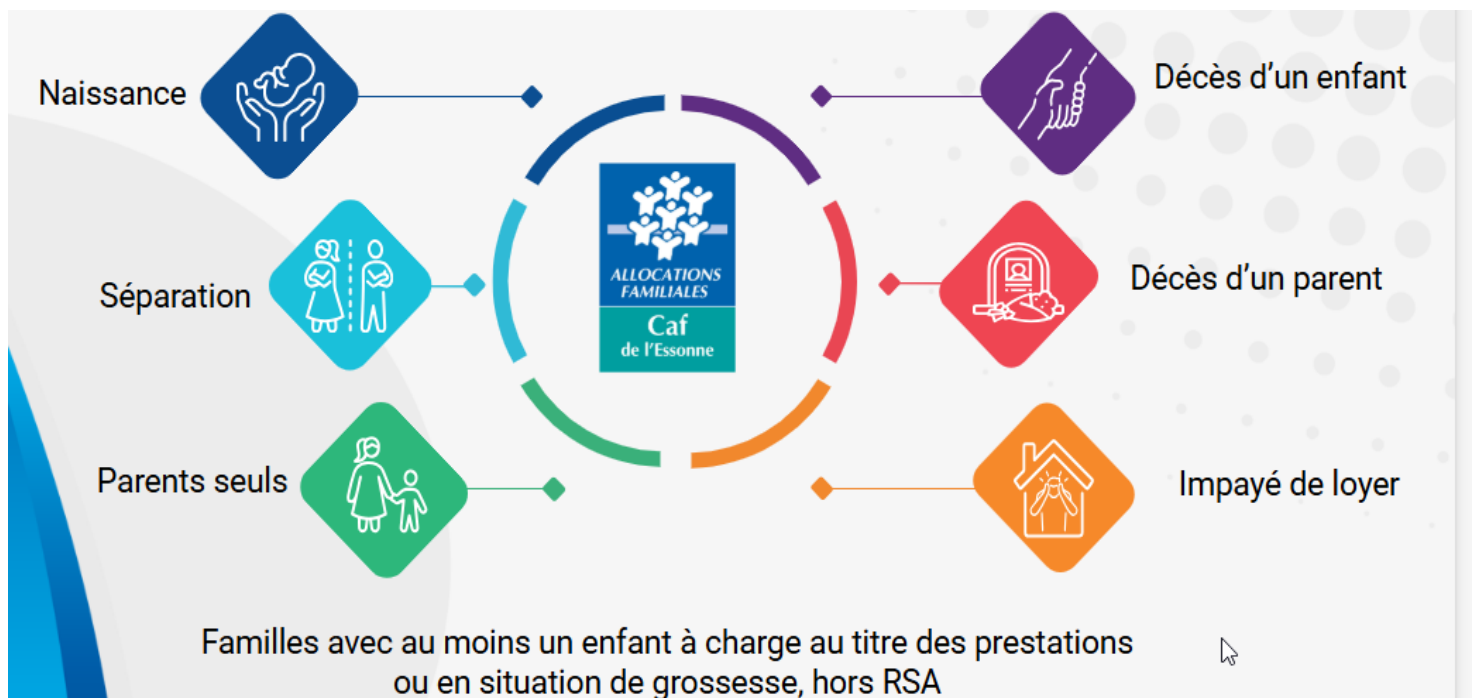
- Le CMG est la prestation qui prend en charge une partie des dépenses d'accueil des enfants de 0 à 6 ans. La révision de cette prestation est incluse dans les évolutions couvertes par le SPPE, portées par la loi du 18 décembre 2023 sur le plein emploi.
 - Au-delà de l'objectif de diminuer le coût d'accès aux modes d'accueil individuel, par une modification du calcul du CMG, la loi a souhaité renforcer les aides à destination des familles monoparentales en élargissant le recours au CMG jusqu'aux 12 ans de l'enfant.
 - Ce dispositif a notamment pour objectif de favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi des parents de famille monoparentale et permet de leur garantir des temps de répit.
- 21 100 familles monoparentales essonniennes avec au moins un enfant âgé de 6 à moins de 12 ans potentiellement concernées.

Quel recours aux modes d'accueil ?

- **9 300 enfants de moins de 3 ans** au sein des familles monoparentales
 - **2 300 bénéficiaires de la PAJE complément mode de garde**
 - 19 % des enfants accueillis chez un assistant maternel
 - 2 % des enfants accueillis par une garde à domicile
 - 4 % des enfants accueillis en micro-crèches PAJE
 - **1 600 enfants inscrits dans un établissement d'accueil collectif** environ
 - 17 % des enfants accueillis dans ces établissements a priori
- ➔ **42 %** des enfants de familles monoparentales **avec un mode d'accueil formel**

3. L'accompagnement social des familles monoparentales

- **2 200** familles monoparentales bénéficiaires d'une **intervention sociale** en 2024 autour des offres d'accompagnement proposées par les travailleurs sociaux de la Caf selon les situations de vie.
- Une offre dédiée à la situation de parent seul.



- L'offre dédiée est proposée aux **mono-parents** âgés de 18 à 34 ans, bénéficiaire d'une prestation familiale et en-dessous d'un certain seuil de revenus :
 - Une **information conseil** pour informer les bénéficiaires de leurs droits ;
 - Pouvant aboutir à un **accompagnement**, généralement de six mois renouvelables une fois. Le travailleur social fournit alors un appui au bénéficiaire dans l'ensemble de ses démarches (accès aux droits, recherche d'un mode d'accueil, accès au logement, accompagnement à l'insertion etc.).
- Au-delà de l'offre d'accompagnement dédiée aux mono-parents, l'action plus globale des travailleurs sociaux de la Caf permet le soutien à des situations de monoparentalité, en particulier dans le cadre du **parcours séparation** qui fait intervenir conjointement le secteur des prestations et de l'action sociale, dès qu'un changement de situation dans le dossier allocataire fait état d'une séparation.



- Une surreprésentation des mono-parents dans les bénéficiaires des **aides financières extra-légales** versées par la Caf : 50 % des 986 foyers bénéficiaires en 2024.
- Une **aide dédiée à la monoparentalité**, correspondant au public accompagné par la Caf. 46 000 euros versés en 2024.
- D'autres aides extra-légales susceptibles de bénéficier aux mono-parents, en particulier l'aide en cas de séparation.
- Pour les **aides aux temps libres** (notamment départs en vacances), 52 % des bénéficiaires sont des mono-parents (environ 6 000 foyers bénéficiaires).



Restitution de la consultation essonnienne auprès des familles monoparentales

Séminaire départemental de l'Essonne

10 avril 2026
9h00-17h00



La consultation essonnienne des monoparents

Dans le cadre de la démarche départementale du séminaire monoparentalité, les structures d'animation sociale de la géographie prioritaire essonnienne se sont mobilisées auprès des familles monoparentales pour recueillir leurs témoignages. Quatre thématiques saillantes ont été définies :

1. Accès aux droits et lutte contre le non-recours
2. Emploi, insertion, formation
3. Soutien à la parentalité
4. Santé et accès aux soins

Les structures ont interrogé les monoparents à travers plusieurs démarches :

- Le panorama territorial des familles monoparentales
- Le recueil des besoins des familles
- L'illustration des parcours, des difficultés, des pratiques et stratégies mises en place par les monoparents
- L'animation d'ateliers thématiques

Cet engagement précieux des structures de l'Essonne dans la démarche de recueil de la parole des monoparents a permis de mettre en lumière les difficultés structurelles des familles monoparentales.

Structures et participants à la consultation

Les structures contributrices et les parents participants

15 Structures ont contribué par des consultations et des travaux d'analyse

- Des entretiens avec les monoparents
- Comptes-rendus d'animation collective
- Retours de terrain
- Restitution d'études quantitatives et qualitatives
- Comités de suivi
- Analyse des besoins des familles

Plus de **80**

Monoparents, principalement des femmes, ont participé et ont exprimé leurs problématiques et leurs besoins

Les structures :

AbriHandicap - Montgeron; Génération 2 Citoyenneté Intégration – Évry-Courcouronnes ; EPFAPO – Chilly-Mazarin ; Centre social de Massy ; Centre social Est – MPTC Les Ulis/Courdimanche Centre social; APES – Espace de Vie Sociale – Saint –Miche-sur-Orge ; Comité de suivi – Viry-Châtillon; Épicerie sociale, centres sociaux et CCAS – Athis-Mons ; Centres sociaux – Évry-Courcouronnes; Générations Femmes Rissoises – Ris-Orangis ; Commune de Ris-Orangis ; PRE Draveil ; Centre social Maison Colucci – Longjumeau ; Actives –Corbeil-Essonnes-ASSISCB Vigneux.

Les enjeux et problématiques saillantes sur le territoire

L'épuisement administratif et le non-recours

- Une gestion solitaire face à la **multiplicité des interlocuteurs**
- De **longs délais** de traitement des demandes
- La fracture **numérique** et la dématérialisation
- La **peur** du jugement, de l'illégitimité et du contrôle institutionnel

« Je reçois des courriers que je ne comprends pas. J'ai peur de répondre, peur de faire une erreur et qu'on me retire ce que j'ai déjà. Alors parfois je laisse tomber. » (Verbatim recueilli par AbriHandicap)

« Je ne perçois pas l'allocation Parent isolé car cela nécessiterait de demander des justificatifs au papa et je ne veux rien lui demander, rien lui devoir. »

La garde des enfants : verrou central de l'insertion

- La difficulté à accéder à l'emploi ou la formation à cause du manque de places au sein des **modes d'accueil**, le coût et les horaires inadaptés
- Les **conditions de travail**, l'emploi précaire avec des horaires décalés et les temps de transports en commun
- La **fragilité des parcours** : ruptures de droit, problématiques de santé ou précarité
- Des **freins structurels** : mobilité limitée, expériences de discrimination, le statut d'aidant auprès d'enfants handicapés, etc.

« J'aimerais changer de travail car je m'ennuie dans ce que je fais mais tout ce qu'on me propose ne correspond pas en termes d'horaire. Je dois m'occuper de mes filles le matin et le soir » (propos recueillis par les centres sociaux d'Évry-Courcouronnes)

Le désir de se former ou de changer de métier est souvent exprimé, mais se heurte au manque de temps, à la charge mentale et aux responsabilités parentales. (Analyse des consultations par les centres sociaux d'Évry-Courcouronnes)

La charge mentale et l'épuisement psychique

- L'absence de relais familiaux ou conjugaux implique une **gestion solitaire des multiples démarches**
- La culpabilité de s'accorder du temps, conjuguée à la **stigmatisation** des familles monoparentales
- La dégradation de la **santé** physique et psychique : la fatigue chronique, l'anxiété, la dépression dans un contexte de pénurie de médecins traitants, de CMP/P saturés et de longs délais pour rencontrer des spécialistes très coûteux
- Un **renoncement aux soins** lié au manque de temps, aux difficultés de garde, à la méconnaissance des dispositifs, etc.
- La **santé** des monoparents et des enfants est impactée : troubles psychologiques non pris en charge, parcours de soin fragmentés, handicap, etc.

Le poids psychologique de la double responsabilité, les parents solos, crée une fatigue émotionnelle durable : l'obligation de "tout gérer seul(e)" sans espace de décompression ou d'expression génère un sentiment de vulnérabilité (Analyse de Génération 2 Évry-Corcourennes).

La précarité économique aggravée par la séparation

- Un **déclassement financier** lié à la séparation, dans un contexte d'emploi précaire et d'accès difficile aux droits sociaux
- Une **instabilité résidentielle** : impayés de loyers, trop-perçus de la Caf, surpeuplement des logements
- Une **mobilité** limitée liée aux coûts et aux horaires des transports
- De lourdes conséquences sur les **loisirs** et les départs en vacances

Ces résultats mettent en évidence des difficultés principalement liées entre les temps de vie (temps parental, professionnel et personnel), ainsi qu'aux ressources de proximité adaptées aux réalités des familles monoparentales. Elles renvoient à la nécessité de renforcer l'offre locale en matière d'activités parents-enfants, de solutions de garde et d'accompagnement scolaire (Analyse des données issues du questionnaire transmis aux monoparents de Longjumeau)

Accès aux vacances difficile, voire très difficile, pour les familles ayant un quotient familial légèrement supérieur au minimum, mais vivant avec un seul salaire (Centre social Est MPT Les Ulis).

Le logement, facteur de fragilisation

- Les difficultés **d'accès au logement** après la séparation, les longs délais pour un logement social, les coûts importants dans le parc privé, la promiscuité des logements et le surpeuplement
- **L'instabilité résidentielle** : liée à la précarité, l'absence d'évolution du logement durant le développement des enfants

Les conditions de vie sont également moins favorables : si 14% des enfants mineurs vivent dans un logement surpeuplé, c'est le cas de 24% de ceux qui ont des parents solos (Selon le PRE de Draveil).

*Les familles évoquent le fait de "renoncer", concernant notamment les demandes de logement ou l'accès aux APL. À cela s'ajoute la **crainte d'être jugé ou incompris**, ce qui conduit certains à interrompre volontairement leurs démarches (Analyse de Génération 2, Évry-Courcouronnes)*

Les difficultés transversales

Les monoparents avec enfant(s) porteur(s) de handicap, effet multiplicateur de précarité

- Statut **d'aidant** du monoparent et de la fratrie
 - Des démarches éducatives, médicales, administratives et logistiques perçues comme longues et complexes, endossées par le monoparent
 - **L'instabilité scolaire** : manque d'AESH, accueil inadapté, exclusion
 - Les **modes de garde** inadaptés
 - L'accès et les parcours de **soins fragmentés** liés à la pénurie de médecins traitants et spécialistes
 - De lourdes conséquences sur la **santé** des familles monoparentales
- **Besoin d'une approche coordonnée entre droits sociaux, école inclusive; accès à la santé et répit parental.**

Les mères parlent d'un épuisement extrême, d'une culpabilité permanente et de la peur de ne pas tenir. La fratrie est fortement impactée : plusieurs enfants deviennent des aidants invisibles, adaptant leur vie au handicap, parfois au détriment de leur scolarité et de leur bien-être. (Analyse des consultations par AbriHandicap)

Les difficultés transversales

Les femmes étrangères et l'accumulation de vulnérabilités

- La fragilité du séjour implique **des ruptures de droit**, une entrave dans l'entrée à **l'emploi** et la formation, des délais d'accès aux **prestations** sociales
- La **barrière de la langue** combinée aux difficultés d'accès et de maîtrise des outils **numérique** (illettrisme, illettrisme) crée une dépendance aux enfants dans les démarches administratives
- Les difficultés d'accès à l'information causent le non-recours
- L'expériences de **discriminations** (origine, adresse, statut familial)
- L'éloignement familial et la charge solitaire des démarches

→ **Nécessité d'un accompagnement renforcé, culturellement adapté et coordonné.**

« Sans la langue, je ne comprends pas mes droits, ni l'école, ni l'hôpital. Je suis bloquée. » (verbatim de monoparent recueilli par AbriHandicap)

« Heureusement, en France, je bénéficie de l'accompagnement des assistantes sociales et de nombreux travailleurs sociaux qui m'aident et me soutiennent dans mes démarches. J'ai également accès à une couverture santé gratuite, ce qui est essentiel pour moi et mon enfant. » (Centres sociaux d'Évry-Courcouronnes)

Restitution des ateliers

Les professionnels intervenant auprès des familles monoparentales ont échangé avec les institutions et structures lors d'ateliers « barcamp ». Durant ces ateliers thématiques, la Caf de l'Essonne, France Travail, la Maison de la Justice et du Droit, la DDETS, l'ARS 91 et le Conseil Départemental de l'Essonne ont présenté leurs missions et les dispositifs de droit commun accessibles aux monoparents et ont répondu aux interrogations des professionnels. Les ateliers ont permis de produire des préconisations au regard de l'accompagnement des familles monoparentales, en termes d'orientation, d'écoute, de partenariat et de partage de ressources.

1. Atelier 1 : Comment lever les freins à l'emploi des monoparents ?
2. Atelier 2 : Monoparents et non-recours aux droits : comment agir efficacement ?
3. Atelier 3 : Santé des familles monoparentales : prendre soin des enfants, ne pas oublier les enfants
4. Atelier 4 : Isolement, charge éducative et monoparentalité : comment soutenir les pratiques parentales ?

Atelier 1 : Comment lever les freins à l'emploi pour les monoparents

La DDETS et France Travail ont animé un atelier portant sur les freins à l'emploi des monoparents. Après avoir présenté leurs structures respectives et les dispositifs proposés, les échanges ont porté sur la formulation de freins dans l'accès et l'exercice de l'emploi des monoparents :

- Les modes de garde et d'accueil des enfants : des dispositifs performants existent mais semblent malgré tout inadaptés aux besoins des monoparents,
- La barrière de la langue : cet obstacle transversal entrave l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle, et est d'ailleurs aggravé par la dématérialisation de la majorité des démarches.
- Les contraintes horaires et la mobilité : Les mères rencontrent davantage de difficultés à articuler les contraintes horaires liées à l'emploi et la garde des enfants. La mobilité est aussi un écueil important. L'absence de relai familial ou conjugal ainsi que l'isolement viennent aggraver des situations déjà complexes.
- Les perspectives professionnelles réduites : au regard de la qualification et des contraintes horaires, les mères seules se trouvent structurellement dans des emplois précaires et essentiels, tels le ménage ou la vente, ce qui limite sensiblement le champ des possibles au niveau professionnel.
- Des compétences peu valorisées : les compétences organisationnelles et sociales que développent les monoparents sont rarement valorisées bien qu'elles soient tout à fait mobilisables professionnellement.

Ces écueils majeurs s'articulent et créent des situations professionnelles et sociales lourdes, précarisantes et qui aggravent l'isolement des monoparents. Les professionnels ont présenté des dispositifs permettant un réel soulagement pour les monoparents, comme les ateliers « confiance en soi et préparation aux entretiens d'embauche » portés par la MDS de Ris-Orangis et les 21 mesures d'accompagnement des « mères solos ». L'agglomération Grand Paris Sud pilote également le dispositif « Avec Elles », qui accompagne de manière individuelle les femmes éloignées de l'emploi vers l'insertion professionnelle. Aux Ulis, les mères solos peuvent échanger au sein d'un groupe de parole. Enfin, les plateformes « Mes Aides », « Inclusion » et le réseau Essonne Active sont encensés par les professionnels pour leur accessibilité et les offres proposées.

Atelier 2 : Monoparents et non-recours aux droits : comment agir efficacement ?

L'atelier portant sur le non-recours a été animé par Ressources Urbaines et les représentantes de deux institutions : Annie Hammel, directrice adjointe de la Caf de l'Essonne, et Eva Barreau, responsable de la Maison de Justice et du Droit. Elles ont présenté leurs structures respectives et mis en lumière les dispositifs d'accompagnement de droit commun accessibles aux familles monoparentales, n'ayant pas de dispositifs dédiés. Les échanges ont dépassé la seule thématique de la monoparentalité parce que cette dernière est révélatrice des difficultés, des blocages et des ruptures que tous les usagers rencontrent dans leurs diverses démarches.

Le non-recours aux droits peut avoir des incidences importantes sur les parcours des familles monoparentales déjà fragilisées économiquement. Le non-recours est protéiforme : il peut-être lié à la méconnaissance des dispositifs et prestations, à la multiplicité des interlocuteurs, à la barrière numérique ou linguistique, à la stigmatisation ou à la peur du contrôle et de l'erreur, et enfin à l'épuisement. Concernant les usagers et les allocataires, l'enjeu pour les institutions afin de « passer du non-recours à l'accès aux droits » est donc de communiquer autrement, d'une part. Cependant, la dématérialisation est une problématique ambivalente : les démarches en ligne permettent un traitement des dossiers efficace et plus rapide, mais constituent un réel écueil pour les usagers qui maîtrisent peu ou pas la langue, les outils informatiques et/ou le vocabulaire administratif.

En ce qui concerne les professionnels, les échanges ont soulevé la nécessité de l'interconnaissance des acteurs : notamment les travailleurs sociaux et leurs homologues de la Caf.

Pour répondre à ces difficultés, les professionnels et les intervenantes ont exposé les dispositifs et actions mises en place :

- Les ateliers numériques de la Caf, organisés dans et hors les murs, pour un accompagnement individuel ou collectif.
- La communication de la Caf par sms, davantage consultés par les allocataires,
- La démarche de simplification des écrits par la Caf,
- La formation des professionnels des associations partenaires conventionnées par la Caf.
- Le dispositif Aidant Connect, salué comme un levier efficace offrant à la fois un répit sur les questions numériques et un réseau pour les aidants.
- Les échanges avec la MDPH pour accompagner les situations complexes articulant monoparentalité et handicap.

Cette rencontre a permis de riches échanges et une réelle interconnaissance des acteurs au regard d'une problématique saillante du territoire essonnien.

Atelier 3 : Santé des familles monoparentales : prendre soin des parents, ne pas oublier les enfants

La thématique de la santé et de la santé mentale des familles monoparentales a été abordée avec l'ARS et la PMI. Les professionnels constatent tout d'abord que les dispositifs de la PMI et le Projet Régional de Santé ciblent rarement les monoparents uniquement, mais globalement les publics vulnérables. Les représentantes de l'ARS et de la PMI ont donc pu profiter de ce temps d'échange pour recenser les besoins et participer au diagnostic de terrain.

Plusieurs problématiques ont été soulevées dans les échanges :

- La méconnaissance des dispositifs, des structures et des acteurs tant du côté des familles que des professionnels de proximité.
- Des démarches liées au soin en apparence simples deviennent un « parcours du combattant » pour les monoparents à cause des difficultés liées à la mobilité, à la garde des enfants, à la précarité et aux contraintes professionnelles.
- L'incertitude financière des structures ne permet pas d'assurer la pérennité des parcours et la continuité de l'accompagnement. La pérennisation de financements pluriannuels serait sécurisante pour les professionnels.
- La santé mentale reste encore un sujet sensible voire difficile à aborder. La confiance en soi et l'estime de soi sont souvent à reconstruire.
- Enfin, les professionnels ont rappelé que les dispositifs pâtissent d'une politique familiale inscrite dans un système capitaliste et patriarcal, qui relègue au second plan la prise en compte des difficultés spécifiques des mères isolées et de leurs enfants,

Les professionnels ont cité plusieurs structures et dispositifs inspirants dans les territoires de l'Essonne, notamment la Maison des adolescents à Sainte-Geneviève-des-Bois et les permanences d'accès aux soins (PASS) pour les personnes vulnérables, financées par l'ARS IDF. Certaines actions visent indirectement les mères solos, comme la journée Santé des Femmes à Grigny et le projet Elan, à Ris-Orangis, qui par le sport, le suivi psychologique et nutritionnel, accompagne les femmes dans leur reconstruction. De même, l'association Actives aux Tarterets propose des sorties, des activités sportives et des groupes de parole. Concernant les jeunes, les professionnels orientent vers le projet de prévention santé du PRE de Draveil. Enfin, les professionnels rappellent qu'il est possible de contacter le SAMU (15) afin d'être orienté vers un médecin traitant et des soins itinérants même sans urgence.

Malgré le manque de ciblage spécifique auprès des familles monoparentales, l'ARS et la PMI ont rappelé que leurs missions sont portées vers les publics et les familles vulnérables, dont peuvent faire partie les familles monoparentales.

Les dispositifs stratégiques qui permettent d'atteindre indirectement ces familles sont précieux et il ne faut pas hésiter à répondre aux divers appels à projets de l'ARS, disponibles sur leur site internet. Pour certains, le fléchage « public monoparental » est tout à fait possible.

Ce temps d'échange a permis de rendre compte de la nécessité de mobiliser un répertoire commun pour tous les professionnels afin de mieux accompagner et orienter les monoparents sur le territoire.



Atelier 4 : Isolement, charge éducative et monoparentalité : comment soutenir les pratiques parentales ?

La Caf et le Conseil Départemental de l'Essonne ont animé l'atelier portant sur les articulations de l'isolement, de la charge éducative et de la monoparentalité et ont interrogé avec les professionnels les facteurs qui aggravent le quotidien des familles. Du côté des familles, le poids de l'isolement, de la précarité et de l'épuisement parental sont des problématiques centrales, aggravées par les difficultés d'accès aux droits et au logement.

Ces difficultés nécessitent un accompagnement stable et continu. Mais, comme le soulignent les professionnels, les moyens humains et financiers sont très limités. L'accompagnement ne peut donc se réduire uniquement à ces modalités d'intervention, mais doit interroger la posture professionnelle des acteurs des différentes institutions, notamment au regard de situations complexes comme les enfants porteurs de handicap. Cet atelier a donc eu pour objectif de partager les ressources et compétences à mobiliser face aux parcours et situations complexes.

La Caf et le Conseil Départemental rappellent leurs propres dispositifs tels les groupes de parole, le soutien aux projets associatifs et les lieux d'accueil ainsi que le dispositif d'aide au départ en vacances VACAF. Les professionnels ont souligné le dispositif de la PMI de Sainte-Geneviève-des-Bois « Mamans Formidables » et la semaine du bien-être organisée par la MDS d'Arpajon. Les actions associatives sont également présentées : la garde d'enfants de La Balle au Bond ; le potager thérapeutique de l'association EFAPO dédié aux mères avec ou sans leurs enfants ; les séjours thérapeutiques de Léa Solidarité à Montgeron, afin de rompre avec le quotidien.

La problématique de la charge mentale et du répit parental préoccupe les professionnels et les institutions, dont les dispositifs et actions permettent un réel soulagement pour les monoparents et les enfants. En revanche, tous les acteurs s'accordent à dire que la problématique transversale des horaires décalés doit être prise en compte dans la programmation des activités, afin de permettre à tous les parents de participer.

Clôture de la journée

La monoparentalité dans les quartiers prioritaires est un enjeu central et une préoccupation partagée des institutions et des professionnels de terrain. Le succès et la mobilisation lors du séminaire essonnien en est la preuve et aussi une première étape dans le travail auprès des familles. M. Gaudérique Barrière invite également les professionnels et les partenaires à aborder la monoparentalité non comme un statut mais comme un parcours autour duquel doivent interagir les professionnels de l'emploi, du logement, de la santé, etc. Le directeur de la Caf de l'Essonne a insisté sur la nécessité de travailler ensemble et de « décroiser » les actions, afin de prévenir la précarité et d'aider les familles à sortir de la « trappe à pauvreté » qu'implique la monoparentalité.



Annexes et ressources

1. Contribution des structures ayant consulté les familles monoparentales essoniennes
2. Synthèse de la journée régionale « Monoparentalité : réalités sociologiques et bonnes pratiques » par les Centres de Ressources Politique de la Ville d'Ile-de-France »
3. Support de présentation du collectif Les Mères Déters pour le webinaire francilien des centres de ressources politique de la ville

Compte-rendu du temps de rencontre conviviale avec les familles monoparentales

Le mercredi 3 décembre 2025 à 18h30 s'est déroulé à la Salle Huido située au 3 place Joseph Huido à Vigneux-sur-Seine (juste à côté du siège de l'ASSISCB), un temps de rencontre conviviale organisé par l'ASSISCB avec les familles monoparentales qu'elle reçoit et accompagne dans le cadre de ses activités.

La séance a été animée par la présidente de l'association, qui a présenté les objectifs de la rencontre et expliqué les différentes thématiques abordées aux familles présentes conformément à la demande conjointe reçue de la Préfecture et de la CAF de l'Essonne.

Les échanges ont permis aux familles d'exprimer leurs difficultés, leurs besoins, ainsi que leurs propositions d'amélioration concernant les services publics et les dispositifs d'accompagnement.

Ci-dessous, les informations recueillies sur la base des témoignages reçues des familles et des observations de l'ASSISCB :

Thématiques	Difficultés/Freins	Manquements/obstacles identifiés	Suggestions/Attentes
Accès aux droits et lutte contre le non-recours	- Absence d'informations claires sur les droits - Lenteur administrative dans la réponse aux sollicitations des familles (notamment entre administrations) - Responsabilités non situées entre les administrations face aux besoins des usagers - Incompréhension des réponses des services publics aux usagers - Dématérialisation qui ne profite pas aux personnes en situation d'analphabétisme et ou peu à l'aise avec les TIC - Décalages de déclaration entre le versement des droits de la CAF (APL et autres) qui coïncident avec le salaire issu des intérim. - Problématique des remontées des salaires des intérim vers les services de la CAF. - Certaines démarches sont trop longues - Complexification des dossiers et des pièces à joindre - Les jours de repos des usagers sont souvent les jours de fermeture des services de l'administration	- Inégalités dans l'accès aux droits pour des situations similaires (à situation égale, les droits sont différents) - A seuil minima élevé de salaire (salaire correct), la famille monoparentale ne bénéficie d'aucune aide. Ce qui entraîne une précarité, car la mère monoparentale dépense tout son salaire dans les besoins vitaux. - Les services d'impôts considèrent les pensions alimentaires comme revenus fiscaux qui ont des incidences sur le seuil de prélèvement de la famille monoparentale. Ce qui entraîne un quotient familial ne permettant pas de bénéficier des aides. - Travail atteignant le seuil requis, mais le salarié ne bénéficie pas de prime d'activité. - Long délai de traitement du renouvellement des titres de séjour par la préfecture, entraînant la suspension des droits au niveau de la CAF car l'intéressé entre en situation irrégulière par rapport à son séjour. - Absence de transparence dans les modalités de calcul (détermination de l'APL/Prime/complément) - Ecart entre les simulations et les décisions rendues	- Mise en place systématique du versement de la pension alimentaire. - Améliorer la lisibilité des droits et simplifier les démarches. - Renforcement du personnel des points relais CAF. - Inviter les agents d'accueil à être souriant, agréables envers les usagers (en physique comme au téléphone). - Formation des agents d'accueil de la CAF à la bienveillance et à la médiation administrative. - Ouvrir davantage de structures d'accueil de proximité de la CAF et élargir les horaires. - Horaires plus souples - Prendre en compte les retards administratifs afin d'éviter les ruptures de droits (plus de souplesse quand l'administration est en retard). - Les structures locales doivent jouer un rôle essentiel d'écoute, d'orientation et de médiation administrative - Nécessité de coopération renforcée entre les services publics pour éviter les ruptures de droits.

		• Rendez-vous allongés • Manque de personnel dans les points relais CAF qui sont submergés par le nombre trop élevé d'usagers par jour d'accueil • Déficit de formation et de compétences de certains agents d'accueil au niveau de la CAF • Créneaux de rendez-vous insuffisants pour l'accueil des usagers (CAF comme Préfecture)	
Emploi, insertion et formation	• Fracture numérique rendant difficile les démarches et la recherche d'emploi ou de formations • Emplois précaires et horaires atypiques des parents qui entraîne une responsabilisation de l'enfant (Ex. : l'enfant est obligé de se réveiller tout seul, s'apprêter et aller à l'école car le parent travaille très tôt en matinée avant son réveil.) • En matière de recherche d'emploi ou d'accès aux formations : Garde d'enfants, Horaires incompatibles, Problèmes de mobilité, Manque de formation, Isolement. • Incompatibilité des formations proposées avec l'emploi recherché ou le choix des personnes • Difficulté à concilier la vie professionnelle et familiale.	• Manque de formation des parents • Méconnaissance du CPF et absence d'accompagnement sur l'utilisation des fonds disponibles sur les comptes CPF	• Former les enfants à l'usage des plateformes de procédures administratives afin qu'ils assistent les parents dans les démarches administratives • Proposer un accompagnement aux familles monoparentales à l'usage rationnel de leur compte CPF • Harmoniser les tarifs de cantine pour les enfants, quel que soit le statut professionnel des parents (travailleurs ou sans emploi)
Soutien à la parentalité	• Difficulté financière liée au paiement des frais de crèches/garde d'enfants/aide aux devoirs • Difficulté des parents à aider les enfants et payer leur scolarité après le Bac • Difficulté des jeunes à trouver une alternance		• Responsabiliser les enfants plus tôt • Accompagnement des parents par rapport aux études des enfants • Création de collectif des mamans pour favoriser l'entraide • Organisation d'ateliers thématiques réguliers pour le soutien à la parentalité
Santé et accès aux soins	• Offre de soins globalement suffisante, sauf pour les nouveaux patients qui peinent à trouver un médecin. • Coût de plus en plus élevé du reste à charge (orthodontie) • Absence d'aides spécifiques pour les travailleurs aux revenus modestes.		• Faciliter l'accès aux médecins acceptant de nouveaux patients.



GÉNÉRATION FEMMES RISSOISES

TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LES FAMILLES MONOPARENTALES le 26/11/2025 à 14h

THÈMES:

- Insertion, Emploi, Garde des enfants, l'isolement, santé.
- Démarches administratives et juridiques.

Ce temps d'échange leur a permis de s'exprimer sur les sujets suivants :

- les freins et difficultés qu'elles rencontrent, les manquements et obstacles identifiés leurs attentes.

Nombres de participantes :

- 10 femmes
- 4 Médiatrices
- La Maire adjointe chargée de la parentalité et des parents d'élèves.

COMPTE RENDU :

Dans le cadre des échanges menés avec les familles monoparentales, plusieurs difficultés majeures ont été largement mises en avant. Les participantes évoquent d'abord des démarches administratives jugées lourdes et difficiles à comprendre, notamment depuis la dématérialisation croissante des services. Beaucoup rencontrent des obstacles pour accéder à leurs droits faute d'accompagnement suffisant et en raison du manque d'assistantes sociales disponibles.

Les principales problématiques administratives exprimées sont :

- complexité des démarches et manque de clarté des informations ;
- difficultés liées au numérique ;
- fermetures des services incompatibles avec les contraintes de transport.

Les familles soulignent également une organisation quotidienne rendue très complexe par leurs conditions de travail. Même en étant en emploi, les horaires décalés ou instables compliquent la garde des enfants, les trajets et la gestion des obligations.

Les difficultés liées à l'emploi et à la vie quotidienne concernent notamment :

- des horaires de travail incompatibles avec les modes de garde ;
- un manque de solutions de garde adaptées ;
- des trajets compliqués par les attentes de bus ;
- des démarches liées à la pension alimentaire jugées longues et contraignantes.

Enfin, un sentiment d'isolement ressort fortement. Plusieurs mères seules expriment le besoin d'un lieu d'information dédié, où elles pourraient être orientées et accompagnées dans leurs démarches.

En conclusion nous avons envisager la mise en place d'un réseau de famille monoparentale ; Ou les femmes pourront échanger se donner des idées et éventuellement s'entre aider mutuellement par rapport aux problèmes de gardes d'enfants , le retrait des enfants à l'école ect ...

DIENG Ndeye Matar
MÉDIATRICE SOCIALE ET CULTURELLE
GÉNÉRATION FEMMES RISSOISES



Dans le cadre de la préparation d'un séminaire départemental le 10 avril 2026 consacré à la question des familles monoparentales vivant en QPV, la Préfecture et la CAF de l'Essonne ont sollicité les structures de l'animation locale pour collecter des témoignages de parents en situation de monoparentalité sur quatre thématiques majeures : Accès aux droits et lutte contre non recours ; Emploi, insertion et formation ; Soutien à la parentalité ; Santé et accès aux soins.

Au cours du mois de décembre 2025, des professionnels **des centres sociaux d'Evry-Courcouronnes ont interrogé 17 parents en situation de monoparentalité** :

- 9 parents ont répondu à un questionnaire dans le cadre d'un entretien individuel guidé.
- 8 mères solos résidentes d'un foyer Adoma dans le quartier des Champs Elysées ont participé à une rencontre collective sur le sujet de la monoparentalité.

Sur les 9 parents questionnés en individuel, 8 sont des femmes et 1 seul homme. Elles/il sont âgés en moyenne de 40 ans avec en moyenne 2 enfants à charge. 90% ont la garde principale de leur.s enfant.s voir exclusive.

Les principaux constats et difficultés exprimées par les familles par thématique

Les entretiens réalisés auprès de familles monoparentales mettent en évidence des difficultés multiples, souvent cumulatives, qui affectent leur quotidien. Ces constats s'organisent autour de plusieurs thématiques majeures.

- Accès aux droits et lutte contre non-recours

Bien que l'ensemble des parents interrogés perçoivent au moins une prestation familiale de la CAF, une partie d'entre eux ne bénéficie pas de l'allocation « parent isolé », principalement par manque d'information ou en raison de démarches administratives perçues comme complexes et contraignantes. Certaines mères renoncent volontairement à cette aide afin d'éviter tout contact avec l'autre parent, notamment lorsque des relations conflictuelles ou des situations de violences antérieures existent.

Les résidentes du foyer Adoma rencontrent des difficultés importantes pour accéder aux services publics (CAF, CPAM, impôts, préfecture, mairie, etc.), que ce soit par téléphone ou en ligne. La dématérialisation des démarches, la complexité administrative et la multiplicité des interlocuteurs engendrent découragement, sentiment de solitude et impression d'être dépassées. Néanmoins, plusieurs parents soulignent le rôle essentiel des travailleurs sociaux dans l'accompagnement aux démarches et l'accès aux droits, notamment en matière de santé.

« Je ne perçois pas l'allocation Parent isolé car cela nécessiterait de demander des justificatifs au papa et je ne veux rien lui demander, rien lui devoir. J'ai peur qu'il demande des filles dont il ne s'est jamais occupé depuis leur naissance. »

« Heureusement, en France, je bénéficie de l'accompagnement des assistantes sociales et de nombreux travailleurs sociaux qui m'aident et me soutiennent dans mes démarches. J'ai également accès à une couverture santé gratuite, ce qui est essentiel pour moi et mon enfant. »

- Emploi, insertion professionnelle et formation

La majorité des parents interrogés occupe un emploi peu qualifié, principalement dans les secteurs des services, du ménage, du secrétariat, du commerce ou de la fonction publique, avec des rémunérations proches du SMIC. La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale constitue une difficulté majeure.

Les principaux freins identifiés sont l'absence de solutions de garde adaptées, les horaires de travail contraignants, le temps de trajet domicile-travail et le manque de flexibilité de la part des employeurs. Peu d'aménagements professionnels (horaires modulables, télétravail) sont proposés, ce qui limite l'accès, le maintien ou l'évolution dans l'emploi.

Par ailleurs, certains parents sont éloignés de l'emploi pour des raisons de santé, de manque de qualification ou de contraintes administratives (renouvellement de titre de séjour). Le désir de se former ou de changer de métier est souvent exprimé, mais se heurte au manque de temps, à la charge mentale et aux responsabilités parentales.

À noter que le seul père interrogé semble rencontrer moins de difficultés professionnelles, bénéficiant d'une certaine souplesse horaire.

« L'absence d'emploi engendre des difficultés financières, c'est le point de départ des problèmes. »

« Les horaires de travail ne correspondent pas avec ma vie familiale. »

« Pour travailler, il faudrait que je trouve du temps et de la place dans ma tête »

« J'aimerais changer de travail car je m'ennuie dans ce que je fais mais tout ce qu'on me propose ne correspond pas en termes d'horaire. Je dois m'occuper de mes filles le matin et le soir »

« J'aimerais changer de travail mais je n'ai pas le temps de me former »

« La garde de mon enfant de 20 mois est le principal frein à une reprise d'emploi. Je n'ai pas obtenu de place en crèche »

« Ma situation administrative est fragile car je dois renouveler mon titre de séjour chaque année, ce qui représente une lourdeur administrative importante et un frein majeur à l'accès à un emploi stable. Pour subvenir à nos besoins, je fais ponctuellement des heures de ménage et de la garde d'enfants afin d'avoir un complément pour vivre. La conciliation entre la garde de mon enfant et le travail est compliquée. Trouver des solutions de garde compatibles avec des horaires de travail reste un véritable obstacle pour une mère seule. J'apprends également le français afin de mieux comprendre les démarches, mes droits et la vie quotidienne, ce qui est une étape importante pour gagner en autonomie mais cela reste difficile. »

« J'ai la chance de pouvoir moduler mes horaires qui me permettent de récupérer mon fils la semaine où il est avec moi. Les expériences professionnelles ne constituent pas un frein en soi. »

« Mon employeur est compréhensif mais il ne faut pas lui demander de traitement de faveur. »

« Les gens disent : oh oui s'est pas facile pour toi mais en vrai tout le monde s'en fout, on doit suivre comme tout le monde. »

- Soutien à la parentalité

Les parents solos disposent généralement de relais ponctuels pour la garde des enfants, assurés par la famille ou des proches, mais ces aides restent limitées et irrégulières. Le sentiment de soutien existe, notamment grâce à l'entourage, aux centres sociaux, aux maisons de quartier ou à certaines associations spécialisées.

Cependant, le manque de temps et la fatigue quotidienne réduisent les possibilités d'échanges et de soutien entre pairs. Les espaces de parole et de répit sont jugés précieux mais insuffisants. Certaines situations de violences conjugales passées renforcent également le besoin d'accompagnement spécifique.

« Heureusement il y a le centre social pour parler et se vider la tête. »

« Je peux compter sur la Maison de quartier, où les parents s'entraident, notamment pour la garde des enfants. »

« De temps en temps, je laisse mes enfants chez mes parents ou une amie. »

« Dans le passé, j'ai été soutenu par l'association Femmes Solidarité 91. J'ai été victime de violences conjugales. »

- Santé et accès aux soins

Les parents interrogés ont recours aux soins en cas de besoin et rencontrent des difficultés similaires à celles de l'ensemble de la population, notamment le manque de médecins traitants et les délais de rendez-vous. L'accès aux soins reste globalement assuré, en particulier grâce à la couverture santé et à l'accompagnement social.

En revanche, la question de la santé mentale est centrale. Si les parents déclarent parfois « prendre du temps pour eux », ils évoquent une surcharge mentale constante liée à la gestion du foyer, des enfants, du travail ou des démarches administratives. Cette charge, rarement allégée, pèse durablement sur leur bien-être.

« On n'a pas de médecin traitant, on fait les consultations dans les pharmacies. »

« J'ai juste des soucis pour avoir un rendez-vous rapidement mais comme tout le monde. »

« Si essayer de me former et chercher du travail c'est prendre du temps pour moi, alors oui je prends du temps pour moi. Je suis seule avec 3 enfants alors ma tête est tout le temps pleine. »

« Toute mon énergie et mon argent, c'est pour eux. »

Synthèse des attentes, suggestions et propositions d'actions concrètes

Les familles monoparentales interrogées expriment des attentes fortes en matière de reconnaissance, de soutien concret et d'adaptation des politiques publiques à leur réalité quotidienne. Si la priorité reste le bien-être des enfants, les parents formulent également des propositions visant à améliorer durablement leurs conditions de vie.

1. Priorité au bien-être et à la stabilité des enfants

L'ensemble des parents place le bonheur et l'équilibre de leurs enfants au cœur de leurs préoccupations. Les choix de vie, professionnels ou personnels sont majoritairement guidés par cette priorité. Plusieurs parents soulignent leur capacité d'adaptation et leur résilience, revendiquant une vision positive de la parentalité solo, vécue comme une organisation familiale à part entière.

2. Développement et facilitation des modes de garde

L'accès aux solutions de garde constitue une attente majeure. Les parents demandent un accès facilité et priorisé aux places en crèche, ainsi qu'une meilleure prise en compte des contraintes horaires liées au travail. Le coût de la garde est également source d'inquiétude et de tension financière. Un renforcement de l'offre de garde permettrait une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, et favoriserait l'accès ou le maintien dans l'emploi.

3. Accès au logement et sécurisation des parcours résidentiels

La question du logement apparaît comme un enjeu central. Les parents solos rencontrent de grandes difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement, notamment en raison des exigences financières élevées (revenus équivalents à trois fois le loyer, nécessité d'un garant). Certains expriment un sentiment d'abandon institutionnel lors de situations de rupture de bail. Ils suggèrent un accompagnement renforcé et des dispositifs spécifiques facilitant l'accès au logement pour les familles monoparentales.

4. Adaptation du monde du travail aux réalités des parents solos

Les parents expriment une attente forte de compréhension et de reconnaissance de la part des employeurs et des institutions liées à l'emploi. Ils demandent davantage de flexibilité dans l'organisation du travail (horaires adaptés, proximité géographique, changement d'activité) sans être stigmatisés ou assimilés à une situation de handicap. Un meilleur accompagnement par les acteurs de l'insertion professionnelle, tenant compte de la monoparentalité, est également souhaité.

5. Lutte contre l'isolement et renforcement du soutien à la parentalité

Les parents soulignent la fatigue physique et mentale liée au fait de « tout gérer seul ». Ils expriment un besoin accru de temps de répit, de soutien moral et d'espaces d'échange entre pairs, afin de rompre l'isolement et de se sentir compris. Ils proposent une meilleure visibilité et valorisation des centres sociaux, des espaces de soutien à la parentalité et des ressources existantes, qui constituent pour certains un appui essentiel au quotidien.

6. Reconnaissance des capacités et des ressources des familles monoparentales

Enfin, plusieurs parents revendiquent une image positive et autonome de la parentalité solo. Ils souhaitent être reconnus non pas comme des personnes en difficulté permanente, mais comme des parents compétents, capables de s'organiser, de s'adapter et de construire un cadre de vie équilibré pour leurs enfants, à condition d'être soutenus de manière juste et adaptée.



ACJ / MJC de JUVISY-sur-ORGE

Siège social

1 rue de l'observatoire

91260 Juvisy-sur-Orge

Contact : 06 51 01 02 61

compta.acj@gmail.com

SEMINAIRE DEPARTEMENTAL FAMILLES MONOPARENTALES DU 27 MARS 2026

COMPTE-RENDU DES ECHANGES :

Préambule : Ces échanges menés par les bénévoles de notre association ont été effectués avec un corpus de 8 mères de familles comprenant 12 enfants au foyer et 9 enfants (adolescents et jeunes) restés au pays d'origine. 7 femmes sont de nationalité étrangère- Afrique de l'Ouest- la huitième est de nationalité française.

Les entretiens ont été réalisés avec des personnes suivant des cours de Français Langue d'Intégration (FLI) de notre association ou dans le cadre de notre partenariat avec Emmaüs-Connect, et Diagonale Ile de France site de Juvisy.

Nous avons par ailleurs sollicité le témoignage d'une bénévole de la Permanence d'Accueil Des Etrangers (PADE) dépendant de la Conférence Saint Vincent de Paul de Juvisy.

LES PRINCIPAUX CONSTATS :

1° les obstacles dans l'accomplissement des démarches administratives et l'accès au droit : C'est la principale difficulté qui ressort de nos échanges : les démarches administratives sont compliquées, les organismes difficiles à joindre, les réponses tardives et très procédurières.

- -une réfugiée depuis 2023, reçue en entretien par l'OFPPA mais n'a pas encore obtenu de statut (elle n'a pas « la carte ») Nous dit que son dossier est en cours à la CAF mais que les délais sont trop longs pour les réponses.
- Madame S n'est pas en attente pour bénéficier des droits car elle ne sait pas à quoi elle pourrait prétendre. Elle reproche à la CAF le manque d'information sur les dispositifs dont les étrangers pourraient bénéficier, particulièrement pour les familles monoparentales.
- -Madame N qui dispose d'une carte de séjour de 10 ans, est découragée par le manque de débouchés dans ses démarches y compris avec la CAF pour les prestations familiales. Son dossier est en cours depuis janvier 2024 et toujours pas abouti : manque de documents, pièces déposées sur le portail non reçues. Elle est découragée et prête « à laisser tomber »

Globalement, la complexité ressentie dans les démarches pour se renseigner sur les droits éventuels et les réponses si longues à obtenir, entraînent du découragement. Les assistants sociaux, soumis à un nombre croissant de personnes à accompagner, sont ressentis souvent comme peu disponibles. On a constaté par exemple du « non recours » pour la complémentaire santé solidaire. Les démarches chronophages, particulièrement pour des personnes seules et très dépendantes (illettrisme et illettrisme), sont inadaptées à la situation réelle des familles.

2° Les questions éducatives :

- -Madame D a une fille de 5 ans, un garçon de 15 ans et une fille de 22 ans en France, sa situation est régulière (carte de séjour de 10 ans) et ses enfants scolarisés. Elle est illettrée et a recours systématiquement à eux pour la lecture des courriers et des dossiers. Elle comprend que ce rôle leur pèse parfois.
- -Madame S, sans mode de garde pour ses enfants en dehors du temps scolaire, ne sachant ni lire ni écrire, rencontre des difficultés pour trouver du travail. Elle dépend, lorsque c'est indispensable, des possibilités de garde de connaissances de sa communauté d'origine.
- -Madame C, fonctionnaire, a un enfant handicapé. Elle trouve que la prise en compte de cette situation est insuffisante. Être seule pour nourrir l'enfant, le soigner, le scolariser, le transporter, c'est une épreuve constante.

Globalement, en dehors de l'école où les appréciations sont positives, il y a un sentiment d'isolement éducatif. Parent isolé et femme, c'est compliqué de gérer les situations délicates, notamment avec les garçons ados. La question de la garde des enfants est constante après l'école et en soirée. Les femmes qui ont un travail fatigant avec des horaires décalés et des temps de transport importants ont du mal à suivre les questions scolaires sans soutien à la maison, à progresser dans la connaissance du français et à suivre des formations professionnelles éventuelles. Ces mères qui ont des enfants plus grands restés dans leur pays d'origine, expriment très fortement le souhait de pouvoir les faire venir en France, mais le regroupement familial est très compliqué.

3° Les difficultés de la vie quotidienne :

- -Madame S Y : Logée par Diagonale n'aime pas trop son appartement dans le centre-ville de Juvisy mal agencé mais dit ne pas se plaindre car beaucoup d'autres sont plus mal logés qu'elle et son fils.
- -Madame H : a une carte de séjour pluriannuelle qui lui facilite sa vie privée et familiale : carte vitale, complémentaire santé et ½ tarif dans les transports.
- -Madame D : a obtenu l'AME et un logement grâce à l'association Saint Vincent de Paul, mais ses enfants n'ont pas de bourse scolaire (lenteur ou inexistence des démarches), pas la complémentaire santé. N'ayant pas de document de circulation pour mineurs (DCEM) elle n'a pas d'aide pour la carte de transport de ses enfants. Elle a travaillé un temps comme femme de ménage non déclarée. Le père de sa petite fille qui l'a abandonnée ne lui donne ni nouvelles ni aide financière.

Globalement : Les familles contactées sont hébergées en général par le biais d'associations ou par Diagonale. C'est un énorme progrès pour certaines par rapport à un passé d'hôtels sociaux voire de la rue. Les appartements sont bien situés proches des gares, des commerces mais souvent trop petits. L'accès à des logements sociaux dans le cadre ordinaire est extrêmement compliqué. S'il y a une attribution, le nombre de pièces est souvent trop limité, et n'évolue pas quand les enfants grandissent. Les modes de garde, quand ils sont accessibles, ne proposent pas des horaires compatibles avec ceux du travail décalé (entreprises de nettoyage, aides-soignantes, aide à la personne..)

4° Les freins d'ordre technique :

Globalement la plupart des personnes auditionnées souffrent de ce que l'on appelle la fracture numérique. Les démarches en ligne sont extrêmement compliquées quand on ne dispose que d'un téléphone portable de base, qu'on n'a pas l'aide d'un deuxième parent pour configurer l'ordinateur donné à l'école. Les téléphones n'ont pas un écran assez grand pour lire l'ensemble des rubriques pour les démarches. La majorité de nos interlocutrices ne disposent pas d'un ordinateur personnel et ne savent pas s'en servir. La desserte ou les horaires des transports en commun, parfois, ne sont pas bien adaptés.

Les propositions ou actions émises :

Une demande unanime : moins d'informatique dans les démarches, plus de personnel administratif pour les aider en présentiel et pas par téléphone. Mais aussi des services publics joignables et compréhensifs pour pouvoir décaler un rendez-vous impossible à honorer. Obtenir une aide efficace pour favoriser le regroupement familial. A l'arrivée en France, remise d'un document par la CAF informant systématiquement les étrangers de leurs droits à bénéficier des différents dispositifs existants, notamment pour les familles monoparentales. Offres de travail adaptées pour des personnes seules avec enfants, avec une autonomie restreinte. Parc de logement social accessible dans des délais raisonnables.

Nos observations :

Les situations évoquées pour les familles monoparentales sont celles généralement rencontrées par les familles en précarité sociale. Elles sont cependant accentuées par l'absence d'un conjoint au foyer et par un isolement plus important, y compris à cause d'un recours moins facile à d'autres solidarités familiales (ascendants, fratries).

Dans la quasi-totalité des cas les solutions plus ou moins partielles qu'elles ont trouvées, l'ont été par le biais associatif. Les organismes cités favorablement pour l'aide apportée outre Diagonale, sont : la Croix Rouge, le Secours Populaire, Saint Vincent de Paul, l'ACJ pour les cours de français, les MDS.

Juvisy, janvier 2026



Le 15/01/2026

Direction de la Cohésion Sociale et des Solidarités
Centre social Est Maisons Pour Tous de Courdimanche
Affaire suivie par Faïza BOUSSIF – Directrice du centre social

Remontées de terrain – Séminaire départemental Préfecture CAF Question des familles monoparentales en QPV monoparentales 10 avril 2026

Les familles monoparentales fréquentant la Maison Pour Tous de Courdimanche ont exprimé de nombreuses difficultés dans différents domaines du quotidien. Ces remontées mettent en lumière à la fois des freins persistants et l'importance du rôle joué par le Centre social en matière d'accompagnement, de soutien et de lien social.

1. Accès aux droits

Les familles expriment un besoin accru d'information et de lisibilité concernant les dispositifs existants. L'absence d'un outil centralisé recensant de manière claire l'ensemble des aides et accompagnements disponibles constitue un frein important à l'accès aux droits et complique les démarches administratives.

Concernant la Maison Départementale des Solidarités (MDS) des Ulis, plusieurs familles font état de difficultés dans le parcours d'accompagnement. Elles évoquent notamment des conditions d'accueil perçues comme peu propices à une expression libre de leurs situations personnelles, ainsi qu'un accompagnement parfois ressenti comme insuffisamment adapté à leurs attentes. Certaines familles indiquent repartir sans solution opérationnelle à l'issue de leurs démarches, ce qui peut entraîner un découragement et un renoncement progressif à l'accès aux droits. Lorsque des rendez-vous avec un travailleur social sont obtenus, les réponses apportées sont parfois perçues comme ne permettant pas de lever pleinement les problématiques rencontrées.

Par ailleurs, les familles mentionnent de manière positive l'accompagnement proposé par la Maison Pour Tous de Courdimanche. Elles soulignent la qualité de l'accueil, la disponibilité des professionnels et une écoute attentive favorisant un climat de confiance. Bien que l'intervention d'un centre social ne se situe pas au même niveau ni dans le même champ de compétences que celle d'une MDS, cet espace de proximité est perçu par les familles comme facilitant l'orientation, le premier accueil et le maintien du lien, en complément des dispositifs institutionnels.

2. Emploi et formation

Les familles monoparentales rencontrent de fortes contraintes pour concilier emploi, formation et vie familiale :

- Difficultés majeures de garde d'enfants pour pouvoir travailler ou suivre une formation.
- Manque de places en crèche et horaires très restreints, y compris pour les centres de loisirs et les garderies scolaires.
- Frais de garde jugés trop élevés par rapport aux salaires perçus.
- Les mères seules expriment une crainte importante de changer d'emploi, par peur d'un impact négatif sur leurs ressources financières et leur stabilité.

3. Soutien à la parentalité (MPTC)

Les actions mises en place par le centre social MPTC sont particulièrement appréciées et répondent aux besoins des familles :

- Groupes de parole familles mono.
- Aide aux devoirs.
- Ateliers parents/enfants.
- Aide au départ en vacances.
- Actions favorisant l'ouverture à la culture.

Les adhérents se disent très satisfaits des propositions de la MPTC, qui constituent un véritable soutien au quotidien et un espace ressource essentiel.

4. Santé et accès aux soins

Les familles font état de nombreuses difficultés d'accès aux soins :

- Problèmes d'avance de frais chez certains professionnels de santé, notamment pour l'orthodontie et l'optique.
- Difficulté, voire impossibilité, de consulter un médecin le jour même lorsqu'un enfant est malade (urgences surchargées, absence de médecin traitant, manque de rendez-vous).
- Accès aux soins globalement compliqué en raison du manque de médecins sur le territoire.
- Accès à un psychologue quasi impossible : coûts trop élevés et absence de places disponibles dans les CMP et CMPP.

5. Autres difficultés transversales

Enfin, d'autres problématiques récurrentes ont été soulevées :

- Tarifs des transports jugés très problématiques pour les familles monoparentales.
- Accès aux vacances difficile, voire très difficile, pour les familles ayant un quotient familial légèrement supérieur au minimum, mais vivant avec un seul salaire.
- Accès au logement complexe, avec peu de solutions adaptées aux situations monoparentales.



Restitution de la commune de Ris-Orangis Autour du statut communal de parent solo

La **Ville de Ris-Orangis** a adopté en mai 2024 un **statut communal en faveur des familles monoparentales**, avec 21 mesures dédiées pour répondre aux difficultés spécifiques que rencontrent ces familles, telles que l'isolement, la précarité et l'accès aux droits.

À Ris-Orangis, 31 % des ménages avec enfants sont des familles monoparentales, dont une part importante vit sous le seuil de pauvreté. Ce nouveau dispositif vise à offrir un meilleur accès aux droits sociaux, à la santé, à l'emploi, au logement, aux modes de garde, à la mobilité et aux loisirs.

Le travail autour de ce statut a été réalisé en collaboration avec un ensemble de services municipaux :

- **Parentalité / CTG**
- **PADM** (accès aux droits)
- **Atelier Santé Ville**
- **Petite Enfance**
- **RIS Emploi**
- **Habitat – CCAS**
- **Ressources Humaines**

La création de ce statut s'appuie sur :

- **L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS)**
- Le **diagnostic CTG – CAF**
- Les **données INSEE**
- Les retours des professionnels de terrain

Ce diagnostic a mis en lumière :

- La hausse des familles monoparentales
- Leur fragilité économique
- Leur isolement
- Les difficultés d'accès au logement, au mode de garde, à l'emploi, à la mobilité, à l'information
- L'épuisement lié à la charge mentale

Après analyse, la ville a structuré **21 mesures**, organisées en **6 domaines prioritaires** :

1. Accès aux droits & santé
2. Emploi & insertion
3. Logement
4. Modes de garde
5. Mobilité
6. Loisirs & parentalité

Les principales actions mise en place

Point d'information familles monoparentales

Un Point Info Familles Monoparentales a été ouvert au 10 place Jacques Brel, au cœur du futur Centre socio-culturel. Ce lieu offre, un accueil personnalisé, une orientation vers les bons interlocuteurs et une information claire sur les droits et dispositifs. C'est un espace convivial, pensé comme un lieu « comme à la maison », pour faciliter les échanges et lutter contre l'isolement.

Il offre :

- Accueil individualisé
- Information sur les droits
- Orientation vers les services
- Ateliers thématiques
- Actions de prévention
- Temps d'échanges et de soutien

Un partenariat a été construit avec l'**UDAF**, qui assure des permanences administratives.

Des actions hors les murs

Pour toucher les familles éloignées, la ville a développé un programme d'action visant à "aller vers" ces familles :

- Animations estivales dans les parcs
- Couture, percussions, contes Kamishibai
- Présence du PADM, ASV, associations numériques
- Stands dédiés au statut du parent solo

Ces actions permettent de repérer de nouvelles familles, rompre l'isolement et faciliter les premiers contacts.

La création d'"Un temps pour soi"

Afin de lutter contre l'épuisement parental, la ville organise :

- Ateliers bien-être
- Activités créatives
- Sessions de médiation animale
- Séances sportives et nutrition
- Espaces de discussion informels

Ces moments visent à redonner du souffle aux parents et à renforcer la confiance en eux.

Des ateliers spécifiques

Les familles bénéficient d'ateliers adaptés à leurs besoins :

- **Soutien à la parentalité** : échanges entre parents, conseils pratiques, accompagnement éducatif,
- **Inclusion numérique** : aide à l'utilisation des outils numériques et aux démarches en ligne,
- **Prévention santé** : ateliers bien-être, parcours santé, accompagnement vers les services médicaux,
- **Droit au répit** : temps pour soi, activités culturelles ou de loisirs partagées.

Des actions positives

Le dispositif introduit une **priorité d'accès** pour les familles monoparentales dans plusieurs domaines :

- **Crèches** : attribution de points supplémentaires,
- **Aides sociales** : renforcement des dispositifs (accès à une mutuelle, quotient familial allégé, vacances sociales).

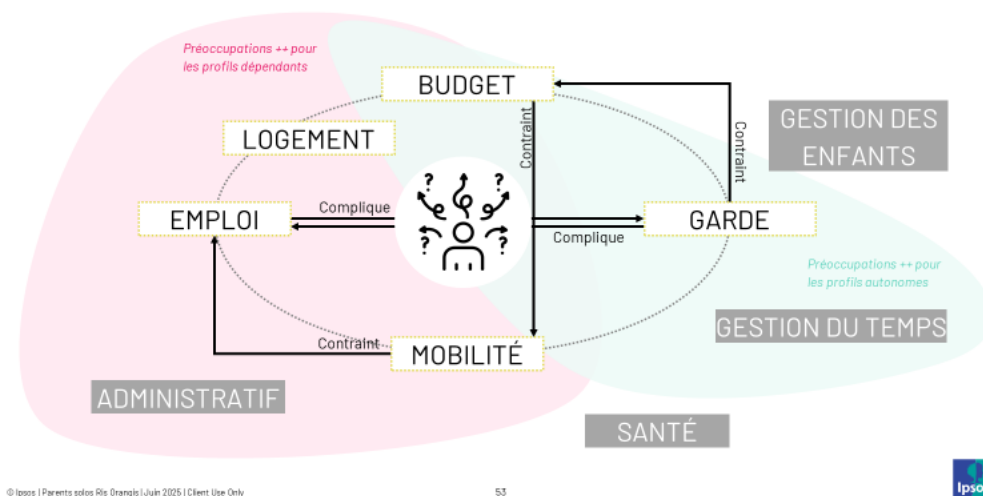
Ce fonctionnement combine une **action municipale directe**, des **partenariats structurés** et un **accompagnement de proximité**, garantissant un soutien concret et évolutif aux familles monoparentales.

ETUDE IPSOS

Dans le cadre de la mise en œuvre du statut communal de parent solo adopté le 22 mai 2024, une étude qualitative menée en 2025 par l'institut de sondage Ipsos. Elle a permis de mettre en exergue les réalités vécues par les familles monoparentales du territoire rissois.

Synthèse de la restitution du rapport d'étude d'Ipsos de juin 2025 effectué auprès 26 familles monoparentales rissoises et leurs préoccupations :

Les préoccupations des parents solos en résumé



BUDGET :

Les besoins des familles monoparentales :

- De l'aide pour le budget
- Redonner du pouvoir d'achat
- Pour répondre prioritairement aux besoins des enfants

LOGEMENT :

Les besoins des familles monoparentales :

- Un logement adapté aux besoins de la famille à un loyer raisonnable
- Plus de rapidité dans la réponse aux demandes de changement / ou d'acquisition de logements sociaux
- De l'accompagnement administratif dans les démarches liées au logement social

EMPLOI :

Les besoins des familles monoparentales :

- Un emploi dont les modalités (horaires, lieu, TT, flexibilité) permettent de concilier vie pro et garde des enfants
- Un accompagnement dans la recherche d'un emploi adapté à ces contraintes
- De la compréhension de la part des employeurs sur les contraintes des familles monoparentales

SANTE :

Les besoins des familles monoparentales :

- Plus de flexibilité dans le positionnement des rendez-vous médicaux pour les enfants
- Une meilleure prise en charge des soins, médicaments et dépistages pour les pathologies de l'enfance et notamment sur la santé mentale post séparation
- Aide à la prise de rendez-vous médicaux

DEMARCHES ADMINISTRATIVES :

Les besoins des familles monoparentales :

- Un accompagnement dans les démarches administratives avec un réel suivi
- De l'information sur les droits et démarches relatives à une situation de monoparentalité nouvelle
- Une aide à l'identification des acteurs / interlocuteurs pertinents

TEMPS POUR SOI ET RENCONTRES/ECHANGES :

Les besoins des familles monoparentales :

- Dégager quelques heures par semaine ou par mois sans les enfants pour s'occuper de son bien-être physique, mental, et social
- Pouvoir prendre soin de soi à un moindre coût
- Rencontrer d'autres parents solos à même de réellement comprendre les difficultés vécues et pour créer de l'entraide entre parents.

L'étude d'Ipsos a mis en évidence la diversité des situations vécues par les parents solos, tout en faisant ressortir des difficultés communes : une charge mentale élevée, une organisation du quotidien centrée sur les enfants, et une forte tension entre emploi, garde d'enfants et ressources financières. Deux profils principaux émergent : des parents relativement autonomes ayant surtout besoin d'une meilleure information et de démarches simplifiées, et des parents plus précaires nécessitant un accompagnement global et renforcé.

Cette étude confirme la pertinence d'un statut évolutif, permettant d'adapter les réponses municipales aux besoins réels des familles monoparentales, d'améliorer le recours aux aides existantes et de renforcer les coopérations avec les partenaires institutionnels, économiques et sociaux, afin de mieux sécuriser les parcours des parents solos sur le territoire.

Hôtel de ville
Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

 Ville de Ris-Orangis |  ville-ris-orangis.fr



Synthèse – Questionnaire Parents solos Longjumeau

Du 15 novembre au 20 décembre 2025.

Retour 33 réponses

Chantal LEITE, Référente familles, Centre social Maison Colucci

Contexte et origine de la démarche

Suite à l'appel à mobilisation des structures d'animation de la vie sociale dans le cadre de la préparation d'un séminaire départemental consacré à la monoparentalité dans les quartiers prioritaires, un questionnaire a été élaboré autour des thématiques suivants : accès aux droits et lutte contre le non-recours, emploi et insertion, soutien à la parentalité, santé et accès aux soins.

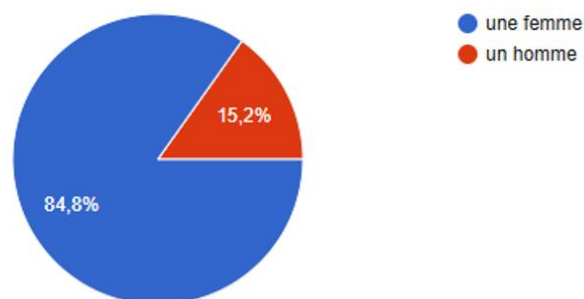
Méthodologie

Le questionnaire a été diffusé auprès des familles monoparentales fréquentant le centre social ou ayant des liens avec les activités du centre. La période de diffusion s'est déroulée sur la période du 15 novembre au 20 décembre 2025. Au total, 33 réponses ont été recueillies.

Profil des familles monoparentales répondantes

Êtes vous ?

33 réponses

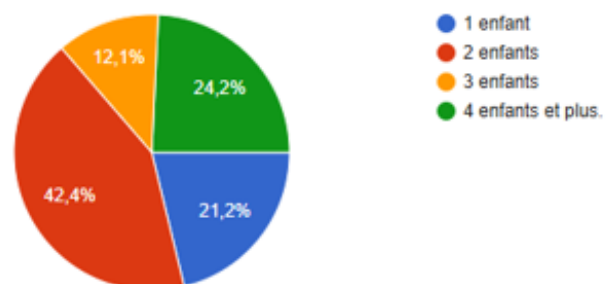


La monoparentalité concerne majoritairement des familles avec plusieurs enfants :

- 42,4 % des répondants ont 2 enfants
- 24,2 % ont 4 enfants ou plus
- 21,2 % ont 1 enfant
- 12,1 % ont 3 enfants

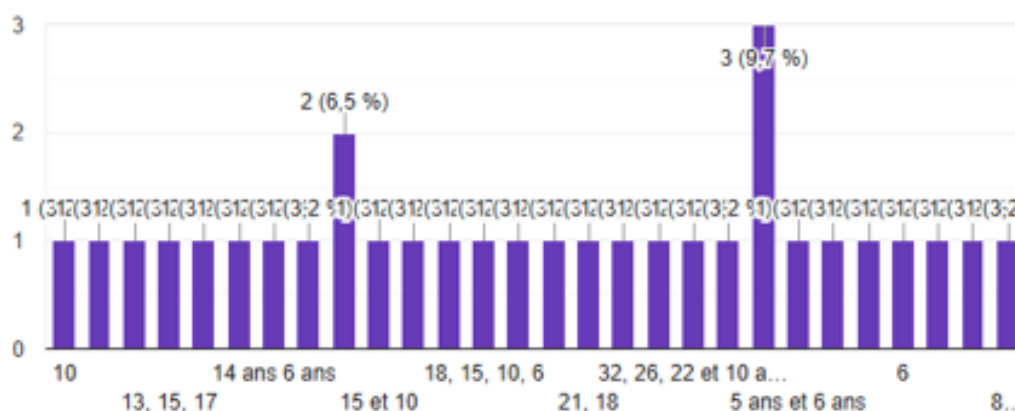
Combien d'enfants avez-vous ?

33 réponses



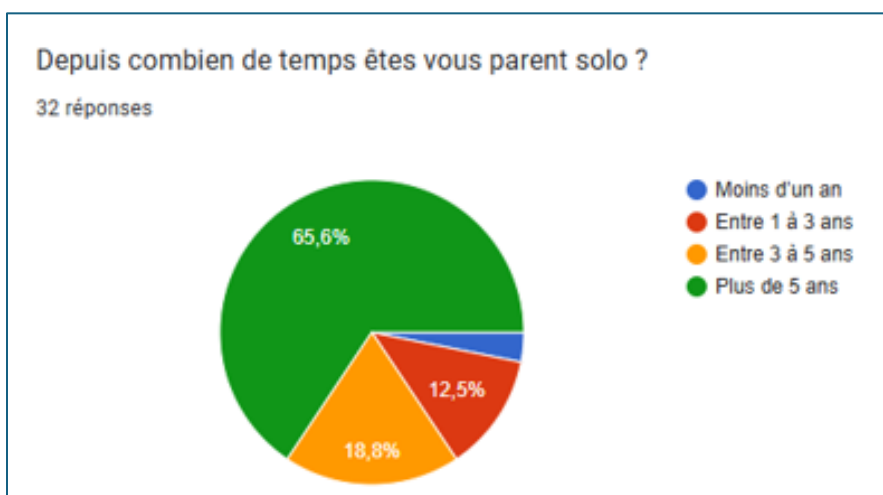
Quel âge a (ont) vo(s) enfant(s) ?

31 réponses



Les enfants sont majoritairement en âge scolaire, avec une présence de pré-adolescents et d'adolescents, impliquant des besoins variés en matière de garde, de suivi scolaire et d'accompagnement éducatif.

Ancienneté dans la monoparentalité



La monoparentalité apparaît comme une situation durable :

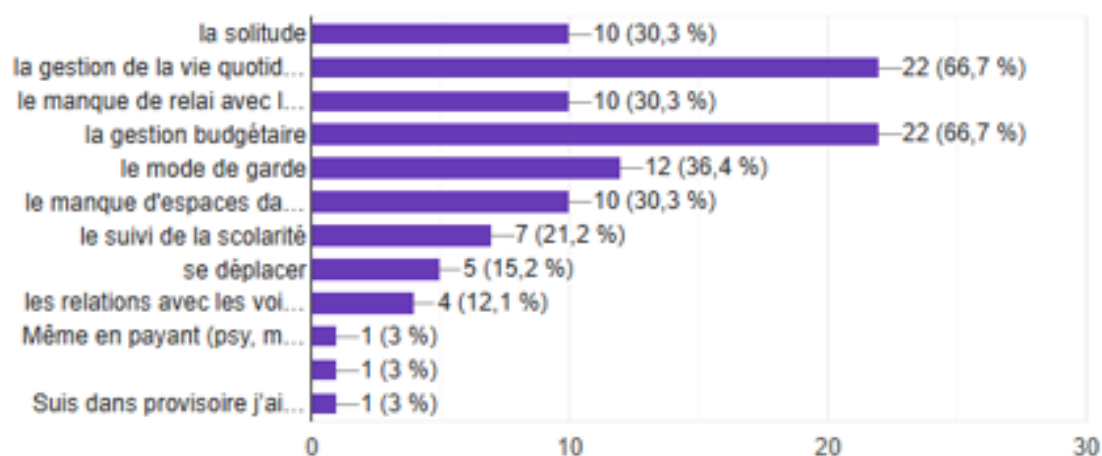
- 55,6 % des parents sont solos depuis plus de 5 ans
- 18,8 % depuis 3 à 5 ans
- 12,5 % depuis 1 à 3 ans

Ces données soulignent la nécessité d'actions inscrites dans la durée.

Difficultés rencontrées

Qu'est ce qui peut être compliqué à vivre dans la monoparentalité ?

33 réponses



Plusieurs réponses étaient possibles.

Les principales difficultés exprimées sont :

- **Gestion budgétaire : 66,7 %**
- **Gestion de la vie quotidienne : 66,7 %**
- **Mode de garde : 36,4 %**
- Manque de relais avec l'autre parent : 30,3 %
- Isolement / solitude : 30,3 %
- Manque d'espaces dans le logement : 30,3 %
- Suivi de la scolarité : 21,2 %

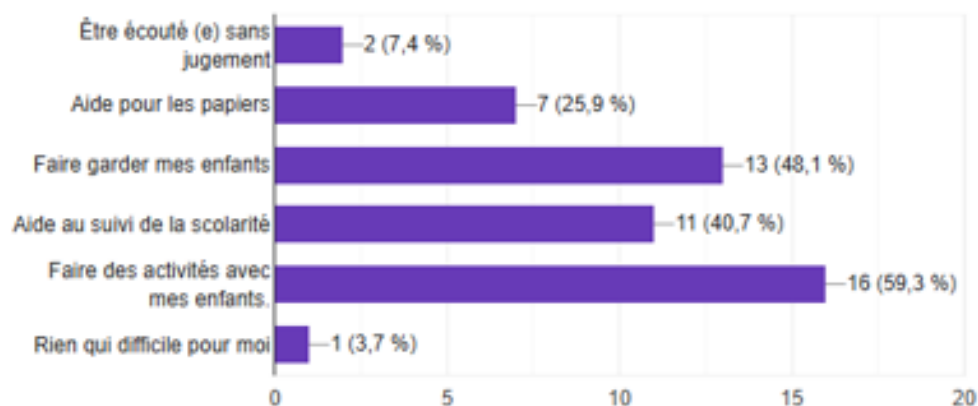
Les difficultés les plus citées concernent la gestion financière, la gestion de la vie quotidienne, les modes de garde. Ces éléments, souvent cumulés, participent à une charge mentale élevée chez les parents solos.

Difficultés dans le quartier

Les difficultés identifiées sont principalement pratiques :

Dans votre quartier, qu'est ce qui est difficile pour vous et vos enfants ?

27 réponses



Plusieurs réponses étaient possibles.

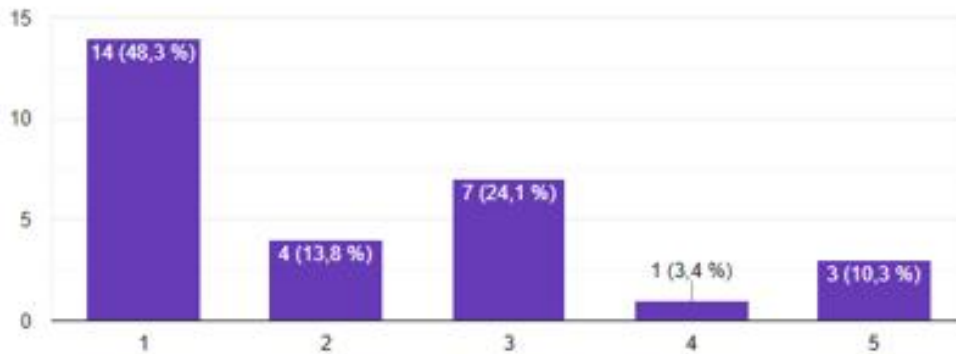
- **Faire des activités avec mes enfants : 59,3 %**
- Faire garder mes enfants : 48,1 %
- Aide au suivi de la scolarité : 40,7 %
- Aide pour les papiers : 25,9 %

Ces résultats mettent en évidence des difficultés principalement liées entre les temps de vie (temps parental, professionnel et personnel), ainsi qu'au ressources de proximité adapté aux réalités des familles monoparentales. Elles renvoient à la nécessité de renforcer l'offre locale en matière d'activités parents-enfants, de solutions de garde et d'accompagnement scolaire.

Accès à l'information

Avez-vous assez d'informations sur les lieux et les personnes qui peuvent vous soutenir dans votre quotidien ?

29 réponses

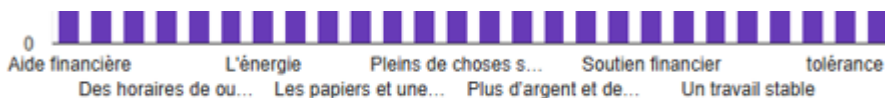


Question sur le niveau d'information à partir d'une échelle de 1 à 5, allant de pas d'informations à beaucoup d'informations.

Les réponses montrent que la majorité des parents se positionne sur les niveaux bas de l'échelle, traduisant un faible niveau d'information perçu. Peu de parents indiquent disposer d'un niveau élevé sur les ressources existantes. Ces résultats démontrent un déficit de lisibilité et de repérage des dispositifs de soutien, plutôt qu'une absence totale d'offre. Ils nécessitent de renforcer l'information, l'orientation et l'accompagnement des parents solos vers les ressources du territoire.

Besoins exprimés

Les réponses aux questions ouvertes font ressortir des besoins essentiels : aide et stabilité financière, accompagnement, soutien humain, résolution des situations administratives, logement adapté, et temps pour soi.



Ces besoins traduisent une forte charge mentale et une attente forte d'accompagnement global, à la fois matériel, organisationnel et humain.

Conclusion

Les réponses apportées par les parents solos mettent en lumière des réalités du quotidien marquées par une charge mentale importante, étroitement liée aux difficultés rencontrées dans la gestion financière, l'organisation de la vie quotidienne et les modes de garde.

Les résultats confirment que les difficultés rencontrées ne relèvent pas uniquement de situations individuelles, mais s'inscrivent dans des enjeux structurels touchant l'accès aux droits, l'organisation de la vie familiale, la conciliation des temps et le maintien du lien social.

Ce questionnaire fait ressortir l'expression des parents leur permettant de formuler des besoins concrets et des attentes fortes en matière d'accompagnement, de lisibilité des ressources et de soutien à la parentalité. Il souligne également l'importance du rôle des structures de proximité dans l'accueil, l'écoute et l'orientation des familles monoparentalités.

« Paroles de pères et mères isolés : lever le voile sur la précarité en quartiers prioritaires. » Synthèse analytique

Les familles monoparentales résidant dans les quartiers prioritaires sont confrontées à une accumulation de fragilités socio-économiques qui impactent durablement leur quotidien. Pour comprendre finement leurs réalités, leurs attentes et les leviers d'amélioration possibles, nous avons mis en place une démarche participative et méthodologiquement.

Cette approche plurielle combine plusieurs dispositifs complémentaires :

- **Entretiens individuels approfondis**, permettant de saisir les trajectoires personnelles, les contraintes quotidiennes et les facteurs d'isolement.
- **Ateliers thématiques** favorisant l'expression collective, la construction de solutions entre pairs et l'émergence de priorités communes.

- **Observations de terrain** menées lors de temps informels (temps ateliers, permanences d'écrivain public), afin d'ancrer l'analyse dans la réalité concrète des interactions, des ressources mobilisées et des obstacles rencontrés.

En croisant ces différentes sources, nous obtenons une lecture transversale et nuancée des enjeux rencontrés par les familles. Cette méthodologie, fondée sur l'écoute active et la co-construction, a permis non seulement d'identifier les problématiques majeures, sociales, économiques, éducatives ou psychologiques mais aussi de faire émerger des pistes d'action réalistes. Ainsi, notre démarche innovante offre une compréhension approfondie du vécu des familles monoparentales et constitue un socle solide pour développer des interventions ciblées, pertinentes et véritablement adaptées à leurs besoins.

1. ACCES AUX DROITS ET LUTTE CONTRE LE NON-RECOURS

Constats et difficultés exprimées : un non-recours alimenté par des obstacles multiples et cumulés

Les familles rencontrées expriment un **manque important de connaissance des dispositifs existants**, qu'il s'agisse des prestations familiales, des compléments de ressources, des aides à la santé, des accompagnements CAF, des dispositifs de médiation familiale ou encore de l'aide juridictionnelle. Cette méconnaissance crée un **fossé entre les droits théoriques et les droits réellement mobilisés**, renforçant les situations de précarité.

Elles pointent également une **complexité administrative décourageante** : procédures longues, formulaires peu intuitifs, vocabulaire technique, absence d'explications claires sur les justificatifs à fournir. Cette complexité est amplifiée par la **dématérialisation des services**, perçue comme une barrière supplémentaire plutôt qu'un facilitateur.

La **fracture numérique** constitue un enjeu majeur : manque d'équipement, faible aisance dans l'utilisation des plateformes en ligne, difficultés à suivre les notifications ou les mises à jour des dossiers. Pour beaucoup, cela se traduit par une impossibilité d'achever les démarches ou d'assurer un suivi régulier.

Ces obstacles entraînent un **sentiment d'épuisement administratif**. Les familles évoquent le fait de "renoncer", concernant notamment les demandes de logement ou l'accès aux APL. À cela s'ajoute la **crainte d'être jugé ou incompris**, ce qui conduit certains à interrompre volontairement leurs démarches.

Enfin, la **faible disponibilité des guichets physiques**, souvent incompatible avec les horaires de travail ou les responsabilités parentales, renforce le non-recours et la rupture avec les institutions.

Propositions des familles : des solutions concrètes, proches du terrain et centrées sur l'humain

- **Rendre plus visibles des permanences mobiles de médiation administrative** dans les lieux du quotidien : les écoles, les associations, les halls d'immeuble, les bus itinérants, ... L'objectif : rendre l'accompagnement accessible sans déplacement supplémentaire.
- **Créer un "passeport droits"** : un outil simple, synthétique et visuel, disponible en version papier, numérique et audio, recensant les principaux droits et démarches, avec des explications claires et des contacts utiles.
- **Mobiliser plus des moyens pour des ateliers numériques** pensés pour les parents isolés : plages horaires flexibles, possibilité de garde d'enfants, modules adaptés au niveau de chacun, accompagnement direct pour remplir les démarches en ligne, comprendre les courriers officiels, suivre les mises à jour des dossiers.

Observation de Génération 2 Citoyenneté Intégration

Le non-recours n'est pas dû à un manque de volonté, mais à une surcharge mentale et à la multiplicité des démarches.

L'accompagnement doit être **proactif, "hors les murs" et dédramatisé**, avec un langage clair et une approche de confiance.

2. EMPLOI, INSERTION ET FORMATION

Constats et difficultés exprimées

Les parents isolés, manifestent une **forte volonté d'accéder à l'emploi**. Toutefois, elles se heurtent à un ensemble de freins structurels et organisationnels qui limitent leur insertion durable :

- **Contraintes familiales majeures**, notamment l'absence de solutions de garde adaptées, empêchant l'accès à des horaires de travail ou de formation classiques.
- **Mobilité limitée** : amplitude des horaires de transport, éloignement géographique de l'offre d'emploi ou de formation.
- **Parcours professionnels fragmentés et emplois précaires**, rendant difficile la stabilisation de trajectoires professionnelles.
- **Accès restreint aux formations qualifiantes**, souvent incompatibles avec les obligations parentales (horaires inadaptés, absence de garde, durées trop longues).
- **Employabilité fragilisée** par :
 - l'absence de réseau professionnel,
 - un déficit d'information sur les métiers en tension ou émergents,

o des discriminations ressenties (adresse, origine, statut familial).

- **Compétences numériques et socio-comportementales insuffisamment actualisées**, freinant la réalisation de démarches essentielles (CV, mails, candidatures en ligne, prise de rendez-vous).

Propositions / idées d'action portées par les familles

Les parents expriment le besoin de dispositifs **flexibles, accessibles et ancrés localement**. Parmi les pistes prioritaires :

- **Formations courtes, certifiantes et modulables**, organisées en horaires aménagés (soir, week-end) ou en formats hybrides pour s'adapter aux contraintes familiales.
- **Création d'une plateforme locale d'entraide professionnelle**, facilitant :
 - o le partage d'expérience entre parents,
 - o le développement d'un réseau de mentors,
 - o la connexion avec des employeurs socialement engagés.
- **Garde d'enfants sur site** lors des ateliers, formations, rendez-vous d'insertion ou événements professionnels, permettant une participation réelle.
- **Outil local de mise en relation entre parents en recherche d'emploi et employeurs solidaires**, valorisant les compétences disponibles et sécurisant les parcours.

Observation de Génération 2 Citoyenneté Intégration

Les familles monoparentales constituent un **public hautement mobilisable et volontaire** dès lors que l'environnement est rendu praticable. Pour lever durablement les freins, il est indispensable de proposer un **accompagnement socio-professionnel global** incluant :

- l'organisation du temps, la gestion de la mobilité, le développement de la confiance en soi et la mise en réseau professionnelle.
- Ce public représente un **levier puissant pour répondre aux besoins en main-d'œuvre**, si les dispositifs deviennent réellement accessibles, coordonnés et centrés sur les réalités parentales.

3. SOUTIEN A LA PARENTALITE

Constats et difficultés exprimées par les familles

Les familles monoparentales, font état d'une **pression quotidienne intense** et d'un **sentiment d'isolement profondément ancré**. L'absence de relais familial ou social prive les parents de temps pour eux et renforce l'impression de "ne jamais avoir de répit".

La précarité accentue les **difficultés éducatives** : gestion des devoirs, encadrement des usages numériques, questionnements liés à l'adolescence, maintien de l'autorité... autant de défis qui s'amplifient lorsque les ressources matérielles et psychologiques sont limitées.

Le **poids psychologique de la double responsabilité**, les parents solos, crée une fatigue émotionnelle durable : l'obligation de "tout gérer seul(e)" sans espace de décompression ou d'expression génère un sentiment de vulnérabilité.

Par ailleurs, les relations avec l'institution scolaire sont souvent marquées par une **incompréhension mutuelle** : malentendus sur les attentes, peur d'être jugé, manque de confiance, ce qui peut aboutir à un retrait ou à un découragement face au parcours éducatif de l'enfant.

Propositions et idées d'action formulées par les familles

Les parents expriment un besoin fort de solutions **simples, accessibles et respectueuses de leur réalité quotidienne** :

- **Espaces de parole dédiés aux parents solos**, fondés sur la confidentialité, l'écoute active, l'entraide et le non-jugement, afin de rompre l'isolement et créer un soutien horizontal entre pairs.
- **Ateliers "École-Parents"** pour décoder les attentes du système scolaire, faciliter la communication avec les enseignants et rétablir une relation de confiance durable.
- **Activités parents-enfants à faible coût**, pensées comme des moments de respiration partagée permettant de renforcer le lien affectif tout en diminuant la charge mentale et éducative.
- **Interventions pédagogiques en milieu scolaire**, pour expliciter les codes institutionnels, sécuriser les parents et favoriser une meilleure compréhension mutuelle.

Observation de Génération 2 Citoyenneté Intégration

La parentalité dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville nécessite un **accompagnement décomplexé, déculpabilisant, accessible et co-construit avec et pour les familles**. Renforcer la relation parent-enfant, reconnaître et valoriser les compétences parentales existantes, et offrir des espaces d'expression sécurisés constituent des leviers essentiels pour lutter contre l'isolement et redonner confiance aux parents.

L'écoute bienveillante, la valorisation des savoir-faire parentaux et la dédramatisation des difficultés rencontrées sont au cœur d'une approche efficace, humanisante et véritablement transformative.

4. SANTE ET ACCES AUX SOINS

Constats majeurs et difficultés identifiées

Les familles rencontrées décrivent un **accès aux soins fortement dégradé**, marqué par des obstacles à la fois structurels, économiques et culturels :

- **Accès insuffisant aux médecins généralistes et spécialistes**, avec des délais d'attente particulièrement longs, une offre de soins saturée localement et des difficultés à identifier un praticien disponible.

- **Renoncement aux soins pour raisons organisationnelles ou financières** : manque de temps, contraintes professionnelles ou familiales, coûts réels ou perçus, méconnaissance des dispositifs d'aide (CSS, ex-CMU-C), entraînant des retards de prise en charge.
- **Santé mentale fragilisée et largement sous-diagnostiquée** : stress chronique, anxiété, épuisement physique et émotionnel, mais aussi gêne à consulter en raison des tabous culturels ou de l'absence d'information adaptée.
- **Suivi médical des enfants complexe** : rendez-vous manqués ou difficiles à organiser en raison des horaires scolaires, des déplacements et de l'absence de relais pour la garde.
- **Barrières linguistiques et culturelles** particulièrement marquées dans certains types de soins notamment gynécologiques, psychologiques ou liés à la parentalité entraînant incompréhensions, craintes et reports.
- **Charge mentale élevée des parents, en particulier des familles monoparentales**, qui génère des retards de soins aussi bien pour les adultes que pour les enfants.

Propositions et pistes d'action formulées par les familles

Les familles expriment le besoin d'un **accompagnement de proximité, accessible, déstigmatisé et décroisé**, articulé autour de plusieurs leviers :

- **Création de permanences santé au cœur des lieux du quotidien** : dans les centres sociaux, écoles, MJC ou lieux de vie collective, afin de faciliter l'orientation, les premières consultations ou le repérage.
- **Sensibilisation multilingue et simplifiée aux droits en santé**, aux dispositifs d'accès aux soins et aux démarches administratives, pour lever les freins liés à l'information et au langage.
- **Déploiement d'actions bien-être et prévention**, incluant relaxation, gestion du stress, ateliers anti-épuisement et espaces de parole, avec une attention spécifique aux parents solos.
- **Accompagnement personnalisé aux rendez-vous médicaux** pour les familles les plus isolées : soutien logistique, aide au déplacement, médiation culturelle ou linguistique.
- **Programme de prévention en santé mentale** accessible et non stigmatisant, intégrant sensibilisation, repérage précoce et orientation vers des professionnels formés.

Regard de Génération 2 Citoyenneté Intégration

Les retours des familles font émerger un constat clair : **la santé mentale est un enjeu central, souvent silencieux mais omniprésent**. Pour y répondre efficacement, une **approche globale, intégrée et décroisée de la santé et du bien-être** s'impose. Elle doit articuler :

- **Prévention** (information, repérage, ateliers),
- **Accompagnement** (administratif, culturel, linguistique, logistique),
- **Déstigmatisation** des démarches liées à la santé psychologique et émotionnelle.

Cette vision holistique permettrait non seulement de réduire les inégalités d'accès aux soins, mais aussi de renforcer l'autonomie sanitaire des familles et leur bien-être global.

Compte-rendu

Animation collective – familles monoparentales

3 décembre 2025

Participants :

7 mères, âgées de 29 à 41 ans, ayant de 2 à 5 enfants, âgés de 2 ans à 19 ans, issues du Quartier Politique de la Ville « L'Entre Bois des Roches » de la ville de Saint-Michel-sur-Orge en Essonne.

Animatrice : Bérénice BEYL, référente de l'Espace de Vie Sociale au sein de l'APES (Association Prévention Échec Scolaire)

Accueil des participantes autour d'une collation

Déroulé de l'animation :

Présentation de la démarche

La Préfète déléguée pour l'égalité des chances ainsi que le Directeur de la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne ont sollicité les structures d'animation de la vie sociale de proximité telles que l'APES afin de les associer à une réflexion sur la question des difficultés rencontrées par les familles monoparentales en Essonne sur quatre thématiques :

1. L'accès aux droits et la lutte contre le non-recours
2. L'emploi, insertion et formation
3. Le soutien à la parentalité
4. La santé et l'accès aux soins

Les participantes ont donc été sollicitées afin que leur témoignage puisse être recueilli et que leur voix soit entendue. Chaque parole exprimée doit être respectée. Ce temps d'échanges se veut bienveillant, ouvert et enrichissant. Il est demandé aux participantes de prendre grand soin des possibles confidences de leurs pairs. Chaque élément révélé, intime ou non, ne devra pas être partagé en dehors du cadre strict de la présente animation. L'ensemble des participantes approuvent le cadre imposé.

Les différentes phases de l'animation

Phase 1 : Réflexion individuelle

Il est demandé à chaque participante de s'isoler individuellement afin d'identifier les difficultés rencontrées en tant que mère célibataire sur 4 thématiques et de les noter sur des post-it de différentes couleurs (1. L'accès aux droits et la lutte contre le non-recours = post-it bleus, 2. L'emploi, l'insertion et la formation = post-it jaunes, 3. Le soutien à la parentalité = post-it oranges, 4. La santé et l'accès aux soins = post-it verts). Pour chacune des difficultés rencontrées, il est demandé à la participante de réfléchir à une possible solution à cette difficulté et de la noter sur le même post-it que celui de la difficulté identifiée.

Phase 2 : Réflexion en sous-groupes.

Il est demandé aux personnes présentes de se réunir en 2 sous-groupes (un groupe de 3 et un groupe de 4) afin de réunir les différentes problématiques rencontrées dans chaque thématiques, de noter celles qui se répètent et d'indiquer de possibles pistes de solutions à ces problématiques.

Phase 3 : Restitution collective

Il est demandé à chaque groupe de définir un rapporteur de groupe qui exposera les différentes réflexions abordées dans chaque groupe lors d'une restitution collective. Échanges entre les participants.

Thèmes	Difficultés rencontrées	Pistes d'améliorations
Accès aux droits et lutte contre le non-recours	• Complexité à réaliser seule certaines démarches administratives (compétences administratives et numériques limitées, manque d'aisance dans l'écrit, phobie administrative, peur de faire une erreur pouvant engendrer des sanctions institutionnelles graves) • Sentiment de grande vulnérabilité face aux institutions • Difficultés administratives aggravées lors de la perte d'un smartphone, d'un mot de passe ou d'une adresse mail • Méconnaissance de certaines aides ou de certains dispositifs • Rétention d'informations administratives par l'ex-conjoint qui peut freiner la réalisation de certaines démarches d'accès aux droits • Prix élevé pour les ordinateurs fixes, les périphériques et les logiciels numériques	• Renforcer et améliorer l'action des lieux d'accueil du public déjà existants : ouverture en dehors des heures de travail, avec une prise de rendez-vous rapide, service d'accompagnement (démarches administratives numériques et autres) individuel, ponctuel, gratuit et confidentiel. Mise à disposition d'une imprimante, d'un scan, d'un ordinateur. Formation du personnel à l'accompagnement numérique – ne pas faire à la place de -, à la gestion basique administrative et numérique, à la conservation des données numériques, à l'utilisation du smartphone pour la réalisation des démarches administratives. Service de réparation interne et externe de smartphones (conciergerie solidaire?) Dons ou achats en gros de disques durs externes reconditionnés, de fournitures administratives (classeurs, systèmes de rangement...). • Communication et diffusion d'informations regroupant la totalité des dispositifs existants destinés aux familles monoparentales via les écoles? Via la mairie ? Via la CAF ? • En cas de séparation, ne pas solliciter la mère pour les informations administratives liées au père • Permettre le recours à des prix solidaires pour l'achat de matériel informatique (Association Collectik)

Emploi, insertion et formation	• Difficultés majeures à concilier emploi et monoparentalité = Opportunités professionnelles limitées en raison d'une mobilité entravée, d'horaires contraignants, d'un manque de modes de garde financièrement supportables, de la difficultés à faire garder les enfants lors des vacances scolaires. • Fatigue chronique et fragilités en terme de santé mentale impactant négativement l'engagement constant dans une carrière professionnelle	• Formations courtes, modulables et hybrides (présentiel/distanciel) • Développement d'aides financières spécifiques permettant aux mères célibataires de se former • Parcours d'insertion professionnelle spécifiques aux parents isolés avec accompagnement renforcé • Accès prioritaire à des modes de garde pour les parents célibataires en emploi ou en formation. • Aides à la mobilité spécifiques (transport, permis, achat de voiture...) • Facilitation du recours au télétravail • Souplesse au niveau des horaires de travail • Favoriser le développement de Tiers-lieux parentaux (système de garde, accès aux équipements numériques pour la recherche d'emploi, petites annonces...)
Soutien à la parentalité	• Sentiment de honte, stigmatisation des mères célibataires • Peu de relais familiaux et amicaux • Peu de valorisation sociale du rôle de parent célibataire • Charge mentale extrême • Isolement affectif • Manque de temps de solitude et de soutien éducatif • Difficulté à gérer les situations complexes (manque du père, autorité, adolescence, scolarité).	• Mise en place d'actions permettant la création de solidarités de voisinage entre parents • Facilitation d'accès et renforcement aux dispositifs de soutiens psychologiques pour les parents et les enfants (« mon soutien psy » de l'Assurance Maladie, « Point écoute famille » du Cepfi ») • Développement de systèmes de garde alternatifs type relais parentaux (problème de la confiance) • Développement de systèmes de consommation alternatifs (achats en gros, restaurants solidaires, ressourcerie, fabrication de produits faits maison, accès aux AMAP...) • Renforcement et élargissement des dispositifs déjà existants (médiateurs parentaux, groupes de soutien, MDS...). • Communication et diffusion d'informations sur la totalité des dispositifs existants destinés aux familles monoparentales via les écoles? Via la mairie ? Via la CAF ? • Développer des activités favorisant le partage de moments de qualité parents/enfants adaptées aux horaires des parents qui travaillent • Favoriser l'accès aux vacances en famille et les colonies de vacances • Inciter les clubs sportifs locaux à suggérer aux familles adhérentes de faire du covoiturage

		• Développer la cohabitation parentale • Créer le poste de coach numérique familial (maîtrise des outils numériques scolaires en famille)
Santé et accès aux soins	• Santé mentale en danger (dépression, anxiété, surmenage...) • Grandes difficultés à concilier les obligations professionnelles, les obligations quotidiennes avec un suivi médical régulier et rigoureux des enfants et plus particulièrement celui de la mère. • Cruel manque de médecins traitants et de spécialistes (gynécologues, dentistes, dermatologues...) • Cruel manque de spécialistes pour les enfants à besoins particuliers • Grande complexité pour la constitution des dossiers MDPH	• Favoriser l'implantation de centres médicaux pluridisciplinaires de proximité (médecins traitants, infirmières, PMI, pédiatres, psychologues...) • Intégrer un système de garde au sein des centres médicaux pour les parents célibataires (créneaux disponibles au centre médical avec animateurs pour enfants) • Renforcer la communication et de la diffusion d'informations concernant les dispositifs permettant l'accès aux soins • Améliorer la prise en charge des frais de consultation des spécialistes • Constituer une plateforme d'accès facilitant la consultation de spécialistes pour enfants à besoins particuliers • Mettre en service des Bus médicaux itinérants • Développer les permanences d'aide à la constitution des dossiers MDPH

À plusieurs reprises, il a été souligné avec insistance que les différents recours aux dispositifs existants ou futurs doivent être, dans la mesure du possible, prendre en compte le besoin de discrétion, d'intimité et de rétention d'informations des mères célibataires. L'identification « mère célibataire » peut être vécue comme un véritable complexe social. Le fait d'appeler à une meilleure identification des mères isolées ne doit pas amener à une stigmatisation trop visible qui pourrait atteindre leur dignité.

ANNEXE – Verbatims de mères et de familles

Familles monoparentales – Handicap – QPV du Val d'Yerres Val de Seine

(Extraits anonymisés recueillis par AbriHandicap)

1. Droits MDPH, CAF et non-recours

« La MDPH a reconnu le handicap de mon fils, mais la CAF me dit que tant que mes papiers ne sont pas réglés, je n'ai droit à rien. On reconnaît son handicap mais on ne nous aide pas. »

« J'ai les notifications, mais je ne touche pas l'argent. On me dit que les droits sont ouverts, mais pour moi, c'est comme s'ils n'existaient pas. »

« Je reçois des courriers que je ne comprends pas. J'ai peur de répondre, peur de faire une erreur et qu'on me retire ce que j'ai déjà. Alors parfois je laisse tomber. »

2. École inclusive et emploi

« L'école m'appelle tout le temps pour venir chercher mon fils. Comment je peux garder un travail comme ça ? »

« Il a une notification d'AESH, mais personne ne vient. Du coup il reste à la maison plusieurs jours. »

« J'ai arrêté ma formation parce que je ne pouvais pas laisser mon enfant. Personne ne peut le garder. »

3. Langue, insertion et isolement

« Je voulais apprendre le français, mais il faut laisser mon enfant quelque part. Et personne ne veut le prendre parce qu'il est handicapé. »

« Sans la langue, je ne comprends pas mes droits, ni l'école, ni l'hôpital. Je suis bloquée. »

4. Fratrie et jeunes aidants

« Sa sœur l'aide à manger, à s'habiller. Elle fait ça tous les jours. Elle n'est qu'une enfant, mais elle est déjà fatiguée. »

« Les autres enfants doivent toujours faire attention à leur frère. Ils ne peuvent pas vivre comme les autres. »

5. Santé des mères aidantes

« Je n'ai pas été chez le médecin depuis deux ans. Je n'ai pas le temps, je n'ai personne pour garder mon fils. »

« Je suis épuisée, mais je continue. Si je tombe malade, qui va s'occuper de mon enfant ? »

« Parfois je pleure la nuit parce que je suis trop fatiguée, mais le matin je dois tenir. »

Conclusion

Ces paroles montrent que la monoparentalité associée au handicap, dans les QPV, n'est pas une difficulté isolée mais une **expérience de survie quotidienne**, marquée par des droits non effectifs, une école instable, un isolement linguistique, une fratrie sous tension et une santé mentale fragilisée

Comité de suivi sur la question des familles monoparentales

Les familles monoparentales, majoritairement composées de femmes seules avec enfants, sont particulièrement exposées aux situations de fragilité et de précarité.

Quelques chiffres :

- 35 % de familles monoparentales sur le quartier Plateau – Grande Borne
- 23 % de familles monoparentales à Viry-Chatillon
- 25% de familles monoparentales au niveau national

Accès aux droits

L'identification des familles monoparentales est difficile, car certaines situations ne sont pas déclarées ou reconnues comme telles, notamment après une séparation. Certaines femmes se retrouvent mises à la porte de leur domicile, voire dans des situations très graves. Ces ruptures sont souvent brutales et entraînent une grande fragilité, voire une précarité importante.

Au sein du PRE, sur 148 familles accompagnées, seules 13 se déclarent comme étant familles monoparentales, ce qui montre une réelle difficulté de repérage et de reconnaissance de ces situations.

Par ailleurs, de nombreuses femmes ne sont pas autonomes dans les démarches administratives et l'utilisation d'internet, car le conjoint s'occupait de tout. La fracture numérique, parfois renforcée par la barrière de la langue, complique encore davantage l'accès aux droits.

Les mères monoparentales priorisent avant tout leurs enfants et s'oublient souvent elles-mêmes, ce qui souligne un besoin important de répit parental. Il convient de rester vigilant, car certaines familles peuvent être dans des situations similaires (deuil, séparation) sans être juridiquement monoparentales, mais avec des besoins proches.

Les parcours sont souvent discontinus : dossiers non suivis, absence de relais entre les structures, changements d'interlocuteurs. Les professionnels expriment parfois un sentiment d'impuissance face à la complexité des situations.

L'absence ou l'instabilité du logement constitue un frein majeur à leur insertion sociale et professionnelle. L'accès à un logement stable joue un rôle important : il favorise une reprise active, sécurise le quotidien et permet aux familles de se projeter. Une fois logées, les mères s'engagent plus facilement dans des démarches d'accompagnement.

Des ressources existent néanmoins, comme la Maison de Justice et du Droit, qui propose un accompagnement juridique et un soutien psychologique ou encore le service social de Ris-Orangis, une permanence spécifique pour les familles monoparentales avec un accompagnement adapté.

Pistes de réflexion :

- Mettre en place un interlocuteur clairement identifié pour renforcer un accompagnement basé sur l'écoute et l'orientation vers les bons professionnels, notamment sur les questions juridiques
- Renforcer la coordination entre les différents acteurs pour un accompagnement cohérent
- Créer un flyer simple et clair, présentant un parcours "classique" d'accès aux droits, à destination des professionnels
 - ⇒ L'annuaire partenarial existant pourrait être mieux exploité pour faciliter l'orientation des professionnels
- Développer des solutions de répit parental pour permettre aux mères de prendre du temps pour elles et d'engager leurs démarches

Emploi et insertion professionnelle

L'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle des familles monoparentales est fortement conditionné par la question de la garde d'enfants. Les difficultés varient selon le nombre d'enfants à faire garder, mais aussi selon des situations plus spécifiques, notamment lorsque l'enfant est porteur d'un handicap ou d'une pathologie particulière, nécessitant des modes de garde adaptés.

Le manque de places en crèche constitue un frein important. Les familles doivent également composer avec des contraintes liées à la mobilité, à la nécessité de se rendre disponibles sur certains horaires, et parfois à la difficulté d'accepter de laisser leurs enfants à la cantine et/ou de les confier à une assistante maternelle, faute de solutions adaptées ou pour des raisons financières.

Le financement des modes de garde représente un obstacle supplémentaire et peut conduire certaines familles à renoncer à des opportunités professionnelles. Ces contraintes poussent parfois les parents à se "contenter" d'emplois alimentaires, choisis par défaut, plutôt que de pouvoir construire un projet professionnel en lien avec leurs compétences et leurs appétences.

Dans les situations de grande fratrie, les enfants les plus âgés prennent parfois le relais pour garder les plus jeunes. Malgré l'ensemble de ces contraintes, les familles monoparentales font preuve d'une grande flexibilité pour s'adapter.

Des freins administratifs, notamment liés aux titres de séjour et aux récépissés, entraînent des ruptures dans les aides de la CAF, fragilisant les parcours d'insertion. Les offres proposées par France Travail sont souvent peu ou pas adaptées aux contraintes spécifiques des familles monoparentales.

Enfin, la mobilité reste un frein majeur à l'accès à l'emploi, notamment en l'absence de permis de conduire et de solutions de financement.

Pistes de réflexion :

- Mieux intégrer la question de la garde d'enfants dans les parcours d'emploi et d'insertion, en tenant compte du nombre d'enfants et des situations spécifiques (handicap, pathologies).
- Développer des solutions de garde plus souples et adaptées, notamment face au manque de places en crèche et aux horaires de travail atypiques.
- Faciliter le financement des modes de garde, pour éviter que les familles renoncent à un projet professionnel ou se limitent à des emplois alimentaires.
- Adapter davantage les offres de France Travail aux réalités des familles monoparentales (horaires, proximité, temps de travail).
- Garantir la continuité des situations administratives (titres de séjour, récépissés) afin d'éviter les ruptures de droits, notamment avec la CAF.
- Développer des solutions de mobilité, en particulier autour de l'accès au permis de conduire.

Santé et soutien à la parentalité

Les familles monoparentales et en particulier les mères, sont fortement exposées à des situations de fatigue psychique, de charge mentale importante. Le quotidien est souvent centré sur les enfants, avec peu de temps pour soi.

Les espaces d'échange comme les cafés des parents permettent de libérer la parole, aussi bien sur les difficultés rencontrées que sur les questionnements autour des enfants. Ces temps montrent un réel besoin de se retrouver, créer du lien et rompre l'isolement.

Un fort sentiment de culpabilité est souvent exprimé par les parents, notamment lorsqu'ils prennent du temps pour eux ou lorsqu'ils confient leurs enfants à des dispositifs de garde.

Il existe une demande pour davantage de dynamiques collectives, basées sur la mutualisation et la solidarité entre parents. Ces espaces permettent de souffler, de partager des expériences et de se sentir moins seul. Les parents expriment aussi le besoin de reprendre une activité pour eux mais cela reste compliqué à mettre en place.

Pistes de réflexion :

- Développer et soutenir des espaces d'écoute et de parole autour de la parentalité et de la santé mentale (cafés des parents, groupes de discussion)
- Encourager des pratiques solidaires et partagées pour renforcer les solidarités de proximité et rompre l'isolement des familles

- Favoriser l'accès à des activités pour les parents, même ponctuelles ou légères (sport, bien-être)
- Mettre en place des solutions de garde d'enfants pendant les activités proposées aux parents :
 - Garderie éphémère,
 - Halte-garderie,
 - Tarifs préférentiels pour les familles monoparentales.
- Valoriser et mieux faire connaître les structures ressources, comme la Maison des liens familiaux récemment ouverte à Évry, afin d'orienter les familles vers des lieux adaptés à leurs besoins.
- Articuler davantage les actions en direction des enfants (sport, loisirs) avec celles destinées aux parents, dans une approche globale du soutien à la parentalité
- Valoriser l'accès aux loisirs et aux séjours comme des leviers essentiels au bien-être des familles et à la préservation de la santé
- Créer des liens avec les différents acteurs éducatifs et sociaux afin de mieux répondre aux besoins de chaque enfant.

Centre social Massy

Sur les questions d'accès aux droits et non recours : nous avons beaucoup de demande autour de de plus en plus de demande de renouvellements de titres de séjours et des dossiers MDPH. Les permanences écrivains publics fonctionnent avec beaucoup de RDV. parfois les personnes sollicitent pour des urgences, trop tard également.

On note que l'organisation administrative n'est pas le fort de nos public. Ex : titre qui se périmé dans 2 ou 3 semaines et il s'y prenne tard pour le renouvellement.....

Concernant l'emploi, l'insertion et formation, c'est pas vraiment une thématique traité chez nous, nous renvoyons vers la MFE souvent les personnes ou la maison du numérique ou encore la médiathèque pour les CV. On constate (retours des habitants) quand même que si il y avait une facilité d'emploi post covid, là le marché se tend un peu plus.

Pour le soutien à la parentalité : le besoin sont nombreux : cela débute par les soucis pour la garde d'enfant en bas âge, entre la difficulté de mode de garde et les couts, parfois le delta pour travailler reste vraiment en tension. Ensuite il y a la question des temporalités, le soir le retour à la maison des enfants du CLAS, on note une évolution pour les enfants qui rentrent tout seul de plus en plus. La question de l'accès aux loisirs en famille, l'alimentation. Et surtout les règles de vivre ensemble. Nous devons retravailler au centre social sans cesse sur cette question de l'espace public, les libertés et les droits et devoirs. Nous allons le retravailler plus intensément dans notre prochain projet social. On sent un réel besoin d'échanger et de trouver des solutions, car lors des séances d'échanges la parole se libère très rapidement et facilement. Il y a un besoin d'échange autour de la parentalité évident, avec une envie de "bien faire" chez les parents.

Santé et accès aux soins : cette thématique est peu traité au centre social car pas dans notre champs de compétence. Mais on remarque que c'est catastrophique, les enfants ont même plus l'habitude de savoir ce qu'est un RDV médical, entre la difficulté d'accès aux médecins (ceux qui ne prennent plus de nouveaux patients, les RDV impossible avant X mois) des mauvaises habitudes de se soigner tout seul s'installent. Nous sommes ravies de savoir que le Tout'Az Café va avoir des thématique qui traitent ce sujet et allons orientés beaucoup de familles.

FAMILLES MONOPARENTALES

Les familles « monoparentales » représentant un peu plus de 10% des familles avec des enfants de moins de 25 ans dans les années 1970, ce sont aujourd'hui 25% de ces familles qui sont solos, (INSEE 2022).

En 2018, 40% des enfants vivant au sein de familles « monoparentales » sont en situation de pauvreté monétaire, soit deux fois et demi plus que les couples.

Les conditions de vie sont également moins favorables : si 14% des enfants mineurs vivent dans un logement surpeuplé, c'est le cas de 24% de ceux qui ont des parents solos.

Le public familial représente 65 % des foyers allocataires à Draveil. Ces derniers sont composés à 44 % de couples avec enfants **et 20 % de familles monoparentales.**

Au 1^{er} janvier 2024, 676 foyers allocataires avec enfants sont séparés ou divorcés, soit 21%.

Sur la commune de Draveil deux quartiers prioritaires en Politique de la Ville les Bergeries et les Mazières.

Actions de Soutien à la parentalité :

- 1. Le café des parents PRE** s'inscrit dans un temps d'échange et d'expression encadré par un psychologue ou une éducatrice spécialisée tous les 2 mois.

Thèmes abordés en 2025 : « La charge mentale », « Le rôle des grands-parents dans l'éducation des petits enfants », « Les violences inter-familiales », « Mon ado se met en danger », « Les conflits entre frères et sœurs », « La gestion des émotions », « Le lien parents-école », « La gestion et le danger des réseaux sociaux », « Le harcèlement scolaire », « La gestion des émotions du petit enfant. »

Objectifs :

- Favoriser un espace de parole, d'écoute et d'échanges entre parents
- Permettre aux familles de s'intégrer socialement et culturellement
- Améliorer la communication parent-enfant, les relations familiales en général
- Soutenir les parents dans les démarches éducatives
- Redonner l'assurance dans la posture parentale, soutenir les parents dans leur rôle éducatif
- Assurer le juste droit pour tous les parents
- Favoriser l'articulation inter-service autour des familles pour prévenir les situations de précarité (familles monoparentales)

2. Projet Bien-être et Santé pour les mamans

Orientation des mamans vers un suivi avec le psychologue du Programme de Réussite Educative et accompagnement au Forum Santé organisé par l'agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

- **Atelier activités physiques** : séances de Gym sur chaise et lâcher prise, table ronde et réflexion collective sur les méthodes autour du lâcher prise puis séance de remise en forme pour travailler sur l'estime de soi.
- **Atelier Sophrologie** et relaxation, travail sur la confiance en soi, la gestion des émotions afin d'améliorer la relation au sein de la famille.
- **Atelier Yoga du visage et massage assis**, prendre du temps pour soi, bien être et détente.
- **Atelier Marche Afghane** : marche relaxante en forêt, gestion du stress, gestion du sommeil.

Lors de ces échanges avec les familles, les référents orientent celles-ci selon les besoins exprimés vers le CCAS, la MDS Draveil, l'Ecrivain public, le conseiller juridique et le Point d'accès au droit à Vigneux-sur-Seine.

Et vers les associations draveilloises : Secours Catholique, Secours Populaire, Association AFD (aide aux familles défavorisées).

3 Temps Parentalité au Centre Social des Mazières – La Passerelle :

Atelier de soutien à la parentalité : proposé une fois par mois, il s'agit d'un temps d'échanges libres entre parents, suivi d'un atelier créatif. L'objectif est de partager des ressources éducatives, d'aborder les questionnements du quotidien et de favoriser la création de lien entre les familles.

Sorties familles : des sorties culturelles, sportives et/ou de loisirs sont organisées afin de renforcer les liens familiaux et sociaux.

Difficultés rencontrées :

- Logement social non adapté
- Difficultés financières : impayés de loyer, dette de cantine scolaire
- Place en crèche ou multi-accueil
- Difficulté à faire garder son enfant pour prendre du répit ; charge mentale ; manque de temps et stress
- Difficultés avec les prestations CAF sur des trop perçus et des changements de situation
- Délai d'attente au CMPP (18 à 24 mois)
- Demande des familles pour un CLAS à destination des collégiens
- Conflits avec l'autre parent : organisation, pension alimentaire, communication

Contribution EFAPO

Besoins économiques et matériel

- Accès à un emploi stable compatible avec les contraintes familiales
- Revenus suffisants pour subvenir aux besoins du foyer
- Aides financières adaptées (RSA, allocations, aides exceptionnelles)
- Accès à un logement stable et abordable
- Aide matérielle ponctuelle (alimentation, vêtements, fournitures scolaires, jouets de Noël)

2. Conciliation vie familiale / vie professionnelle

- Modes de garde accessibles et flexibles (horaires élargis, solutions d'urgence)
- Solutions pour les périodes sans école (vacances, grèves, maladies)
- Aménagement des horaires de travail ou formation

3. Soutien à la parentalité

- Accompagnement éducatif pour les enfants
- Soutien dans l'exercice de l'autorité parentale seule
- Accès à des lieux d'échange entre parents
- Informations sur les droits et démarches administratives

4. Besoins psychologiques et sociaux

- Lutte contre l'isolement social
- Soutien psychologique (stress, fatigue, charge mentale)
- Espaces de parole et groupes de soutien
- Valorisation de l'estime de soi

5. Accès aux droits et accompagnement administratif

- Information claire sur les droits sociaux et juridiques
- Aide dans les démarches (CAF, pension alimentaire, mesure de protection, JAF)
- Accès à une médiation familiale

6. Santé et bien-être

- Accès aux soins (santé physique et mentale)
- Prévention santé (fatigue, burn-out parental)
- Activités favorisant le bien-être (sport, relaxation, temps pour soi)

7. Mobilité et accès aux services

- Solutions de transport adaptées
- Accès de proximité aux services publics, écoles, soins et loisirs
- Financement de permis



Inventaire des besoins et difficultés des familles monoparentales

Plusieurs actions ont été menées en direction des familles monoparentales afin d'identifier leurs besoins et les difficultés rencontrées. L'un des temps forts a été un groupe de parole, dont le bilan met en évidence des enjeux psychiques, sociaux, émotionnels et administratifs majeurs. Les éléments ci-dessous synthétisent l'ensemble des remontées, en intégrant à la fois le bilan formalisé et les observations complémentaires recueillies.

1. Difficultés psychiques, émotionnelles et sociales

Les échanges ont permis de mettre en lumière la charge psychique particulièrement lourde qui pèse sur les parents en situation de monoparentalité.

- Sentiment d'épuisement lié au fait d'assumer seul·e l'ensemble des responsabilités parentales, avec l'impression de devoir être à la fois mère, père et principal soutien affectif et éducatif.
- Inquiétudes constantes concernant l'éducation des enfants et leur avenir.
- Crainte du regard social et du jugement porté sur les familles monoparentales, renforçant un sentiment d'insécurité et de pression permanente.
- Isolement social, fatigue émotionnelle, culpabilité et parfois états de déprime.
- Sacrifices importants sur le plan personnel (temps pour soi, vie sociale), psychologique et financier, accentuant le sentiment de solitude.

Les participantes ont également souligné que la monoparentalité est vécue de manière très singulière selon l'histoire personnelle, le parcours de vie et les ressources psychiques, sociales et financières de chacune. Cette diversité des vécus apparaît comme un élément essentiel à prendre en compte dans les formes d'accompagnement proposées.

2. Rapport aux institutions et sentiment de stigmatisation

Le rapport aux institutions et aux services sociaux a été un point central des échanges.

- Vécu d'une forte exigence institutionnelle, parfois perçue comme peu bienveillante, notamment à l'égard des parents sans emploi.
- Sentiment de culpabilité, de disqualification et peur constante d'être jugée ou contrôlée.
- Crainte du signalement, avec l'impression de ne pas avoir droit à l'erreur en tant que « maman solo », ce qui freine fortement la demande d'aide.
- Ressenti de stigmatisation et de jugements, aussi bien au sein de la famille que dans les démarches administratives ou dans le cadre scolaire.

Ce climat de méfiance et de peur rend les démarches d'accès aux droits et aux dispositifs d'aide particulièrement difficiles sur le plan humain.

3. Manque d'information et difficultés administratives

Un manque d'accès à l'information a été largement souligné, notamment au moment de la séparation.

- Méconnaissance des démarches à effectuer lors d'une séparation (logement, démarches administratives, droits sociaux).
- Difficultés accrues pour les femmes n'ayant pas eu l'habitude de gérer seules les démarches administratives auparavant.
- Exemple évoqué : une participante ayant trouvé un logement après sa séparation ne savait pas qu'elle devait mettre le compteur d'eau à son nom, illustrant un déficit d'accompagnement dans les démarches de base.
- Difficulté à identifier les droits ouverts et les aides mobilisables, notamment en lien avec la séparation.
- Manque d'information sur certains dispositifs existants, comme les aides pouvant être mobilisées auprès de l'assistante sociale de l'Éducation nationale (cantine, fournitures scolaires, etc.).

4. Logement et précarité matérielle

Le logement apparaît comme une difficulté majeure au moment de la séparation.

- Difficulté importante à trouver un logement rapidement lors de la rupture.
- Déclassement financier fréquent au moment de la séparation.
- Situations de précarité financière marquées, certaines participantes étant contraintes de cumuler deux emplois pour subvenir aux besoins de leur famille.
- Conséquences directes sur la disponibilité parentale, avec un sentiment de culpabilité lié à une moindre présence auprès des enfants.

5. Scolarité et besoins spécifiques des enfants

Les difficultés rencontrées dans l'accompagnement des enfants ont été fortement exprimées.

- Difficultés à accompagner les enfants dans leur scolarité, par manque de temps, de ressources ou de soutien.
- Expériences de culpabilisation de la part de certaines équipes éducatives.
- Témoignage marquant d'une mère d'un enfant avec un trouble du spectre de l'autisme, ayant ressenti un jugement négatif sur ses compétences parentales.
- Cette situation l'a conduite à arrêter son activité professionnelle pendant plusieurs années afin de s'occuper de son enfant.

- Aujourd'hui, la reprise d'une activité professionnelle est freinée par la difficulté à trouver un mode de garde adapté aux besoins spécifiques de l'enfant.

6. Ressources mobilisées et attentes exprimées

Lorsqu'elles identifient des lieux de soutien, les participantes mentionnent principalement :

- Les associations d'aide alimentaire.
- Les associations de soutien à la parentalité.

Elles expriment un besoin fort de :

- Temps d'écoute renforcés et soutien psychologique.
- Espaces collectifs sécurisants, notamment sous la forme de groupes de parole, permettant de partager les expériences, de rompre l'isolement et de normaliser les difficultés vécues.

7. Pistes d'aide et leviers identifiés

Plusieurs pistes d'amélioration et de soutien ont été formulées par les participantes :

- Mise en place de permanences dédiées dans les CCAS ou les MDS, animées par des professionnel·le·s pouvant informer sur les droits et les démarches à effectuer au moment de la séparation.
- Création et diffusion d'un annuaire des services et dispositifs d'aide existants (logement, accompagnement social, soutien psychologique, parentalité, scolarité, emploi).
- Développement et généralisation des médiations entre conjoints en situation de séparation.
- Un accompagnement plus humain, individualisé et respectueux des réalités psychiques et sociales des parents monoparentaux.
- Proposition d'un accompagnement psychologique si besoin

Conclusion

Ces groupes de parole ont constitué des espaces sécurisants permettant aux participantes de libérer la parole, de mettre des mots sur leurs difficultés et de rompre l'isolement. Ce travail mené auprès des familles monoparentales a permis de mettre en lumière des difficultés spécifiques, à la fois psychiques, sociales, administratives et matérielles, souvent invisibilisées ou peu prises en compte.

Les échanges ont fait émerger des besoins clairs et récurrents, tout en soulignant la diversité des vécus et des parcours. Les enseignements issus de ces actions constituent un appui essentiel pour ajuster les pratiques de l'association et permettre une meilleure prise en compte des réalités des familles monoparentales dans les accompagnements futurs, notamment lors des situations de séparation et dans l'accès aux droits et aux dispositifs de soutien.



Diagnostic partagé sur les familles monoparentales

Analyse des besoins des familles monoparentales sur le territoire d'Athis-Mons
dans le cadre de la préparation du Séminaire du 27 mars 2026 organisé par la
préfecture



Contexte et méthodologie de l'enquête

Enquête auprès de l'épicerie sociale et du CCAS

Un questionnaire détaillé, renseigné par 15 familles monoparentales fréquentant l'épicerie sociale, a permis d'identifier leurs besoins, complété par une analyse des données du CCAS sur les familles monoparentales accompagnées.

Les questionnaires menés auprès de 31 familles monoparentales par l'épicerie sociale et les Maisons des habitants sont complétés par l'analyse des situations suivies par le CCAS, permettant une lecture élargie et nuancée des réalités vécues par les familles monoparentales du territoire.

Enquête auprès des centres sociaux

16 familles ont été interrogées dans les "maisons des habitants" centres sociaux", offrant une perspective sur les familles plus stabilisées mais confrontées à des tensions quotidiennes.



Profil des familles rencontrées

85%

Mères seules

Les femmes assument l'essentiel de la charge parentale

36-55

Âge des parents

Principalement entre 36 et 55 ans

10+

Majorité installée depuis plus de 10 ans sur Athis-Mons

Deux profils distincts identifiés

Familles de l'épicerie sociale : situations plus précaires avec difficultés financières importantes, obstacles administratifs et parfois maîtrise limitée de la langue française.

Familles des maisons des habitants : davantage stabilisées dans leur parcours mais confrontées à des tensions persistantes dans la gestion du quotidien et à un risque d'isolement social.





Accès aux droits

L'analyse révèle un recours globalement effectif aux aides de droit commun (CAF, APL) parmi les familles fréquentant les centres sociaux. Cependant, le non-recours reste significatif, particulièrement pour les familles accompagnées par l'épicerie sociale.



Complexité administrative

Démarches perçues comme trop compliquées et chronophages



Manque d'information

Absence d'information claire et accessible sur les droits



Sentiment d'illégitimité

Ne pas se sentir légitime à demander une aide



Peur du jugement

Crainte du refus, du jugement ou d'un remboursement ultérieur

Enjeu : Renforcer l'aller-vers, la médiation administrative et la lisibilité de l'offre d'accompagnement aux droits

Insertion professionnelle

Situations contrastées selon les profils

Une majorité des parents fréquentant les maisons des habitants déclare être en emploi, mais cette insertion reste fragile et marquée par la précarité des contrats.

À l'épicerie sociale, de nombreuses situations d'inactivité sont directement liées à des freins administratifs (titre de séjour), à des problèmes de santé ou à l'absence totale de solutions de garde d'enfants.



Garde d'enfants

Frein majeur et transversal à l'accès ou au maintien dans l'emploi, particulièrement pour les horaires atypiques



Contraintes horaires

Difficultés à concilier horaires de travail et disponibilité des modes de garde existants



État de santé

Problèmes de santé qui viennent renforcer les difficultés d'insertion professionnelle



Enjeu : Développer une approche globale de l'insertion, articulant emploi, garde d'enfants, santé et sécurisation administrative dans un parcours coordonné.

Parentalité et isolement : la charge mentale

La charge mentale et la fatigue ressortent de manière très marquée dans les deux enquêtes. Les parents expriment un épuisement lié à la gestion quotidienne de multiples responsabilités sans relais familial.

Tout gérer seul·e

Sentiment écrasant de devoir tout assumer sans soutien : finances, éducation, logistique, démarches administratives

Absence de relais

Manque de relais familiaux pour partager les responsabilités et prendre du recul

Conciliation impossible

Difficulté à concilier vie professionnelle, vie familiale et démarches administratives dans un équilibre viable

Isolement éducatif

Solitude face aux décisions éducatives importantes et au questionnement parental

Les familles manifestent un intérêt important pour des actions de soutien à la parentalité, notamment sous forme de temps collectifs, d'espaces d'échange entre parents et d'aides concrètes dans l'organisation du quotidien.

📌 Enjeu : Prévenir l'épuisement parental et rompre l'isolement par des actions collectives et de proximité qui créent du lien social.

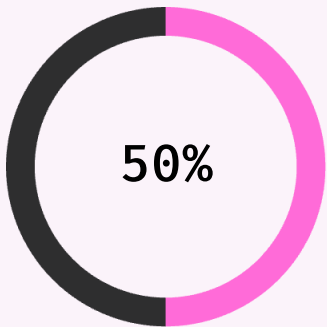
Conditions de vie : logement, loisirs et vacances



Le logement, facteur de fragilité

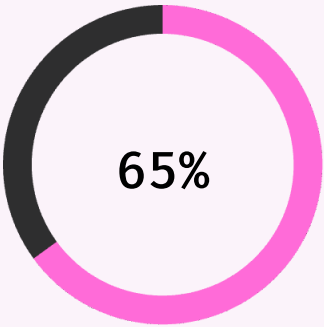
Le logement apparaît comme un facteur de fragilité important, en particulier pour les familles fréquentant les maisons des habitants.

Plus de la moitié des répondants estiment leur logement inadapté, principalement en raison de sa taille insuffisante ou de son confort limité.



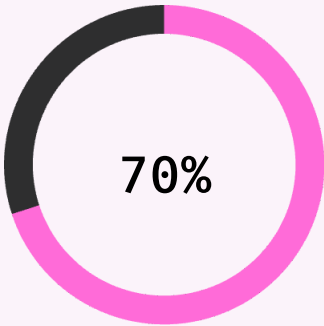
Logement inadapté

Taille insuffisante ou confort limité impactant la vie familiale



Accès limité aux loisirs

Restrictions pour raisons financières et organisationnelles



Pas de vacances

Impossibilité de partir en vacances avec les enfants

L'accès aux loisirs et aux vacances reste limité pour une part significative des familles, essentiellement pour des raisons financières et organisationnelles. Ces restrictions impactent directement la qualité de vie des enfants et renforcent le sentiment d'inégalités sociales et d'exclusion.

Cette analyse, réalisée par **les professionnels du CCAS**, révèle une situation préoccupante : les familles monoparentales constituent **52 % des foyers accompagnés** en commissions permanentes. Cette surrepresentation témoigne d'une vulnérabilité structurelle qui nécessite une attention particulière des services sociaux locaux.

52%

Foyers monoparentaux

Part des ménages accompagnés en commission permanente

2,49€

Moyenne du reste à vivre quotidien

Par jour et par personne — un seuil critique

49%

Attente de droits

Principal motif de demande d'aide financier

L'impact des délais administratifs : un facteur aggravant

Attente d'ouverture de droits (49 %)

Les délais de traitement des dossiers CAF, Pôle emploi ou autres organismes créent des périodes critiques durant lesquelles les familles sont privées de ressources essentielles. Cette situation administrative amplifie la précarité déjà présente.

Rupture de l'équilibre budgétaire

Sans revenus pendant plusieurs semaines, voire mois, les ménages accumulent impayés et dettes, compromettant durablement leur stabilité. L'impossibilité de faire face aux échéances (loyer, énergie, alimentation) crée un cercle vicieux difficile à briser.

Besoin d'une réponse d'urgence

Ces délais soulignent la nécessité de dispositifs d'aide d'urgence réactifs et accessibles pour éviter les ruptures dramatiques dans le parcours des familles monoparentales.

Priorités partagées pour le renouvellement des projets sociaux et la Convention Territoriale Globale

Au regard de ce diagnostic partagé, plusieurs priorités stratégiques se dégagent pour guider l'action collective sur le territoire dans les années à venir.

01

Améliorer l'accès aux droits

Lutter activement contre le non-recours en simplifiant les démarches et en renforçant l'accompagnement administratif

03

Insertion professionnelle

Soutenir l'insertion professionnelle en lien étroit avec la garde d'enfants, la santé et la mobilité

05

Conditions de vie

Favoriser l'accès au logement adapté, aux loisirs et aux vacances pour améliorer la qualité de vie

02

Accompagnement global

Renforcer l'accompagnement global et coordonné des familles monoparentales sur tous les aspects de leur vie

04

Soutien à la parentalité

Développer des actions de soutien à la parentalité et de lutte contre l'isolement social et l'épuisement

06

Coordination territoriale

Renforcer la coordination entre tous les acteurs : CAF, centres sociaux, épicerie sociale, partenaires institutionnels

ANNEXE: questionnaire utilisé dans le cadre de l'enquête



Questionnaire à destination des familles monoparentales

Ce questionnaire a pour objectif de mieux comprendre les besoins, les difficultés et les attentes des familles monoparentales afin d'améliorer les dispositifs d'accompagnement. Les réponses sont confidentielles et anonymes.

1. Accès aux droits

1. Connaissiez-vous les principales aides auxquelles vous pouvez prétendre (CAF, CCAS, allocations logement, aides au transport, etc.) ?

☐ Oui, très bien ☐ Partiellement ☐ Non, pas du tout

2. Avez-vous déjà rencontré des difficultés pour accéder à vos droits (démarches en ligne, documents demandés, délais, etc.) ?

☐ Oui souvent ☐ Parfois ☐ Rarement ☐ Jamais

3. Quelles sont les principales difficultés rencontrées ?

Réponse libre : _____

4. Comment préférez-vous être informé-e de vos droits ?

☐ En ligne ☐ Par téléphone ☐ En rendez-vous individuel ☐ En réunions collectives / ateliers ☐ Autre : _____

2. Soutien à l'insertion (emploi, formation, logement, etc.)

1. Quelle est actuellement votre situation professionnelle ?

☐ En emploi ☐ En recherche d'emploi ☐ En formation ☐ Sans emploi ☐ Autre : _____

2. Avez-vous accès à des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi ou la formation ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

3. Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez pour trouver ou garder un emploi ?

☐ Garde d'enfants ☐ Horaires de travail ☐ Manque de qualification ☐ Problèmes de mobilité ☐ Autres : _____

4. Quels types de soutien seraient les plus utiles pour vous ?

Réponse libre : _____

3. Parentalité et vie familiale

1. Avez-vous des relais ou soutiens dans votre rôle de parent ?

☐ Oui souvent ☐ Parfois ☐ Rarement ☐ Jamais

2. Quelles sont les principales difficultés liées à la parentalité dans votre situation actuelle ?

☐ Gestion du temps ☐ Fatigue / charge mentale ☐ Communication avec l'autre parent ☐ Accès aux loisirs / vacances ☐ Autre : _____

3. Seriez-vous intéressé-e par des actions de soutien à la parentalité ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Peut-être

4. Si oui, sous quelle forme préférez-vous ces actions ?

Réponse libre :

4. Non-recours aux dispositifs et aides

1. Vous arrive-t-il de ne pas faire certaines démarches alors que vous pensez pouvoir bénéficier d'une aide ?

☐ Oui souvent ☐ Parfois ☐ Rarement ☐ Jamais

2. Si oui, quelles sont les raisons principales ?

☐ Démarches trop complexes ☐ Manque d'information ☐ sentiment de ne pas y avoir droit ☐ Peur du jugement / honte ☐ Autre : _____

3. Que pourrait-on mettre en place pour faciliter l'accès aux aides et éviter le non-recours ?

Réponse libre :

5. Pour conclure

1. Quelles seraient selon vous les priorités d'action pour améliorer la vie des familles monoparentales ?

Réponse libre :

2. Souhaitez-vous être recontacté-e pour participer à des échanges ou groupes de travail ?

☐ Oui (laisser vos coordonnées)..... ☐ Non

Monoparentalité : réalités sociologiques et bonnes pratiques

Une journée pour sensibiliser
aux enjeux de la monoparentalité
et essayer des pratiques inspirantes

Synthèse de la journée
du 14 octobre 2025

Ressources Urbaines, centre de ressources politique de la ville de l'est francilien (Essonne, Seine et Marne, Val de Marne),



Profession Banlieue, centre de ressources politique de la ville de Seine-Saint-Denis,



Le Pôle ressources Ville et développement social, centre de ressources politique de la ville de l'ouest francilien (Hauts-de-Seine, Val d'Oise, Yvelines),



Le Pôle ressources Paris, centre de ressources politique de la ville de la ville de Paris,



s'associent au sein du réseau régional des centres de ressources politique de la ville franciliens. Facilitateur au service des acteur·rices du développement des quartiers populaires et des territoires, ce réseau régional exerce une mission de qualification, d'information et de mise en réseau auprès des professionnel·les, acteur·rices de la société civile (tels les conseils citoyens) et élu·es d'Île-de-France, dans les domaines de la politique de la ville et du développement social et territorial.



À propos de l'écriture inclusive :

Par nature sensibles à la question de l'inclusion, les équipes des centres de ressources politique de la ville franciliens ont pour principe de l'utiliser dans leurs publications, en s'en affranchissant toutefois lorsque cela risque de rendre la lecture trop complexe.

INTENTION DE LA JOURNÉE

L'Île-de-France compte 1 703 219 habitant-es résidant dans les 298 quartiers dits prioritaires de la politique de la ville franciliens, soit près de 14% de la population francilienne. Face aux besoins spécifiques de ces territoires, marqués notamment par de fortes difficultés socio-économiques, de nombreuses démarches sont initiées par l'ensemble des acteur·rices investi·es (services de l'État, collectivités, associations, bailleurs sociaux, etc.).

L'augmentation du nombre de familles en situation de monoparentalité, souvent plus vulnérables, amène les professionnel·les et les centres de ressources politique de la ville franciliens à travailler sur ce sujet.

En France, les parents en situation de monoparentalité représentent 27% des familles, et sont portées par des femmes dans 82% des cas. Ce modèle familial, bien que courant, reste souvent confronté à des inégalités persistantes : précarité, accès aux droits, à l'emploi, au logement, discriminations, etc.

- Il s'agit d'un **enjeu national**, mis en avant dans le rapport d'information sur les familles monoparentales adopté par le Sénat en mars 2024, et rappelé lors de la rencontre nationale "monoparentalité et pauvreté" organisée par la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) le 20 mai 2025. L'évolution des représentations, la mise en adéquation des politiques publiques de la famille avec ce modèle familial, la lutte contre la précarité et les enjeux d'égalité, ont ainsi été mis à l'ordre du jour avec la formulation de recommandations et la valorisation d'initiatives locales, qui se multiplient et se renforcent.
- Il s'agit également d'un **enjeu majeur pour la politique de la ville**. Dans les quartiers populaires, 1 ménage sur 6 est une famille monoparentale (pour 1 sur 10 hors quartier prioritaire de la politique de la ville).

Afin d'enrichir la connaissance, de nourrir la réflexion et les actions mises en oeuvre pour répondre à ces enjeux, les centres de ressources politique de la ville franciliens ont organisé, le 24 octobre 2025, au Palais de la Femme dans le 11^{ème} arrondissement de Paris, une journée sur la monoparentalité qui a réuni près de 200 professionnel·les investi·es dans les quartiers populaires d'Île-de-France.

Ce temps de rencontre contribue à la mobilisation des acteur·rices sur les enjeux inhérents à la situation des familles monoparentales.

Le document de synthèse de cette journée présente un résumé des interventions, et met ainsi en lumière les liens indissociables entre la démarche de recherche sociologique et les retours d'expérience de terrain.



La première partie présente une analyse de la pluralité des situations et données clés, pour mieux comprendre les réalités et besoins des familles monoparentales, avec la contribution d'Alexandra Piesen, sociologue et auteure d'une thèse sur la parentalité solo contemporaine.



- **La création d'un statut pour les familles monoparentales** : témoignage de Muriel Brisbare, référente parentalité de la ville de Ris-Orangis ;
- **La lutte contre les discriminations des familles monoparentales** : témoignage de Claire Morin de la Collective des mères isolées de Montreuil ;
- Témoignages de pratiques innovantes pour accompagner les parents en situation de monoparentalité dans les quartiers populaires d'Île-de-France.

Très bonne lecture !

SOMMAIRE

Les familles dites “monoparentales” : des parents comme les autres ?

p.5



Éléments de définition

p.5

Quelques chiffres sur les familles dites “monoparentales”

p.5

Des quotidiens aux réalités plurielles en fonction des situations : des vécus différenciés

p.6

Concilier travail et famille quand on est parent solo

p.7

Conclusion

p.9

Agir en faveur des familles monoparentales : retours d’expérience franciliennes

p.11



La création d’un statut communal pour améliorer le quotidien des familles

p.11

Idées reçues et stigmatisation des familles monoparentales

p.12

Annuaire des témoignages d’actions portées en Île-de-France

p.13

Pour aller plus loin...

p.15



Conclusion générale

p.15

Bibliographie

p.16

Sites et ressources complémentaires

p.17

Rapports, études et textes complémentaires

p.17

LES FAMILLES DITES “MONOPARENTALES” : DES PARENTS COMME LES AUTRES ?

Éléments de définition

➤ La “famille” : un concept en reconfiguration

L'expression “famille monoparentale” émerge dans les années 1970, traversées par des évolutions démographiques importantes avec une hausse du nombre de familles dites “monoparentales” et un changement dans leurs profils : on observe une augmentation du nombre de parents divorcés et célibataires, les parents devenus solos suite à un veuvage diminuent. L'appréhension des familles dans leur diversité est repensée à travers le vote de plusieurs lois : la loi relative à l'autorité parentale (1970) remplace celle d'autorité paternelle, la loi relative à la filiation (1972) affirme l'égalité entre les enfants issus d'une filiation dite “légitime” (parents mariés) et ceux issus d'une filiation dite “naturelle” (hors mariage), la loi sur l'IVG (1975), et la loi instituant le divorce par consentement mutuel (1975).

➤ Une définition complexe qui ne fait pas consensus

Dans la statistique publique, les familles “monoparentales” sont saisies par le prisme du “logement”. Cependant, les modalités de ce décompte sont impactées par plusieurs questions encore “floues” : comment définir une famille ? (taille, présence, relation, etc.), comment définir un enfant en son sein ? (âge, présence, dépendance), comment définir ce qui

est entendu par “vie commune” ? (combien de temps passé, ancienneté, etc.), comment comptabiliser les personnes qui ne vivent pas en continu au sein du logement ? Ainsi, les définition d' “enfant”, de familles “monoparentales”, de “vie commune” peuvent varier en fonction des institutions et des critères utilisés pour les définir (INSEE, Caf, impôts, etc.).

➤ Une définition porteuse d'angles morts

Au sens statistique publique, la catégorie de famille “monoparentale” revêt une dimension mathématique et figée. Le rattachement à la définition par le logement ne permet pas d'accéder à la finesse de la pluralité des situations existantes. Comment s'inscrit cette configuration dans les trajectoires biographiques des individus concernés ? Qu'en est-il de l'inscription des enfants et de leur circulation dans les différents espaces (logement du parent “non gardien”, logement d'un autre membre de la famille, etc.) ? Comment recontextualiser plus largement les relations de ces familles avec les membres extérieurs à la famille “monoparentale” (rôle de l'entourage, de l'ex-conjoint-e, etc.) ?

Il nous semble important de souligner la nécessité de croiser les données et les méthodologies pour mieux appréhender la diversité de ces familles en France.

Quelques chiffres sur les familles dites “monoparentales”

➤ Une situation majoritairement féminine

Alors que les familles “monoparentales” représentaient un peu plus de 10% des familles avec enfants de moins de 25 ans dans les années 1970, ce sont aujourd'hui 25% de ces familles qui sont solos (INSEE, 2022). En 2018, il y a 4 mères solos pour 1 père solo. 40% des enfants vivant au sein de familles “monoparentales” sont en situation de pauvreté monétaire, soit deux fois et demi plus que les couples. Les conditions de vie sont également moins favorables : si 14% des enfants mineurs vivent dans un logement surpeuplé, c'est le cas de 24% de ceux qui ont des parents solos (Algava *et al.*, 2021).

➤ Des différences genrées dans la parentalité solo

Les pères solos ont des comportements d'activité proches de ceux qui sont en couple, sauf lorsqu'ils ont des enfants de moins de 3 ans. En 2018, à peine 5% des pères solos ont à charge des enfants de moins de 3 ans, alors que c'est deux fois plus chez les mères

solos. En 2020, seulement la moitié des mères solos d'un enfant de moins de 3 ans ont un emploi, et moins de 3 sur 10 lorsqu'elles ont plusieurs enfants (ONAPE, 2021). Pour ces mères, la conciliation travail/famille prend souvent la forme d'un retrait du marché de l'emploi. Par ailleurs, les mères solos restent les “gatekeepers” (Nixon & Hadfield, 2018), au sens où ce sont elles qui réalisent le travail relationnel pour maintenir le lien avec l'autre parent. Le parent avec lequel l'enfant réside est moins souvent en emploi. Les pères sont plus diplômés que les mères solos, alors que c'est l'inverse parmi les couples (INSEE, 2015). Ils sont aussi plus souvent en emploi (81 versus 67% en 2020) et sont moins fréquemment au chômage (10% contre 18%). Ils vivent moins souvent avec de jeunes enfants et sont donc moins souvent contraints par des problématiques de garde. Quand ils sont en emploi, ils sont plus souvent cadres que les mères (18% contre 10%) (Algava *et al.*, 2021). **Ils sont donc deux fois moins exposés à la pauvreté que les mères solos.**



LES FAMILLES DITES “MONOPARENTALES” :

DES PARENTS COMME LES AUTRES ?

➤ Des différences géographiques

La part des enfants vivant en familles “monoparentales” est élevée (25% de plus) dans la majeure partie du pourtour méditerranéen et dans les DROM. En Guadeloupe et en Martinique, plus de la moitié des enfants vivent dans une configuration “monoparentale”. Dans chaque région, les familles “monoparentales” sont davantage présentes dans les communes centres des aires d’attraction urbaines, que dans les banlieues ou les couronnes, et les zones moins densément peuplées (INSEE, 2021). Les enfants mineurs vivent donc moins souvent en familles “monoparentales” dans les territoires ruraux que dans les zones urbaines : 14% versus 22% (Viro, 2021). Les familles “monoparentales” restent plus nombreuses à quitter les espaces ruraux qu’à s’y installer, alors que

c’est l’inverse pour les parents en couple. Les enfants de parents solos en milieu rural ont un niveau de vie médian proche de ceux qui vivent en milieu urbain, mais ils sont souvent plus pauvres (36% versus 39% en 2017) (Viro, 2021). Dans les territoires ruraux isolés, en dehors de la périphérie des aires urbaines, les enfants de familles “monoparentales” demeurent particulièrement exposés à la pauvreté. Par ailleurs, la monoparentalité est plus durable et également plus précoce dans les DROM. La quasi-totalité des mères d’enfants de moins de 4 ans ou de femmes qui attendent un enfant vivent en couple cohabitant en métropole (90%), alors qu’elles sont à peine plus d’une sur deux dans le même cas en Martinique (52%) et 66% à la Réunion (Marie et Breton, 2015).

Des quotidiens aux réalités plurielles en fonction des situations : Des vécus différenciés

➤ Le poids des mots : Pourquoi parler plutôt de “parent solo” ?

Le terme de parent solo recouvre la signification suivante : “*parent habitant sans conjoint ou conjointe avec son ou ses enfants de moins de 18 ans dans la même résidence principale*” (Piesen, 2016). L’idée d’utiliser cette expression s’inscrit dans la volonté de reprendre la métaphore soliste qui joue seul sur le devant de la scène mais avec l’appui, en arrière-plan, de l’orchestre (tiers aidant le parent au quotidien) (Piesen, 2017). Les parents se désignent eux-mêmes par cette dénomination lors des entretiens de terrain. Par ailleurs, il ressort du discours des parents que cette terminologie serait moins connotée négativement que “famille monoparentale”, qui pourrait induire une dimension plus figée et stigmatisante.

En revanche, dans la parentalité solo “subie”, il s’agit surtout de pères et la configuration familiale n’a pas été anticipée. On observe parfois une forme de “continuité” chez les pères “familiarisés” (Piesen, 2016), mais il peut également s’agir de pères “apprentis” au sens où “*tout est à apprendre*”. La parentalité solo peut également apparaître comme “contrainte”. C’est alors l’idée selon laquelle la situation n’était plus “viable” (adultères, violences, addictions, etc.). Il s’agit alors pour ces parents solos de “*se séparer pour survivre*” (Singly, 2011). Il peut également s’agir de situations dans lesquelles le mode de garde souhaité était une résidence alternée mais cela n’était pas envisageable du fait des conditions de logement, des ressources économiques, etc. Ces différentes typologies ne sont pas exhaustives et perméables entre elles, elles visent à faciliter la lecture des situations des parents solos rencontrés.

➤ Des parentalités solo multiples

On peut distinguer la parentalité “solo mixte” de la parentalité “solo stricte”. Dans la première, les parents ont la résidence quotidienne à domicile, et l’ex-conjoint·e est encore (plus ou moins) présent·e dans le quotidien de l’enfant (forme de coparentalité plus ou moins effective). À l’inverse, dans la seconde, on note une dimension plus “solitaire” (Martial, 2016), l’ex-conjoint·e n’est plus présent·e dans le quotidien de l’enfant (absence, “disparition”, décès). On peut également différencier des parentalités solos “choisies” et “subies”. Dans la parentalité solo “choisie”, il s’agit majoritairement de mères qui avaient anticipé au moment de leur grossesse le fait que la naissance ne se ferait pas dans le cadre d’un couple.

➤ Une configuration parentale qui conduit à des ajustements de rôles entre parents et enfants

Les parents solos ajustent leurs rôles parentaux à la “nouvelle” configuration parentale et à sa temporalité. Ils tendent à “performer” leur rôle parental, c’est-à-dire à faire plus que ce qui est attendu d’un parent. De fait, ils rencontrent des difficultés à atteindre cet “idéal” de la “bonne” parentalité (Pothet, 2025 ; Martin, 2014) : disponibilité, écoute, etc. Cette configuration familiale peut également conduire à une redéfinition des rôles entre enfants et parents. Dans les milieux les plus précaires, les parents partagent parfois avec les enfants les difficultés (économiques, professionnelles, etc.) pour faciliter la



LES FAMILLES DITES “MONOPARENTALES” :

DES PARENTS COMME LES AUTRES ?

compréhension du quotidien familial. On observe ainsi une redéfinition des frontières de l'enfance avec parfois plus d'autonomie et de responsabilités précoces (Charpenel et al., 2021). Pour certaines mères solos précaires, on note un recentrement sur le rôle parental et la diminution des engagements dans les autres sphères (retrait fréquent du marché du travail, etc.). Cette forme de “maternité intensive” (Hays, 1996) peut être caractérisée par un allaitement prolongé, un congé parental long, voire l'école à domicile, etc. Selon Fabien Deshayes, c'est aussi une

façon de transformer une situation “subie” en positif (Deshayes, 2018). Ainsi, le travail parental vient légitimer des difficultés à construire un ancrage professionnel. Pour les pères solos précaires, “la paternité [apparaît] comme garante d'une identité sociale légitime, notamment quand l'échec de l'insertion professionnelle et/ou migratoire, placent ces hommes en situation de grande fragilité” (Martial, 2013, P.67). **Ici, la situation de précarité primerait sur le sexe du parent.**

Concilier travail et famille quand on est parent solo

➤ Des situations antérieures déjà caractérisées par une coparentalité en pointillés et des insertions professionnelles fragiles

La monoparentalité est vécue par les parents solos comme une bifurcation de leur trajectoire (Bessin, Bidart, et Grossetti, 2009). Pour autant, elle s'inscrit dans des rapports sociaux antérieurs, qui produisent des effets sur la façon dont le parent solo articule vie familiale et vie professionnelle. En effet, une distribution sexuée des rôles parentaux au sein des couples en amont de la séparation, principalement en défaveur des femmes (Garner, Méda, et Senik, 2005 ; Ponthieux et Schreiber, 2006), amène la grande majorité de celles-ci à surinvestir la parentalité et à fragiliser leurs insertions professionnelles (Pailhé et Solaz, 2009 ; Fagnani, 2000). Ainsi, lorsque l'entrée en parentalité solo survient, ils ou elles se trouvent au cœur d'une tension entre une forme de parentalité très investie, la nécessité de subvenir aux besoins matériels de la famille et des aspirations à une réalisation personnelle et professionnelle. Selon la façon dont les tâches domestiques et éducatives étaient réparties entre les parents, la stabilité professionnelle dont ils bénéficiaient respectivement, l'âge des enfants et la réaction de l'entourage aux transformations de la situation conjugale, les individus disposent d'une marge de manœuvre variable. Néanmoins, dans l'ensemble, le besoin de prouver sa “bonne” parentalité - pesant d'autant plus fortement que l'on est parent solo et que l'on appartient aux catégories populaires - semble conduire à une implication plus importante dans le rôle parental, notamment pour les mères qui se retrouvent alors dans une “maternité intensive” (Hays, 1996), peu compatible avec l'investissement professionnel.

Ces expériences de parentalité non partagée déstabilisent la conjugalité, à laquelle les parents solos rencontrés ne parviennent plus à trouver de sens. Ainsi, lorsque la relation conjugale ne s'inscrit pas en soutien de la parentalité, celle-ci est remise en question.

“Tout va bien, c'est super, c'est merveilleux, l'enfant arrive et très rapidement le vent tourne, et là, Hanaë on va dire qu'elle a six mois et moi je me dis que ça va pas le faire, l'histoire dure encore un an supplémentaire mais ça ne le fait pas, clairement il sert à rien, il me convient plus, il m'aide pas, je me sens seule et je me dis quitte à me sentir seule, autant l'être pour de vrai.”

Témoignage de Célia, sans activité, bénéficiaire du RSA, mère d'une fille de 13 ans, séparée depuis 11 ans



“Ça lui arrivait d'en faire un peu, un minimum, un minimum syndical quoi. Moi je m'occupais du ménage, de la bouffe, de mon boulot, des enfants, des devoirs, de tout quoi... À la limite le seul avantage d'être seul, c'est que je suis libre de faire ce que je veux et je n'ai personne pour me casser les pieds à côté. Donc en gros, ce que j'ai maintenant, ben ça ne change pas grand-chose au quotidien. Financièrement oui mais pour le reste non.”

Témoignage de Valentin, hypnothérapeute, père d'une fille de 13 ans, un garçon de 10 ans et une fille de 8 ans, séparé depuis 3 ans



LES FAMILLES DITES “MONOPARENTALES” :

DES PARENTS COMME LES AUTRES ?

> Une parentalité solo qui contrarie la trajectoire professionnelle

Les parents solos racontent la façon dont la parentalité solo est venue contrarier leur trajectoire professionnelle. Tou·tes mettent en avant des difficultés à articuler leurs statuts de parent solo et leurs carrières, qu'ils ou elles décrivent en grande majorité comme dégradées. Ainsi, après leurs séparations, ils et elles sont souvent amené·es à accepter des conditions de travail ou des postes moins valorisés.

De manière générale, les projets professionnels nécessitant des plages horaires étendues, voire des déplacements sur le territoire national ou un déménagement à l'étranger sont reportés. Ainsi, la reconversion professionnelle apparaît chez plusieurs parents solos comme la seule issue possible. Il s'agit alors pour les parents solos d'opter pour un emploi qui soit facilement “conciliable” avec la parentalité solo et les contraintes temporelles qui s'y rattachent, notamment lorsque les enfants sont encore en basâges et qu'ils nécessitent d'être accompagnés puis récupérés. Rechercher un travail conciliable, c'est aussi parfois renoncer à des emplois plus valorisants et plus en lien avec la formation initiale du parent. Au-delà de la difficulté à adapter son activité professionnelle à sa situation de parent solo, lorsque son enfant nécessite une prise en charge spécifique, cette conciliation semble d'autant plus complexe. Lorsque les parents solos évoquent une activité professionnelle conciliable, c'est le plus souvent au regard des horaires de l'école. Souvent, à ce moment-là, la dimension parentale du parent solo tend à prendre le dessus sur la dimension professionnelle. Les parents solos semblent alors mettre entre parenthèse leur vie professionnelle pour satisfaire les attentes/injonctions parentales. Les parents solos évoquent des blocages professionnels induit par l'entrée en parentalité solo.

“[Enquêtrice] : Tu as l'impression que ton travail maternel, ta maternité est très différente de celle que tu aurais pu avoir avec le père de ton fils ? Différente de celle que tu vivais avant quand t'étais en couple ?

[Margot] : Oui, professionnellement c'est clair, parce qu'avec tout ce que j'ai comme bagage, je pourrai gagner bien ma vie en fait. Le problème c'est ça. Là, je fais un travail alimentaire où je suis exploitée, je fais des sanswichs à 9,80 (euros), ma convention c'est Germinal.”

Témoignage de Margot, serveuse, mère d'un fils de 7 ans, seule depuis 3 ans

Certains facteurs peuvent minimiser les effets de la parentalité solo sur les trajectoires professionnelles : lorsque l'âge des enfants augmente ou que les parents peuvent bénéficier de relais familiaux ou amicaux, la conciliation paraît plus facile.

“Là j'ai plus besoin d'être là à la sortie de l'école, je peux même aller travailler le soir, la sortie de l'école c'est fini et ça me permet d'être beaucoup plus souple dans mon travail, de prendre des boulots que je n'aurais pas acceptés parce que je ne pouvais pas.”

Témoignage de Clotilde, intermittente du spectacle, mère d'une fille de 14 ans, séparée depuis 10 ans

> Le rôle de l'entourage dans la conciliation entre activité professionnelle et vie familiale

La nécessité de concilier travail/famille oblige les parents solos à mobiliser différentes ressources. Pour celles et ceux qui disposent d'un entourage familial proche affectivement et géographiquement, le maintien sur le marché de l'emploi repose souvent sur le recours à cette aide. Pour celles et ceux qui ne disposent pas de ces ressources, l'appel aux aides amicales semble plus compliqué : d'une part, parce qu'il ne peut se justifier à leurs yeux par un “devoir” de solidarité familiale qui légitimerait le recours ; et d'autre part, parce que la sociabilité amicale des parents solos est amoindrie par leur situation. On observe, en effet, une sociabilité spécifique aux parents solos, caractérisée par un affaiblissement des échanges amicaux. Le soutien familial reste un facteur décisif dans la possibilité de renouer avec l'investissement professionnel et tenter de concilier travail et famille.



Le rôle de l'entourage social du parent prend une importance particulière avec l'entrée en parentalité solo. Celui-ci peut contribuer à l'amélioration de la vie du parent solo de différentes façons : financièrement, sous la forme de gardes d'enfants, etc. Pour certains parents solos, c'est le relai grand-parental qui a souvent permis le maintien de l'activité professionnelle. Plusieurs travaux récents montrent que pour les mères solos, ces aides potentielles (garde ponctuelle ou régulière, hébergement, prêt d'argent, etc.) entraînent chez elles et leurs enfants un sentiment de redevabilité permanente et inconfortable (Protar et Modak, 2023). Le rôle de la mère est ainsi parfois lui-même mis à l'épreuve (négociations, tensions avec la figure grand-maternelle notamment).



LES FAMILLES DITES “MONOPARENTALES” :

DES PARENTS COMME LES AUTRES ?

Lorsque le parent solo n’a pas de famille sur laquelle s’appuyer, c’est le cercle amical qui est sollicité. Selon les parents solos, les amis peuvent être sollicités mais dans des conditions spécifiques. Il ne s’agit pas de les surmobiliser quotidiennement, ce qui pourrait conduire à une lassitude de leur part et donc à un isolement progressif. Il est ainsi surtout fait appel à eux en cas de difficulté, par exemple dans des situations particulières dans lesquelles le parent solo a deux obligations familiales qui ne sont pas conciliables comme des rendez-vous médicaux pour les deux enfants, à des endroits différents. À ce moment-là, le parent peut mobiliser des amis pour accompagner l’un de ses enfants, pendant qu’il s’occupe de l’autre. Cette demande semble alors légitime au sens où elle s’inscrit dans un cadre spécifique. D’autres mères solos mettent en avant la chance d’avoir plusieurs mères solos dans leur entourage, ce qui permettrait une sollicitation plus aisée et mieux comprise de part et d’autre.

“J’ai pas mal d’amies de mères seules avec enfants et je sais qu’il y a une grande solidarité avec mes amies qui vivent un peu les mêmes choses, c’est un fonctionnement qui me plait bien aussi. [...] Je pense que si on ne vit pas ça, on ne peut pas vraiment comprendre, sur l’entraide c’est quelque chose que l’on peut partager avec des amis qui eux aussi ont été séparés, hommes ou femmes, mais quand on l’a pas vécu, je pense que l’on peut pas véritablement comprendre et du coup cibler les besoins de l’autre.”

Témoignage de Flora, 35 ans, AVS, mère de deux filles de 8 et 5 ans, seule depuis 3 ans

Lorsque les parents n’ont pas la possibilité de s’appuyer sur les cercles familiaux et/ou amicaux, ils externalisent dans la mesure du possible la garde de leur(s) enfant(s).

Conclusion

➤ De nombreux angles morts de la recherche

Il existe peu de travaux sur la situation des parents solos avec enfants majeurs. Le quotidien des parents solos en France reste peu renseigné qualitativement. La parentalité solo se conjugue différemment au fil du temps, en fonction de l’avancée en âge du parent et des enfants. Si certains travaux interrogent le quotidien de ces parents, ces derniers restent ancrés sur une temporalité donnée et limitée, et ne permettent pas de suivre des situations sur le long terme. Il s’agit de souligner la dimension “fluctuante” de la parentalité solo, en mettant en lumière les “entrées” et les “sorties”. Peu de travaux portent sur les perceptions du vécu de la parentalité solo par les enfants. Comment les enfants dessinent-ils les contours de leur famille solo (qui en fait partie, sur quelles périodes, etc.) ? L’idée serait d’intégrer la famille solo dans une constellation familiale plus large afin de nuancer la dimension solitaire, parfois négative, voire misérabiliste. Il s’agirait également de systématiser les comparaisons pères/mères pour mieux identifier les différences et les ressemblances.

➤ La monoparentalité : une configuration en voie de normalisation ?

Aujourd’hui, il y a plus de probabilité de connaître une période de parentalité solo, puisqu’il y a plus de souplesse dans le fait de se séparer ou de divorcer (du fait d’un desserrement des normes conjugales et parentales). Être solo peut également résulter d’un choix d’avoir un enfant seul·e (Mehl, 2016 ; Lenouvel, 2025). Cette configuration familiale étant plus

fréquente, il s’agit de davantage la “banaliser”. Il est par ailleurs essentiel de remettre en contexte les situations (conditions d’entrée, ressources financières et professionnelles, rôle de l’entourage, lien avec l’ex., etc.) pour mieux les appréhender dans leur globalité.

➤ Des normes de genre pesantes sur les familles monoparentales

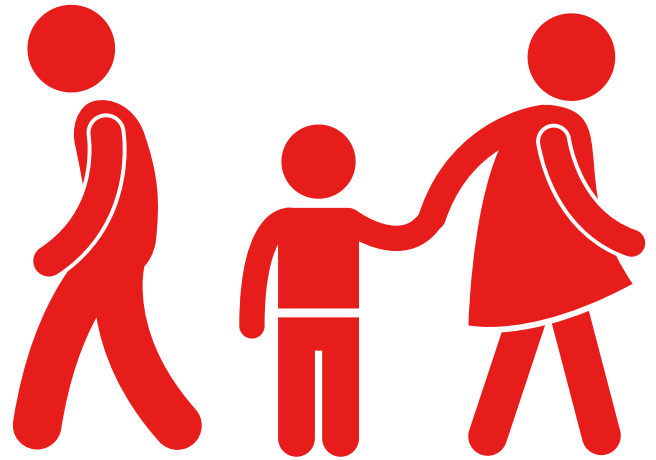
Le poids des normes de genre pèse d’autant plus lourdement sur ces familles, que la plupart des mères solos rencontrées connaissent des trajectoires professionnelles fragiles et incertaines (Charpenel et al., 2021), et investissent leur rôle maternel de manière intensive (Hays, 1996). Si les possibilités de renouer avec une vie professionnelle davantage conforme à leurs attentes sont plus fortes à mesure que la trajectoire de parentalité solo avance, notamment parce que les enfants grandissent, on observe qu’il reste difficile pour les mères solos d’être “à la hauteur” de leurs propres normes. Leur souci de disponibilité, de prévalence ou de protection, se heurte à de telles contraintes qu’elles se sentent obligées d’impliquer les enfants dans le partage des préoccupations matérielles. Les ressources associées à l’appartenance sociale pèsent très fortement sur les conditions de vie qui découlent de ce statut familial. Les mères peu insérées sur le marché de l’emploi sont enfermées dans des contraintes matérielles inextricables (d’argent, d’organisation, etc.) qui limitent particulièrement leurs possibilités d’améliorer leur situation.



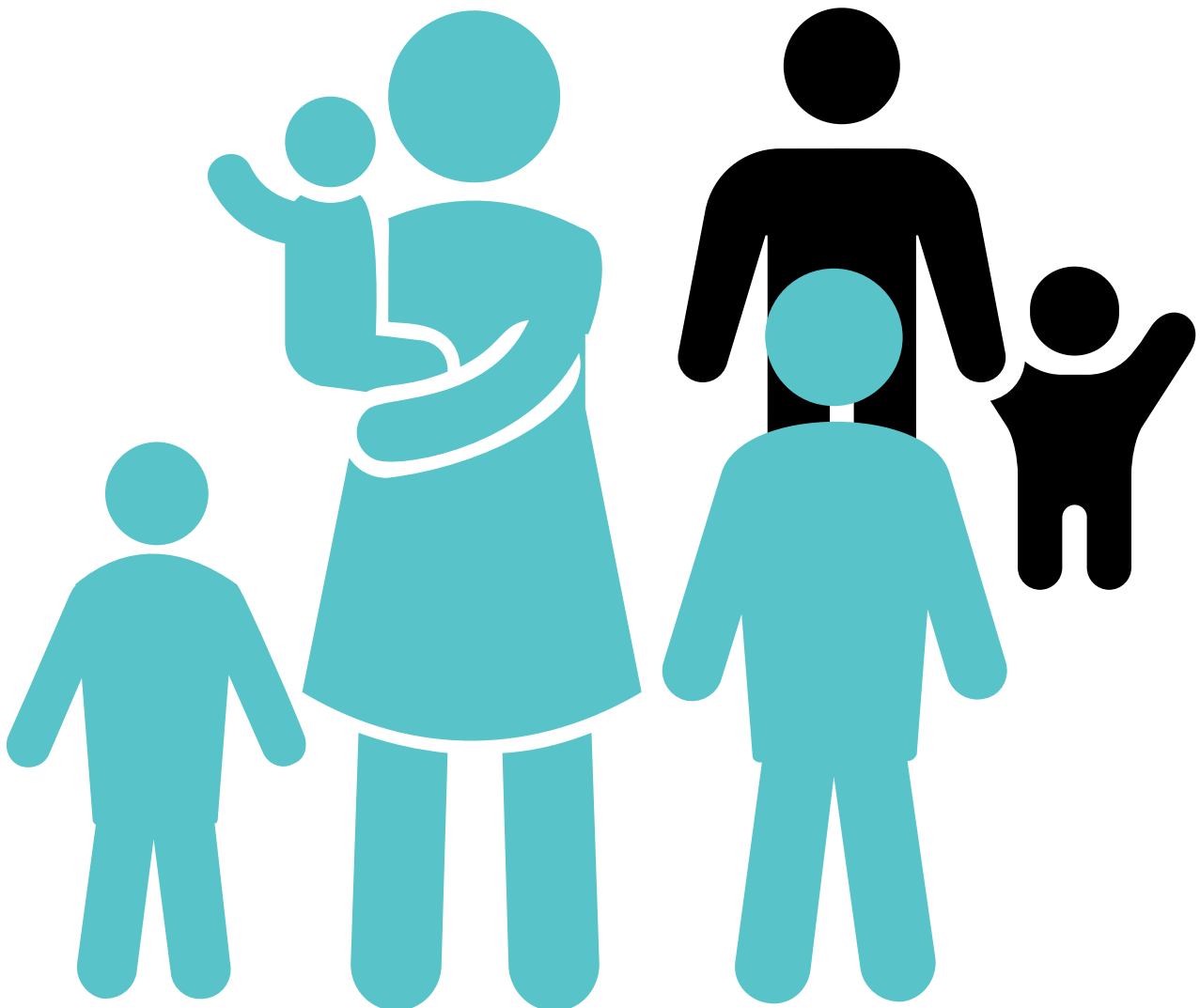
LES FAMILLES DITES “MONOPARENTALES” :

DES PARENTS COMME LES AUTRES ?

D'autres, qui ont des diplômes plus ajustés au marché du travail, peuvent passer par une phase de retrait, mais réinvestissent rapidement l'emploi dans leur projet de vie avec leur(s) enfant(s). La situation des mères demeure globalement plus défavorable, car les pères, en raison de leur appartenance sexuée, se voient généralement octroyer plus spontanément des aides de la part des femmes de leur entourage (notamment leurs mères) pour résoudre les problèmes d'organisation domestique, tandis que les femmes sont jugées, “par définition”, compétentes pour prendre en charge ces problèmes. Cependant, lorsqu'elles possèdent des ressources (sociales et économiques notamment) et qu'elles étaient assignées avant la séparation à une place dans la division sexuelle du travail “enfermante” (cantonnées aux tâches domestiques et de gestion du foyer), elles peuvent vivre une expérience véritablement libératrice à travers la parentalité solo.



Synthèse de l'intervention d'Alexandra Piesen, sociologue, spécialiste des sujets de parentalité, le 14 octobre 2025.



AGIR EN FAVEUR DES FAMILLES MONOPARENTALES :

RETOURS D'EXPÉRIENCES FRANCILIENNES

La création d'un statut communal pour améliorer le quotidien des familles monoparentales *Initiative de la ville de Ris-Orangis, rapport au conseil municipal, Essonne (91)*

➤ Contexte national

Les émeutes urbaines qui ont suivi la mort de Nahel Merzouk à Nanterre en juin 2023 ont été d'une rare violence, et ont touché de très nombreuses communes de France. À cette occasion, la jeunesse des émeutiers a été soulignée : 60% des 1.180 mineurs nationalement identifiés par la justice étaient élevés par un parent seul.

La question de la parentalité a donc été remise au cœur des débats nationaux, avec une attention particulière portée sur les familles monoparentales. L'évolution sociale et sociétale a conduit à une diversité croissante des structures familiales, parmi lesquelles les familles monoparentales représentent une part significative : une famille sur quatre serait monoparentale selon l'INSEE, qui définit une famille monoparentale comme "un ménage pour lequel le parent vit seul, sans conjoint, avec ses enfants eux-mêmes sans enfant, dans un logement ordinaire, sans qu'il y ait d'autres personnes partageant le même logement, qu'elles aient ou non un lien de parenté avec le parent isolé".

➤ Les familles monoparentales à Ris-Orangis

À Ris-Orangis, en 2020, ces familles monoparentales représentent 30.83% des ménages rissois, selon les données INSEE. Principalement conduites par des mères célibataires, la moitié de ces familles monoparentales dispose de moins de 1.323€ de ressources mensuelles, un niveau de vie médian inférieur à celui observé pour les couples parentaux (1.583€). Ainsi, 33% de ces familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté, et 9% connaissent une grande pauvreté.

Ces familles font face à des défis uniques, qui méritent un intérêt particulier : difficultés spécifiques pour concilier vie privée et professionnelle, stigmatisation lors des crises sociales, processus de précarisation plus fort, ou charge mentale d'autant plus intense chez ces parents solos du fait de la garde exclusive ou principale de leurs enfants. Pour œuvrer à la réduction de ces inégalités, la ville de Ris-Orangis soutient le principe d'un statut universel pour les parents solos à l'échelle nationale, et a donc mis en place un statut municipal rissois inédit pour les familles monoparentales de son territoire, qui représentent près d'une famille sur trois sur la commune. À destination de l'ensemble de ces familles sans condition de ressources, ce statut communal défend de nouveaux droits spécifiques pour ces familles, en déployant près de 21 mesures spécifiques dans 6 domaines identifiés.

* Lien vers le rapport complet disponible dans la partie "Pour aller plus loin".

➤ Le statut communal de parent solo rissois

Le statut communal de Ris-Orangis s'est établi sur la base de la définition suivante :

"Est considérée comme une famille monoparentale tout parent résidant en France qui, suite à un décès, un divorce, une séparation de droit ou de fait, abandonnée ou célibataire, et qui, suite à une décision de justice, assume seul la garde principale ou exclusive d'un ou de plusieurs de ses enfants au sein de son foyer et qui y sont rattachés fiscalement."

Chaque famille rissoise correspondant à cette définition bénéficie ainsi de ce statut communal spécifique, lui octroyant des actions particulières :

• L'accès aux droits et à la santé

Formation des agents pour mieux informer les familles, et développement de partenariats favorisant un meilleur accompagnement des familles monoparentales (tarifs préférentiels, créneaux dédiés...).

• L'accompagnement en matière d'emploi

Accompagnement adapté dans les démarches d'insertion et sensibilisation des employeurs à ces profils particuliers.

• L'accès à un logement adapté

Accompagnement aux démarches locatives et déploiement d'une offre spécifique dédiée aux parents solos (colocation, bâtiment locatif dédié...).

• L'accès à un mode de garde

Adaptation des critères de calcul du quotient familial et d'attribution des places en crèches, renforcement du dispositif de crèches Avip (à vocation d'insertion professionnelle) pour les parents solos.

• L'aide à la mobilité

Information renforcée sur les modes de transport alternatifs (covoiturage, vélo, trottinette...).

• Le droit au répit en famille et pour soi

Discrimination positive des familles monoparentales pour accéder aux dispositifs existants (Aides aux vacances pour les familles), création de dispositifs et d'animations spécifiques facilitant le droit au répit pour les parents solos (Un temps pour soi), déploiement d'une "charte famille monoparentale" à l'échelle intercommunale pour favoriser des tarifs préférentiels sur les équipements gérés par la communauté d'agglomération.

**Extrait du Rapport au conseil municipal,
Séance du mercredi 22 mai 2024*.**



AGIR EN FAVEUR DES FAMILLES MONOPARENTALES :

RETOURS D'EXPÉRIENCES FRANCILIENNES

Idées reçues et stigmatisation des familles monoparentales

Initiative de la Collective des mères isolées de Montreuil, Seine-Saint-Denis (93)

➤ Des familles perçues comme “incomplètes”

La vision encore très genrée des rôles parentaux (père synonyme d'autorité et d'ouverture sur le monde ; mère synonyme de douceur et de soin) nourrit une représentation des familles monoparentales comme “incomplètes”. Quand il n'y a qu'un parent au quotidien, un soupçon de défaillance pèse automatiquement sur l'adulte et l'enfant : “il manque quelque chose”. Ce soupçon se manifeste dans les rapports sociaux et se rejoue fortement dans les rapports institutionnels (justice familiale, école, santé, accompagnements).

➤ Des clichés spécifiques sur les mères isolées

Les mères isolées subissent de plein fouet des stéréotypes déjà associés à la maternité : manque d'autorité, excès d'affect, surprotection. Dans les milieux populaires, elles peuvent être plus facilement soupçonnées d' “incapacité” éducative, avec des réponses institutionnelles récurrentes centrées sur “l'aide à la parentalité”. Or, une mère ne perd pas soudainement ses compétences au moment de la séparation : cette proposition traduit surtout un biais persistant, à savoir que “les mères manquent d'autorité par rapport aux pères”.

➤ Une injonction contradictoire permanente

Les mères isolées sont prises entre deux exigences opposées : être très présentes (car les enfants de familles solo sont soupçonnés de “manquer de cadre”) tout en restant pleinement disponibles pour le travail (avec, en parallèle, le soupçon de “surinvestir” la parentalité, d'être “trop fusionnelle” ou “trop maternante”). Ce climat alimente aussi des soupçons du type “mère aliénante”, encore mobilisés dans certains contextes judiciaires.

➤ Des familles trop souvent considérées comme “objet” d'aide

Les familles monoparentales sont fréquemment abordées comme des bénéficiaires à “prendre en charge”, plutôt que comme des partenaires. La Collective des mères isolées agit pour rendre audibles les premières concernées, développer l'entraide entre mères, et porter leur expertise d'usage dans le débat public.

➤ Un angle mort majeur : la relation à l'autre parent

Les difficultés économiques (revenu unique, logement, etc.) sont réelles et centrales. Mais, pour une large part des situations de monoparentalité subie, la problématique principale reste la relation avec l'autre

parent et la pression judiciaire associée : coparentalité conflictuelle, violences post-séparation, contrôle coercitif. Les pères, lorsqu'ils sont défaillants ou absents, conservent une influence significative sur les enfants - et pourtant, lorsqu'un enfant va mal, l'attention (et la responsabilité) se déplace souvent quasi exclusivement vers la mère, tandis que le comportement du père est rarement questionné.

➤ Une problématique commune aux différentes formes de monoparentalité : concilier carrière et présence auprès des enfants

Une autre difficulté revient en haut de liste, y compris chez les femmes en monoparentalité choisie : la conciliation entre carrière et temps de présence suffisant auprès des enfants. Cette tension interroge la compatibilité de nos normes professionnelles (disponibilités, horaires, attentes implicites) avec les besoins des enfants - et avec la réalité quotidienne des parents solos.

Les collectivités locales représentent un employeur majeur de nombreuses mères : un débat peut et doit avoir lieu au sein des collectivités, en impliquant les premières concernées, pour mieux adapter l'organisation du travail aux contraintes de la parentalité (horaires, flexibilité, imprévus, charge mentale). Ce mouvement bénéficierait largement à toutes les femmes (et plus largement, à tous les parents).

Pistes d'action pour les acteurs publics

- **Changer les représentations** : communication publique non stigmatisante, refus des raccourcis (“famille incomplète”, “mère défaillante”).
- **Améliorer l'accueil institutionnel** : formation des professionnel·les (école, santé, social, justice) aux biais genrés et à l'injonction contradictoire.
- **Ne plus réduire la monoparentalité à l'économique** : intégrer systématiquement l'impact de la relation à l'autre parent (y compris violences post-séparation).
- **Responsabiliser les pères** : sortir du double standard, être plus exigeant sur l'effectivité et l'accompagnement de la parentalité paternelle.
- **Faire des parents solos des partenaires** : coconstruction des dispositifs locaux avec les premières concernées, soutien aux réseaux d'entraide.
- **Employeurs publics (collectivités)** : ouvrir un chantier sur l'adaptation des normes de travail aux réalités parentales (flexibilité, horaires, imprévus), en coconstruction avec les monoparents concernés.



AGIR EN FAVEUR DES FAMILLES MONOPARENTALES : RETOURS D'EXPÉRIENCES FRANCILIENNES

Annuaire des témoignages d'actions portées en Île-de-France

Espace d'entraide avec psychologue, séances de relaxations & sorties APASO, Paris 14^{ème} (75)

88 boulevard Arago, Paris 14^{ème}

01.40.47.55.47

<https://www.apaso.fr/>

> Projet de baby-sitting solidaire Le Village, Paris 15^{ème} (75)

L'association Le Village fédère une communauté de parents du quartier, propose des animations ouvertes à toutes et tous (rendez-vous thématiques mensuels, temps festifs, groupe WhatsApp d'entraide) ainsi que des actions spécifiques aux familles monoparentales : répit, ateliers sur la charge mentale, baby-sitting solidaire.

<https://www.helloasso.com/associations/le-village-paris>

levillage.paris.asso@gmail.com

> Parcours d'Elles : insertion professionnelle, accès aux droits & sorties culturelles Projets-19, Paris 19^{ème} (75)

Accompagnement vers l'insertion professionnelle de femmes en situation de monoparentalité : entretiens individuels, rencontres professionnelles, actions pour l'accès aux droits, aide informatique, sorties culturelles.

Tatiana Durand, Chargée d'accompagnement et d'insertion

tatiana.durand@projet19.org | 06.42.64.61.34

> Parcours vers l'emploi pour les femmes cheffes de familles monoparentales Avec Elles, Grand Paris Sud, Seine et Marne (77) - Essonne (91)

Accompagnement socioprofessionnel individuel et collectif des femmes cheffes de familles monoparentales, pour une reprise de confiance en soi et remobilisation.

Objectif du dispositif : sortir des femmes de l'isolement social et de la précarité avec, au bout du chemin, une vie meilleure ainsi qu'un emploi choisi et pérenne.

Karine Guibert, Référente coordinatrice Avec Elles

k.guibert@mdef-grandparissud.fr | avecelles@mdef-grandparissud.fr

> Un statut municipal dédié aux familles monoparentales Ville de Ris-Orangis, Essonne (91)

Voir le focus sur l'action en page 11.

Muriel Brisbare, Coordinatrice CTG et référente parentalité

m.brisbare@ville-ris-orangis.fr



AGIR EN FAVEUR DES FAMILLES MONOPARENTALES : RETOURS D'EXPÉRIENCES FRANCILIENNES

Annuaire des témoignages d'actions portées en Île-de-France

- > **L'action sociale au service des familles monoparentales**
Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis (93)

- > **Idées reçues et stigmatisation des familles monoparentales**
Collective des mères isolées de Montreuil, Seine-Saint-Denis (93)

Voir le focus sur l'action en page 12.

- > **Réappropriation de temps de répit, bien être et empouvoirement des mamans solos**
Parent'Aise Ouverte, Saint-Ouen-sur-Seine, Seine-Saint-Denis (93)

- > **Accompagnement vers un suivi individuel et une mise en réseau collective des familles monoparentales**
Point information familles monoparentales de la ville de Saint-Ouen-sur-Seine, Seine-Saint-Denis (93)

Développement d'un réseau local de professionnel·les et d'un réseau d'entraide à destination des familles monoparentales.

Monkabili Ikelembo, référente auprès des familles monoparentales

famillemonoparentale@mairie-saint-ouen.fr | 01.49.45.68.60 | 06.15.49.86.81

- > **Soutenir les familles monoparentales dans leur insertion socio-professionnelle**
SFM AD : Solidarité Formation Mobilisation Accueil et Développement, Seine-Saint-Denis (93)

Afin de résoudre l'un des premiers facteurs d'exclusion des personnes en situation d'insertion sociale et/ou professionnelle, "fais-moi une place" est un dispositif partenarial mis en place pour favoriser l'accueil du jeune enfant pour des familles en situation d'insertion socioprofessionnelle.

Kelly Steel, chargée de projet "Fais moi une place"

fmuppte@sfnad.fr

- > **Séjours de ressourcement pour les femmes victimes de violences**
Le Moulin de Pont Rû, Bray-et-Lû, Val d'Oise (95)

L'association du Moulin de Pont Rû organise, entre autres, des séjours de ressourcement pour les femmes victimes de violences. L'objectif de ces séjours est de leur redonner de l'énergie, de les remettre en mouvement, de les apaiser grâce à des outils de gestion des émotions, et de travailler la confiance en soi. Ces séjours durent 5 jours (du dimanche au vendredi), et sont à hauteur de 9 par an. Les groupes sont composés de 12 femmes et 3 accompagnatrices.

Pour faciliter l'accès au séjour aux femmes qui sont mères, nous avons mis en place en simultané des séjours pour leurs enfants (6 ans minimum) au sein d'une structure partenaire. Ces séjours sont totalement gratuits, la structure prescriptrice doit simplement remplir une fiche d'inscription préalablement envoyée par le Moulin.

Garance Couturier, cheffe de projet séjours femmes victimes de violences et enfants covictimes

garance.couturier@moulindepontru.com



Conclusion générale

Moins marginale, la situation de “parent solo” représente une multitude de situations et reste un facteur de fragilisation économique et sociale fortement marquée d'inégalités.

Malgré l'augmentation du nombre de familles monoparentales dans toutes les catégories sociales de la population, les analyses montrent que leurs situations demeurent relativement peu prises en compte par les politiques publiques et le débat public. Lorsqu'elle l'est, c'est souvent par le prisme de représentations stigmatisantes, comme l'ont montré certaines réactions médiatiques qui ont suivi les révoltes liées à la mort de Nahel Merzouk en 2023 à Nanterre.

Dans ce contexte, la recherche a apporté des éclairages précieux, qu'il s'agisse d'analyses statistiques, de travaux sociologiques ou de témoignages situés, et plusieurs rapports officiels ont formulé des recommandations visant à améliorer la situation. Quelques avancées ont été réalisées notamment par les collectivités territoriales. Toutefois, ces progrès restent insuffisants pour répondre aux besoins des familles, et les associations, très mobilisées, poursuivent leur plaidoyer auprès des institutions pour une meilleure reconnaissance et prise en compte des réalités vécues par les “parents solos”.

Les discussions menées au cours de la journée ont souligné l'intérêt de déplacer le regard porté sur ces familles dans l'action publique. Les politiques qui leur sont destinées restent en effet largement inscrites dans le registre de l'accompagnement à la parentalité, un cadre d'intervention qui s'est construit dans un contexte marqué par des préoccupations sécuritaires et une valorisation accrue de la responsabilité individuelle et ses conséquences, comme l'analysent Pascale Lefranc, Colette Lamarche et Michel Bughin dans *La parentalité, une affaire d'État* (2003). Dans cette perspective, le risque est de réduire la monoparentalité à un déficit de compétences parentales plutôt qu'à un phénomène social traversé par des inégalités structurelles. Dépasser cette approche consiste à penser les enjeux en termes d'accès aux droits, de réduction des inégalités et de justice sociale, en élaborant des politiques publiques plus adaptées aux réalités matérielles et sociales vécues par les familles, qui prennent en compte la diversité de leurs situations et construites avec elles.

Renouveler les cadres d'analyse pour nourrir les politiques publiques et mieux prendre en compte la diversité des réalités vécues par ces familles apparaît donc indispensable. Différentes dimensions sociologiques déterminantes demeurent en effet insuffisamment explorées par la recherche :

- L'approche par les **rapports sociaux de genre** reste à approfondir, même si les travaux se multiplient ces dernières années. Majoritairement portée par des femmes, la monoparentalité est aussi vécue par les hommes et mériterait d'être davantage étudiée, tant les expériences et les attentes sociales qui y sont associées peuvent différer.
- L'attention portée aux parcours migratoires, aux contextes territoriaux, aux pratiques culturelles et/ou religieuses, ou encore aux effets liés à l'origine, réelle ou supposée, à l'assignation raciale, pourrait permettre de mieux comprendre certains **mécanismes d'exclusion**. Dans cette perspective, certains travaux récents, notamment ceux de Chloé Riban, ouvrent des pistes intéressantes, bien qu'ils ne soient pas spécifiquement centrés sur la monoparentalité.
- D'autres situations demeurent invisibilisées : celles des familles monoparentales ayant à charge un enfant en situation de **handicap**, dont les besoins spécifiques devraient être davantage pris en compte, ou celles des familles issues de l'**homoparentalité** ou de la **transparentalité**, encore peu documentées.
- Par ailleurs, la **place des enfants** - adolescent-es comme jeunes adultes - reste encore trop peu étudiée, alors même que le contexte socioéconomique conduit de plus en plus de jeunes majeurs à demeurer ou à revenir au domicile familial, ou à dépendre plus durablement de l'aide parentale pour leur insertion sociale et professionnelle. Leur parole, essentielle pour comprendre leurs expériences et leur responsabilisation précoce qui peut avoir des effets sur leurs trajectoires de vie, est encore trop peu recueillie.

Cette journée d'étude avait vocation à ouvrir une première mise en discussion collective autour du sujet de la monoparentalité et à esquisser de nouvelles perspectives de recherche et d'action. Les échanges et réflexions qui se poursuivront, afin d'explorer davantage les conditions d'élaboration de politiques publiques, en particulier à l'échelle municipale, pour mieux prendre en compte la diversité des réalités et des besoins des familles monoparentales.



POUR ALLER PLUS LOIN...

Bibliographie

- > Bigot, S. et Soudrie, U. (2025). **La monoparentalité en France**. Compas zOOm n°30 - 24 mars 2025. http://www.lecompas.fr/doc/CompaszOOm30_24mars2025.pdf
- > Bughin, M., Lamarche, C. et Lefranc, P. (2003). **La parentalité : une affaire d'État ?**, Paris, l'Harmattan.
- > Le Goff, J.-F. (2011). **La stigmatisation des familles monoparentales. Thérapie familiale dans des quartiers dits "difficiles"**. Dialogue, 194(4), 45-56. <https://doi.org/10.3917/dia.194.0045>
- > Le Pape, M.-C. et Helfter, C. (2023). **Les familles monoparentales : Conditions de vie, vécu et action publique**. La Documentation française. <https://doi.org/10.3917/ldf.marie.2023.01>
 -  Algava, É., Buisson, G. et Toulemon, L. (2023). **Chapitre 1. Les "familles monoparentales" : une catégorie statistique bien établie, assortie de nombreuses limites**. p. 27-58. <https://doi.org/10.3917/ldf.marie.2023.01.0027>
 -  Piesen, A. (2023). **Chapitre 3. Le quotidien des pères et des mères solos : des temporalités et des espaces à réaménager**. p. 81-97. <https://doi.org/10.3917/ldf.marie.2023.01.0081>
- > Nixon, E. et Hadfield, K. (2018). **Construction of single mothers' roles as gatekeepers between children and nonresident fathers**. Journal of Family Issues, 39(14), 3732-3752. <https://doi.org/10.1177/0192513X18796051>
- > Périer, P. et Riban, C. (2023). **L'ethnisation des parents à l'école : assignations identitaires et logiques d'action de mères immigrées de milieux populaires**. Sociologie, 14(3), 297-313. <https://doi.org/10.3917/socio.143.0297>
- > Piesen, A. (2016). **Une paternité à construire au quotidien : le cas de la résidence au père**. Revue des politiques sociales et familiales, 122(1), 77-88. DOI 10.3406/caf.2016.3164
- > Pothet, J. (2024). **Parentalités incertaines. Ethnographie et sociologie des dispositifs de soutien à la parentalité**. Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. "Le sens social", 206p. <https://doi.org/10.3917/agora.0102.0154>
- > Riban, C. et Noûs, C. (2023). **La mobilisation des pères de familles populaires par les enseignant-e-s : des effets sur les mères qui interrogent l'idéal égalitaire**. Revue internationale de l'éducation familiale, 52(2), 153-175. <https://doi.org/10.3917/rief.052.0153>
- > Riban, C. (2024). **Résistantes : des mères immigrées**. Cahiers pédagogiques, 595(6), 27-28. <https://doi.org/10.3917/cape.595.0027>
- > Riban, C. (2024). **La réappropriation sous contrainte des espaces de coéducation par des mères ethniciées des classes populaires**. Recherches féministes, 37(1), 101-115. <https://doi.org/10.7202/1114137ar>



POUR ALLER PLUS LOIN...

Sites et ressources complémentaires

- > France Culture. Podcast.
Comment mieux adapter les villes aux familles monoparentales ?, juillet 2025.
<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/questions-du-soir-d-ete/comment-mieux-adapter-les-villes-aux-familles-monoparentales-4464661>
- > Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Statistiques et études. **Portrait des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville en France métropolitaine**, août 2024.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/8236231>
- > LCP, Réjane Varrod (réal.), avec l'association Mono Parenthèse (Lyon). Film documentaire.
Mamans solos : Les oubliées de la République, novembre 2024.
<https://monoparenthese.fr/film-documentaire-mamans-solos-les-oubliees-de-la-republique-avec-mono-parenthese/>

Rapports, études et textes complémentaires

- > Atelier parisien d'urbanisme (APUR), étude. **Politique de la ville et quartiers populaires à Paris : présentation de la nouvelle géographie 2024-2030**, juillet 2024.
https://www.apur.org/sites/default/files/2025-01/Politique_ville_quartier_populaires_Paris.pdf?token=Sq_J6CsJ
- > Caisse nationale des allocations familiales, Études et recherches, L'e-ssentiel, n°223-2024.
"Familles monoparentales" : une déstigmatisation inachevée, 2024.
https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/Recherche_et_statistiques/Essentiel/223_2024_ESSENTIEL_Familles_monoparentales_CNAF.pdf
- > Conseil national des villes (CNV), avis. **Mères isolées en QPV, monoparentalité et employeurs publics et privés : le défi de la conciliation du temps**, octobre 2019.
https://cosoter-ressources.info/index.php?lvl=notice_display&id=82025
- > Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.
Livret, **Monoparentalité et pauvreté : regards croisés et pratiques inspirantes**, juillet 2025.
<https://solidarites.gouv.fr/publication-du-livret-monoparentalite-et-pauvrete-regards-croises-et-pratiques-inspirantes>
- > Département de l'Essonne, Ville de Ris-Orangis.
Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, **Délibération n°2024/119**, mai 2024.
<https://www.mairie-ris-orangis.fr/wp-content/uploads/2024/05/2024-119-EDUC-Statut-communal-parent-solo-1.pdf>
- > Direction de la recherche, des études et de l'évaluation statistique, Études et résultats, n°1189.
Grandir dans un territoire rural : quelles différences de conditions de vie par rapport aux espaces urbains ? mars 2021.
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/grandir-dans-un-territoire-rural-quelles-differences-de-conditions>
- > Mères Déters, étude comparative.
Mères isolées et monoparentalité : comment nos villes affectent nos vies ?, septembre 2025.
<https://meresdeters.wordpress.com/2025/09/22/meres-isolees-et-monoparentalite-comment-nos-villes-affectent-nos-vies/>
- > Pôle ressources, synthèse. **Monoparentalité et précarité : Comment définir le lien entre ces notions ? Au-delà de la dimension économique, quelles autres réponses ?**, juin 2015.
contact@lepoleressources.fr
- > Sénat, délégation aux droits des femmes, rapport d'information. **Familles monoparentales : pour un changement des représentations sociétales - Comptes rendus**, mars 2024.
<https://www.senat.fr/notice-rapport/2023/r23-485-2-notice.html>
- > Trajectoires-Reflex, 17^{ème} journée du refus de l'échec scolaire, enquête.
Parentalité et éducation des enfants au sein des familles de quartiers populaires, septembre 2024.
<https://afev.org/labafev/jres-17-eme-edition-la-parentalite-lepreuve-des-inegalites>



Direction de la publication :

Directeur·rices des centres de ressources politique de la ville franciliens :
Loubna Benhorma, Suzy Da Costa, Guillaume Dejardin, Lamya Monkachi.

Rédaction :

Les équipes des centres de ressources politique de la ville franciliens :
Sophie Correia, Alexandra Grintchi, Mélanie Héroux, Cyril Melot, Lamya Monkachi.

Les intervenantes de la matinée :

Muriel Brisbare, coordinatrice CTG et référente parentalité à la ville de Ris-Orangis, Claire Morin, de la Collective des mères isolées de Montreuil, Alexandra Piesen, docteure en sociologie, auteure d'une thèse sur la parentalité solo contemporaine, auditionnée en 2024 par les rapporteur·rices de l'étude sur les familles monoparentales du Sénat et enseignante-chercheuse à l'université de Cergy.

Remerciements :

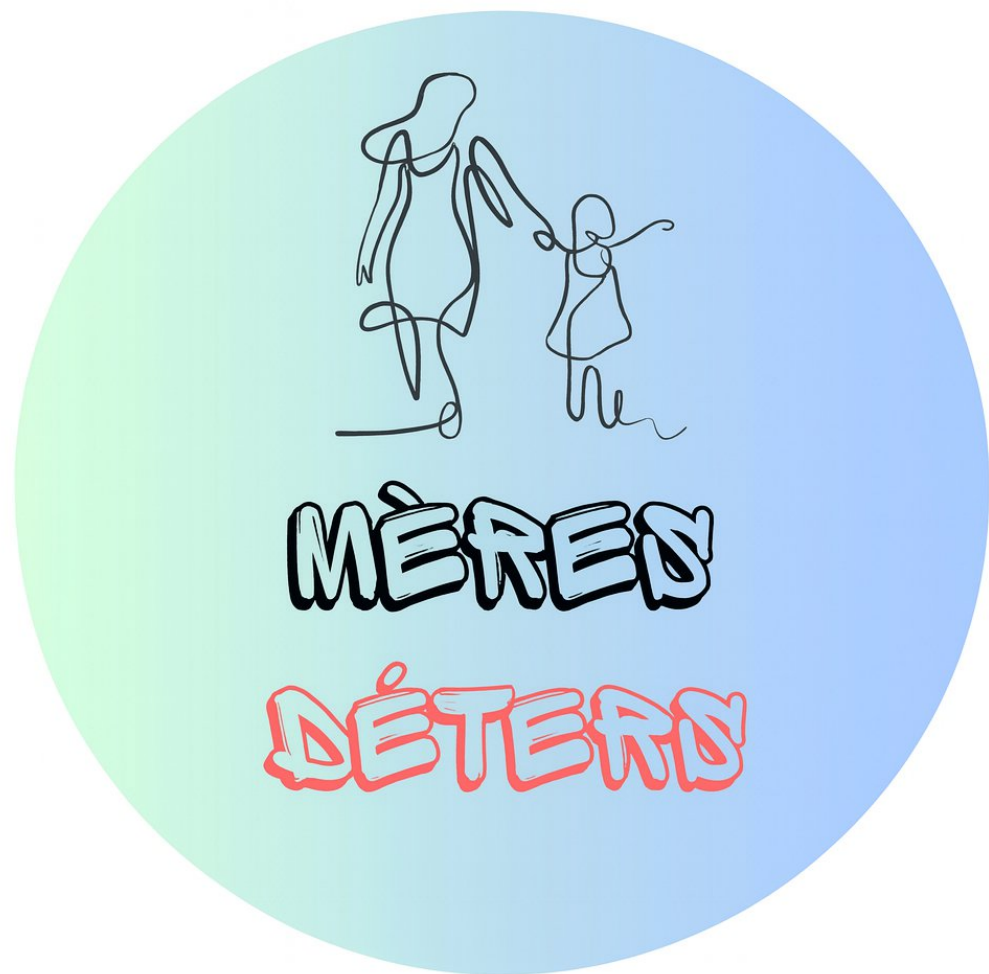
Nous remercions les intervenant·es pour leurs apports précieux sur la thématique - par ordre d'intervention, Alexandra Piesen pour son expertise sociologique, Muriel Brisbare pour son témoignage sur l'initiative portée par la Ville de Ris-Orangis, Claire Morin pour son témoignage de l'engagement porté par la Collective des mères isolées de Montreuil, ainsi que l'ensemble des associations et partenaires institutionnels ayant partagé leurs actions au cours du temps d'ateliers participatifs.

Merci également à tous·tes les participant·es pour leur mobilisation et leur participation, ainsi qu'à l'équipe de l'Armée du Salut pour son accueil au sein du Palais de la Femme.

Monoparentalité : réalités sociologiques et bonnes pratiques

Une journée pour sensibiliser
aux enjeux de la monoparentalité
et essayer des pratiques inspirantes

**JOURNÉE
RÉGIONALE**



**Comment soutenir concrètement les familles monoparentales
à l'échelle locale ?**

Sommaire

Introduction : présentation Mères Déters

Partie 1 : Villes et Mères isolées

1. Enjeux familles monoparentales et mères isolées à l'échelle locale : une invisibilisation massive malgré des réalités prégnantes
2. De la ville au quartier : repartir des besoins du terrain
3. Etude "Villes et monoparentalité" -> focus sur la tarification des services publics

Partie 2 : changer les choses à votre échelle

1. Sur une journée, sur une année - comment concrètement améliorer les choses : faire garder son enfant, trouver du répit, répondre aux enjeux de santé
2. Partir de nos leviers directs : focus sur les enjeux ressources humaines des collectivités

Introduction : Les Mères Déters

- Un collectif né en octobre **2024**
- Suite à une activité militante sur le sujet des mères isolées initié 4 ans avant
- **3 membres fondatrices**
- 2 groupes locaux
- En phase de constitution en format associatif



Yvonne
Région lyonnaise



Wafae
Marseille



Sarah Lebailly
Montreuil

Partie 1 : Villes et mères isolées

Introduction : Les Mères Déters

01 PLAIDOYER POLITIQUE ET ACTIONS MILITANTES

pour l'amélioration de la situation des mères isolées et de leurs enfants pour la justice sociale, pour l'émancipation et la dignité.



02 EXPERTISE ET PARTAGE DE CONNAISSANCES

sur les questions en liens avec les mères isolées, leurs enfants et avec les enjeux de société (exemple : production de rapports, études, analyses, etc.).



03 INFORMATION, SENSIBILISATION ET FORMATION

autour des enjeux liés à la monoparentalité, les liens avec les politiques publiques.



04 ACCOMPAGNEMENT

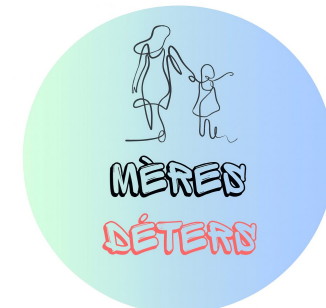
de femmes ou de personnes en lien avec les enjeux portés par l'association qui pourra être développé par des groupes locaux.



05 ENTRAIDE ET LIEN SOCIAL, qui pourront être développés par des groupes locaux.



POUR LA JUSTICE SOCIALE, POUR L'ÉMANCIPATION ET LA DIGNITÉ.



1. Une réalité massive mais encore trop invisibilisée à l'échelle nationale et locale

LA MONOPARENTALITÉ EN FRANCE

1 FAMILLE SUR **4**
EST MONOPARENTALE
EN FRANCE



6,2 MILLIONS
DE PARENTS ET ENFANTS
QUI VIVENT DANS UN FOYER
MONOPARENTAL



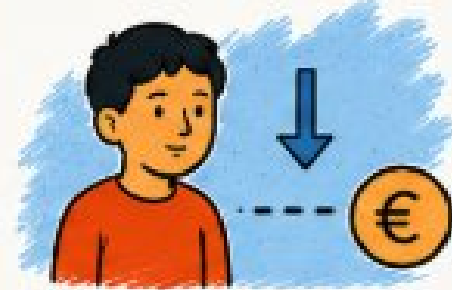
C'EST UN FLUX :
1 FEMME SUR 3
VIVRA UN JOUR UN ÉPISODE
DE MONOPARENTALITÉ
DANS SA VIE



83%
SONT PORTÉES
PAR DES MÈRES ISOLÉES



40%
DES ENFANTS VIVANT
DANS UNE FAMILLE
MONOPARENTALE
SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ



1. Une forte hétérogénéité territoriale

Part des ménages monoparentaux parmi les ménages avec enfants



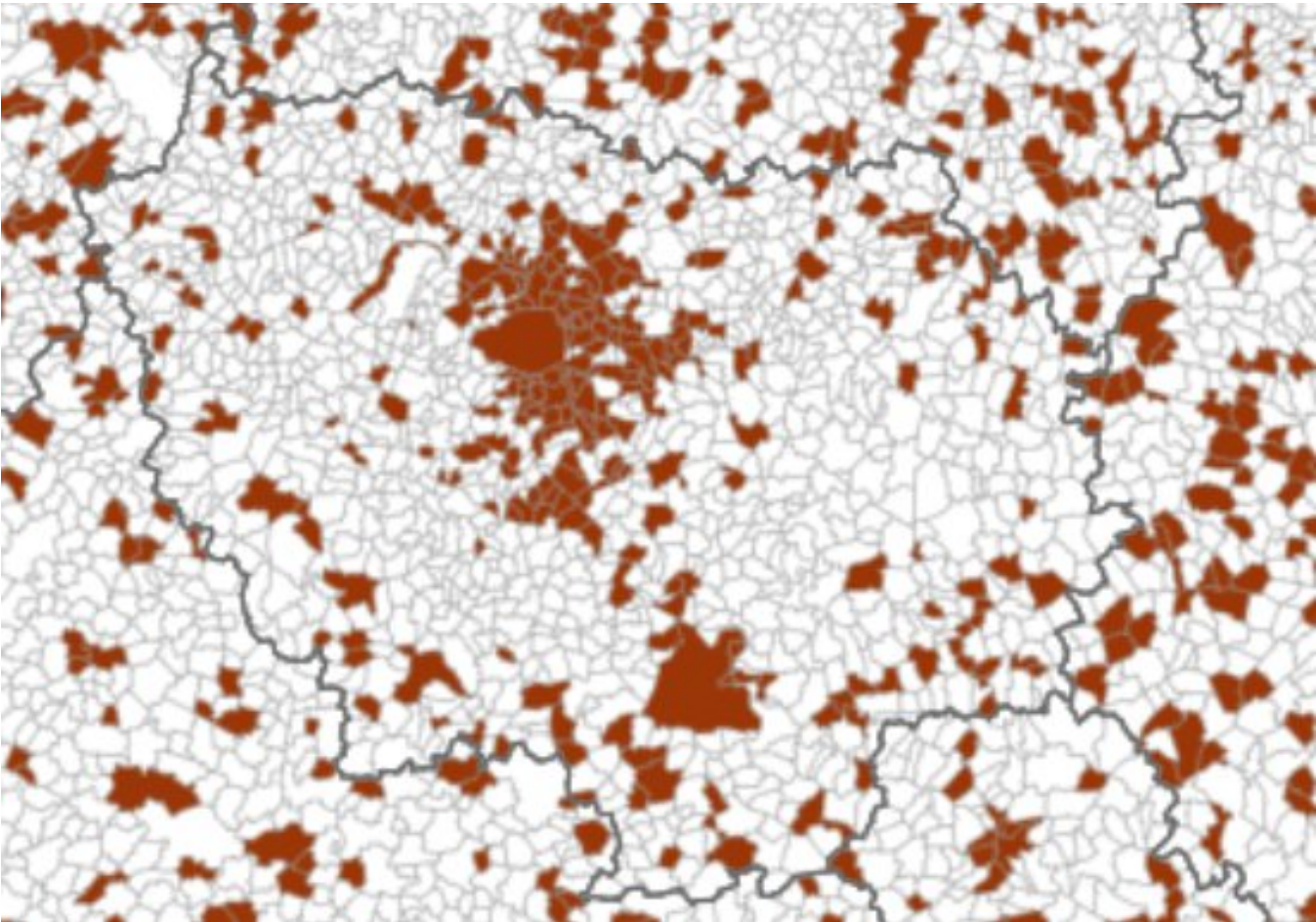
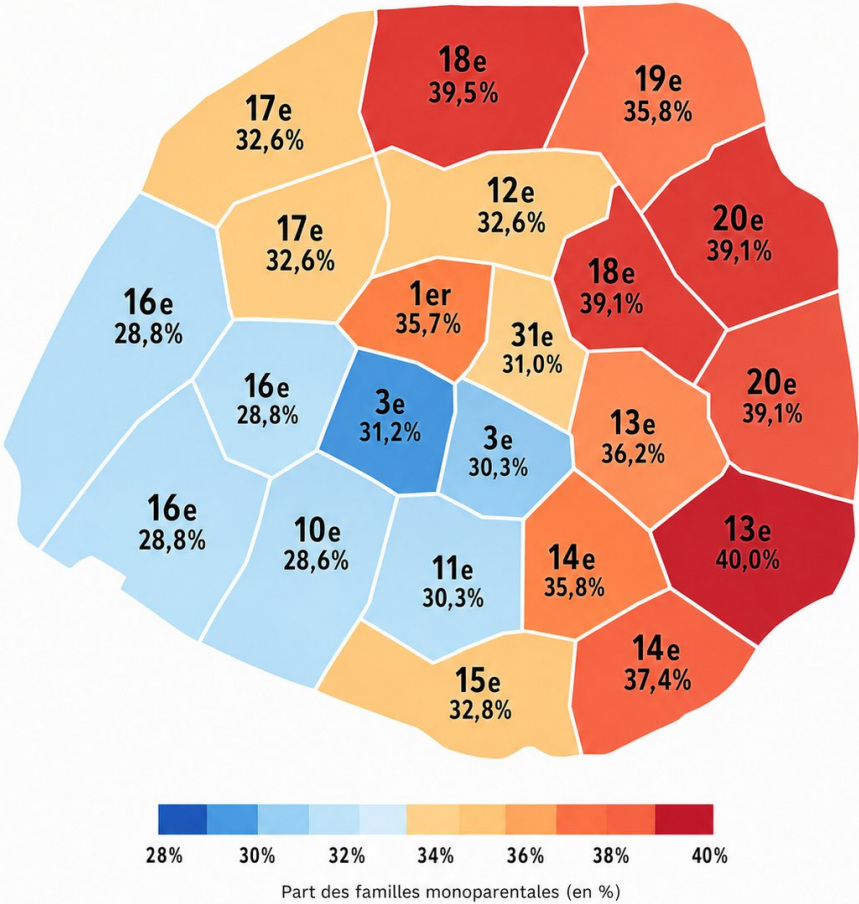
1. Une forte hétérogénéité territoriale



Illustration 1: Carte des communes où la part des familles monoparentales dépassent 29% parmi l'ensemble des familles avec enfants, 2021

Focus Paris et Ile de France

Part des familles monoparentales parmi les familles avec enfants à Paris en 2022
(en %)

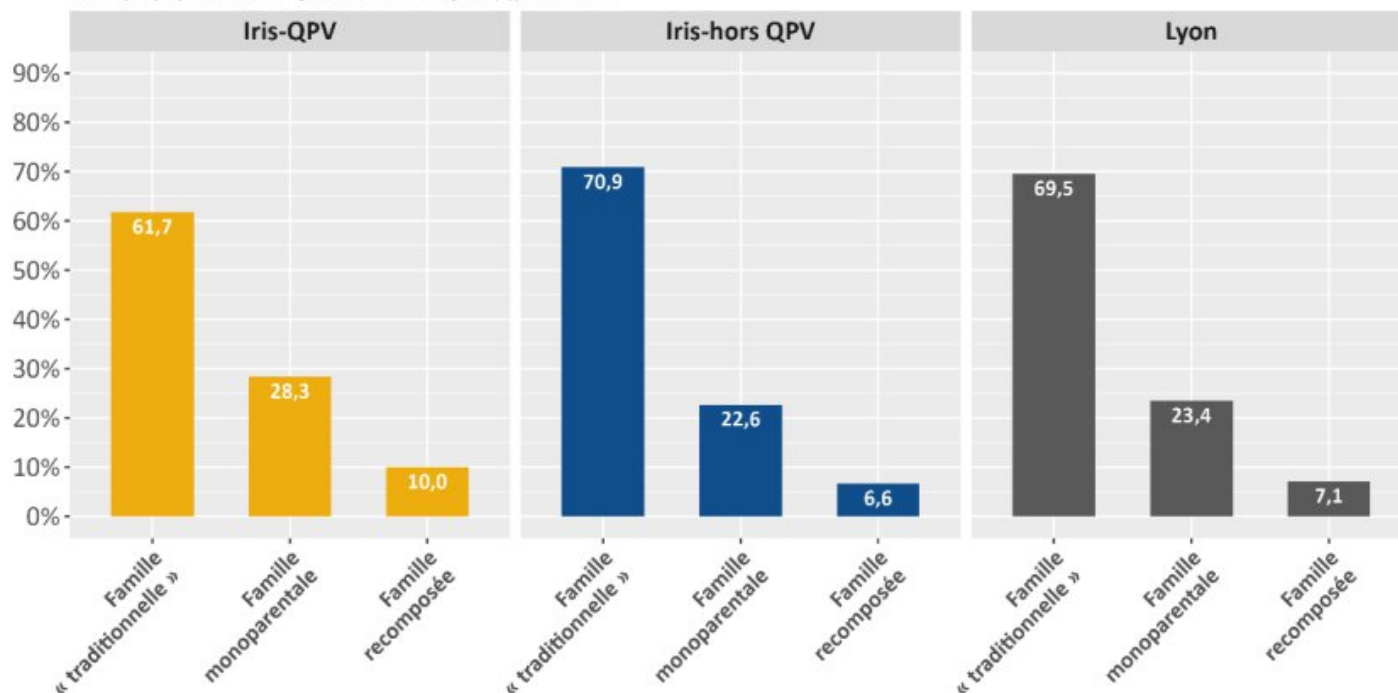


Communes de la région Ile de France avec une part dépassant 30% de ménages monoparentaux parmi les ménages avec enfants.

Focus : Lyon

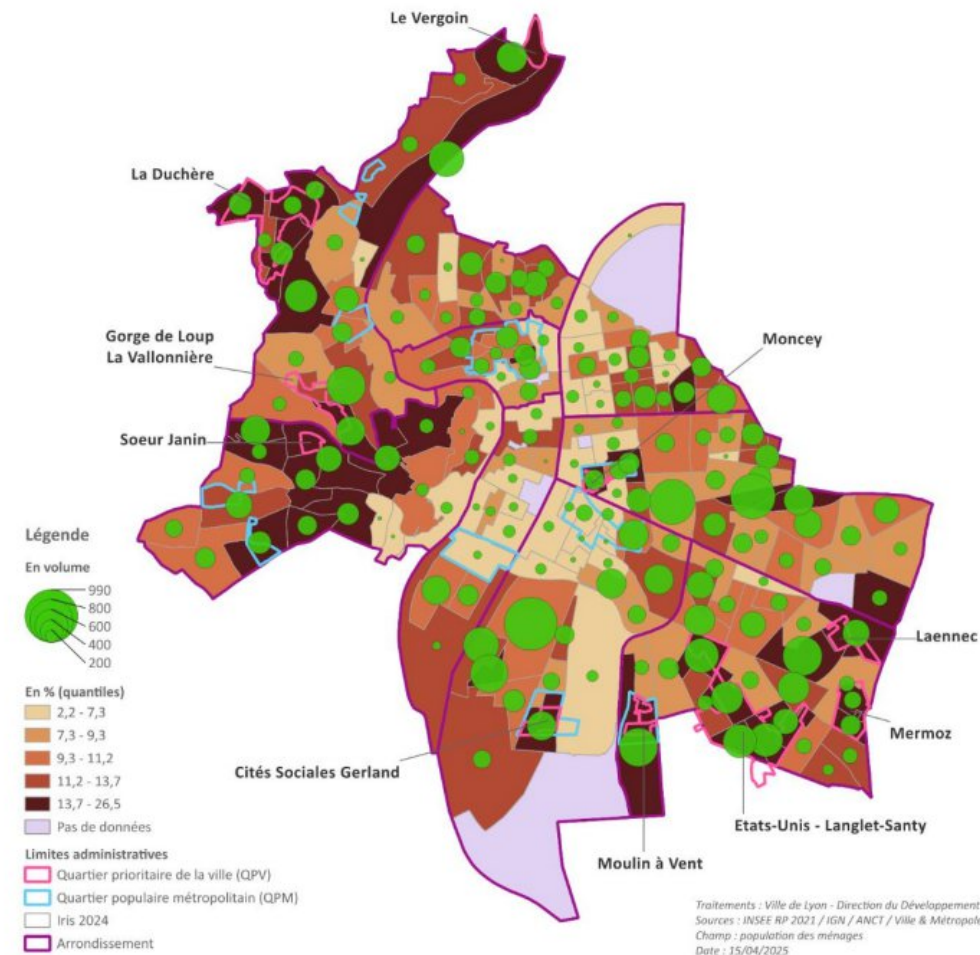
La population par type de famille détaillé à Lyon par lieu de résidence en 2021 (en %)

Champ : population des familles avec enfant(s), QPV 2024



Source : Insee RP 2021 - Traitements : Ville de Lyon-DDT

Source : [Ville de Lyon](#), Mémo Monoparentalités 2025.



Traitements : Ville de Lyon - Direction du Développement territorial
Sources : INSEE RP 2021 / IGN / ANCT / Ville & Métropole de Lyon
Champ : population des ménages
Date : 15/04/2025

MONOPARENTALITÉ : UNE LENTE ÉMERGENCE À L'ÉCHELLE NATIONALE

1 UNE INVISIBILISATION HISTORIQUE



Sujet longtemps absent
des débats nationaux



Approche essentiellement
sectorielle (sociale / pauvreté)



Peu de reconnaissance
politique spécifique



2 2018-2019 : LE TOURNANT DES GILETS JAUNES



- ➔ Forte présence de
mères isolées dans
le mouvement
- ➔ Prise de parole
présidentielle lors du
Grand débat national
(25 avril 2019)

avec l'annonce du renforcement du
recouvrement des pensions alimentaires :

“
« On a découvert (...) ce qu'on
appelle aujourd'hui les familles
monoparentales (...) Très peu de
choses sont faites dans la société
pour elles. »

Emmanuel Macron



MONOPARENTALITÉ : UNE LENTE ÉMERGENCE À L'ÉCHELLE NATIONALE

3 2020 : LA CRISE COVID, RÉVÉLATEUR SOCIAL

DIFFICULTÉS ACCRUES :



Garde d'enfant



Accès aux courses
et services



Charge mentale
non partageable



Augmentation des tensions
et violences avec le coparent



MAIS AUSSI :



Structuration de
réseaux d'entraide



Début d'une réflexion
sur l'invisibilisation
politique



NAISSANCE DE
LA COLLECTIVE DES
MÈRES ISOLÉES
À MONTREUIL



MONOPARENTALITÉ : UNE LENTE ÉMERGENCE À L'ÉCHELLE NATIONALE

QUELQUES PROGRÈS AVEC DES LIMITES



Septembre 2025 : CMG jusqu'à 12 ans en septembre 2025 – mais fin de la majoration pour les familles monoparentales de 0 à 6 ans établie fin 2018.



→ Donc à revenu égal, les familles monoparentales paient autant qu'un couple alors que leurs besoins sont renforcés.



2022 : plusieurs augmentations de l'ASF mais cela reste une aide avec un fort taux de non recours (obligation d'avoir un jugement) et perte en cas de nouveau concubinage.



DE NOMBREUSES PROPOSITIONS N'ONT JAMAIS ABOUTIES :

Proposition de loi de **Xavier Iacovelli** (oct. 2024)

→ Création d'une carte familles monoparentales



Proposition transpartisane de **Philippe Brun**

→ Création d'un statut du parent isolé (texte retardé par la dissolution de juin 2024)



Propositions sectorielles :



Défiscalisation des pensions alimentaires (non adopté)



Versement des allocations familiales dès le 1^{er} enfant (dépôt avril 2025 – jamais adopté)



UNE ÉMERGENCE TARDIVE À L'ÉCHELLE LOCALE

2010-2020 :

UNE QUASI-INVISIBILITÉ MUNICIPALE



UNE EXCEPTION NOTABLE : **PARIS**

DISPOSITIF PÉRENNE DÈS 2002 :



PARIS
LOGEMENT
FAMILLES
MONOPARENTALES
(PLFM)

- AIDE MUNICIPALE AU LOGEMENT
- PORTÉ PAR LE CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE



PARIS RESTE LA SEULE VILLE DU PANEL AVEC UN DISPOSITIF EXPLICITEMENT DÉDIÉ AVANT 2020.



MUNICIPALES 2020 : UN SUJET MARGINAL



SUR 10 GRANDES VILLES ÉTUDIÉES :

- SEULS **4** PROGRAMMES MENTIONNENT LA MONOPARENTALITÉ
- MESURES SOUVENT SECTORIELLES, FLOUES OU PEU STRUCTURÉES

EXEMPLES :

PARIS
ANNE HIDALGO



« CHÈQUE COUP DE MAIN »
(GARDE À DOMICILE)

MARSEILLE
MICHÈLE RUBIROLA /
BENOÎT PAYAN



COORDINATION
DES MODES DE GARDE

NICE
CHRISTIAN ESTROSI



ACCOMPAGNEMENT
RENFORCÉ
(FORMULATION GÉNÉRALE)

NANTES
JOHANNA ROLLAND



ACTION SOCIALE
DE PROXIMITÉ
CIBLANT NOTAMMENT
LES FAMILLES
MONOPARENTALES



DANS LA MAJORITÉ DES VILLES (LYON, TOULOUSE, LILLE, ETC.) :
→ ABSENCE TOTALE DE MENTION SPÉCIFIQUE.

DE MESURES CIBLÉES À DES PLANS GLOBAUX (2023-25)

1 RÉPONSES PONCTUELLES (2021-2023)

MARSEILLE (2023)

- PLAN EXCEPTIONNEL D'AIDE (CHÈQUES)



MÉTROPOLE DE LYON (2021)

- « TINY HOUSES » POUR MÈRES ISOLÉES (39 UNITÉS) + ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



MONTREUIL (2023)

- RÉFORME DE LA TARIFICATION SCOLAIRE
- SUITE À LA MOBILISATION DE LA COLLECTIVE DES MÈRES ISOLÉES (DONT NOUS ÉTIIONS)



2 2024-2025 : PREMIERS PLANS MUNICIPAUX DÉDIÉS



IMPULSION POLITIQUE :
MICHAËL DELAFOSSE
(MARIANNE, 2023)



PLANS ADOPTÉS :

RIS-ORANGIS
(2024)



SAINT-OUEN-
SUR-SEINE
(2024)



MONTPELLIER
(2024-2026)



PARIS
(2024)



DIJON
(2025)



LES LILAS
(2025)



ATTENTION : TEMPORALITÉS ET OBJECTIFS SOUVENT FLOUS
ET ADOPTION MAJORITAIREMENT EN FIN DE MANDAT



Etude “Villes et monoparentalité”

ETUDE COMPARATIVE

PUBLIÉE EN OCTOBRE 2025

UN ÉCLAIRAGE INÉDIT SUR LES ENJEUX
DE LA MONOPARENTALITÉ À L'ÉCHELLE COMMUNALE :

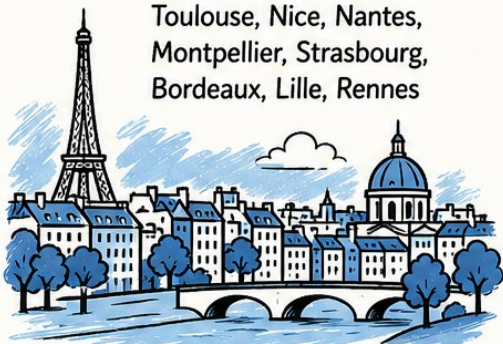


COMPARATIF ENTRE 14 VILLES :

10

les 10 premières villes
de France :

Paris, Marseille, Lyon,
Toulouse, Nice, Nantes,
Montpellier, Strasbourg,
Bordeaux, Lille, Rennes



2 villes de DROM :

Saint-Denis
de la Réunion,
Fort-de-France



2 villes de taille moyenne
ayant adopté une stratégie
à destination des familles
monoparentales :

Saint-Ouen,
Ris-Orangis



OBJECTIF → RÉPONDRE À LA QUESTION SUIVANTE :

COMMENT LES VILLES SE SITUENT PAR RAPPORT À D'AUTRES VILLES
SUR LA PRISE EN COMPTE DE LA MONOPARENTALITÉ,
L'AMPLITUDE ET L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS
EN LIEN AVEC LES FAMILLES ?



Thématiques investiguées et profils sociaux

UNE COMPARATIF RÉALISÉ SUR :



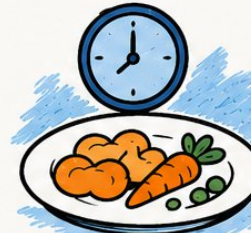
LA PLACE DE LA
MONOPARENTALITÉ
DANS LES PROGRAMMES
MUNICIPAUX (2020)



LA VISIBILITÉ
DANS LES MÉDIAS
LOCAUX



L'ACCÈS
AUX CRÈCHES



LA CANTINE &
PÉRISCOLAIRE
(MATIN, SOIR, MERCREDIS,
VACANCES)



LES TRANSPORTS &
OFFRES ENFANTS

4 PROFILS FAMILIAUX ANALYSÉS :

PROFIL 1 :

FAMILLE MONOPARENTALE
AVEC 1 ENFANT



REVENU MOYEN
30 280



COEFFICIENT FAMILIAL
1009

PROFIL 2 :

FAMILLE MONOPARENTALE
AVEC 2 ENFANTS



REVENU MOYEN SELON
33 980



COEFFICIENT FAMILIAL
944

PROFIL 3 :

FAMILLE MONOPARENTALE
AVEC UN ENFANT SOUS LE SEUIL
DE PAUVRETÉ FIXÉ À 50 % DU
NIVEAU DE VIE MÉDIAN = 15 818



REVENU MOYEN
15 818



COEFFICIENT FAMILIAL
527

PROFIL 4 :

COUPLE AVEC 1 ENFANT



REVENU MOYEN
56 790



COEFFICIENT FAMILIAL
1893

Restauration scolaire et monoparentalité



➔ **93 %** DES ENFANTS DES FAMILLES MONOPARENTALES ACTIVES

92 %
POUR LES COUPLES BIACTIFS



75 %
QUAND UN PARENT EST DISPONIBLE



64 %
POUR LES FAMILLES INACTIVES



UN ENJEU MAJEUR
C'EST LE **SERVICE PUBLIC** :



➔ LE PLUS UTILISÉ SUR L'ANNÉE



➔ CELUI QUI PÈSE LE PLUS SUR LE BUDGET DES FAMILLES



➔ ET ENCORE DAVANTAGE POUR LES FAMILLES **MONOPARENTALES** (NOTAMMENT QUAND LE CO-PARENT NE PAYE PAS LA MOITIÉ)



GARANTIR L'ACCÈS À LA CANTINE, C'EST GARANTIR :



➔ L'ACCÈS À L'EMPLOI

➔ L'ÉGALITÉ DES CHANCES



➔ LA SANTÉ DES ENFANTS



Un service public largement financé par les communes...mais dont les coûts augmentent

COÛT RÉEL D'UN REPAS EN 2024

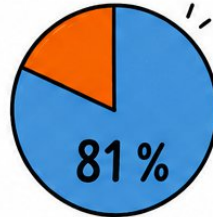
(HORS PARTICIPATION DES FAMILLES) :

➔ **8,49 €**
(CONTRE 7,63 € EN 2020 - AMF)

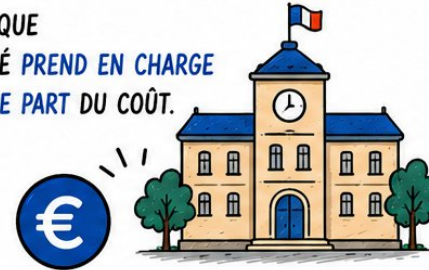


➔ POURTANT, LES FAMILLES PAIENT
EN GÉNÉRAL BEAUCOUP MOINS :

ENTRE 1 € ET 5 €
DANS 81 % DES COMMUNES



➔ CELA SIGNIFIE QUE
LA COLLECTIVITÉ **PREND EN CHARGE**
LA PLUS GRANDE PART DU COÛT.



MAIS LA HAUSSE DES COÛTS
EST BIEN RÉELLE :



63 %
DES COMMUNES ONT
AUGMENTÉ LEURS TARIFS
DEPUIS 2022



Des écarts majeurs de prix entre les communes

LE COÛT DE LA CANTINE SELON LES PROFILS ET LES VILLES

	VILLE LA MOINS CHÈRE (LILLE)	VILLE LA PLUS CHÈRE (LYON / STRASBOURG)	ÉCART (% DU REVENU)
1  PROFIL 1 1 enfant, parent isolé, revenu 30 280 €	 374 € (1,2 % du revenu)	 684 € (2,3 % du revenu)	de 1,2 % à 2,3 %
2  PROFIL 2 2 enfants, parent isolé, revenu 33 980 €	 747 € (2,2 % du revenu)	 1 325 € (3,9 % du revenu)	de 2,2 % à 3,9 %
3  PROFIL 3 1 enfant, parent isolé sous le seuil de pauvreté, revenu 15 818 €	 173 € (1,1 % du revenu)	 475 € (3 % du revenu)	de 1,1 % à 3 %
4  PROFIL 4 couple, 1 enfant, revenu 56 790 €	 450 € (0,8 % du revenu)	 984 € (1,7 % du revenu)	de 0,8 % à 1,7 %



LE POIDS FINANCIER
DE LA CANTINE
EST BEAUCOUP PLUS
LOURD POUR :

- LES FAMILLES
MONOPARENTALES
AVEC 2 ENFANTS
- CELLES JUSTE
SOUS LE SEUIL
DE PAUVRETÉ



Entre les villes les moins chères et les plus chères, l'écart peut aller du simple au double, voire au triple.
Un enjeu d'équité territoriale et sociale majeur.



Restauration scolaire : l'accessibilité varie fortement selon les profils

LES RÉSULTATS CLÉS PAR PROFILS ET PAR VILLES

NOS FOURCHETTES DE COÛTS ANNUELS DE CANTINE PAR FAMILLE ET PAR VILLE (EN € ET EN % DU REVENU)



PROFILS LES PLUS FAVORISÉS PARTOUT

→ Saint-Denis de La Réunion (gratuité) et Lille restent systématiquement les plus accessibles, quel que soit le profil (classement 1 et 2 sur les 4 profils).



PROFIL 1	PROFIL 2	PROFIL 3	PROFIL 4
1 Saint-Denis 2 Lille	1 Saint-Denis 2 Lille	1 Saint-Denis 2 Lille	1 Saint-Denis 2 Lille



VILLES AVEC UNE FORTE DÉGRADATION POUR LES MÉNAGES MODESTES



Saint-Ouen 3^e (profil 1) → 9^e (profil 4)



Nice 6^e (profil 3) → 13^e (profil 3)



Bordeaux 6^e (profil 3) → 12^e (profil 3)



Les profils les plus fragiles sont pénalisés.



LOGIQUE REDISTRIBUTIVE PLUS MARQUÉE

→ Montpellier : 3^e-4^e pour les profils modestes, mais 13^e pour le profil 4



PROFIL 1	PROFIL 2	PROFIL 3	PROFIL 4
3 ^e -4 ^e Montpellier	3 ^e -4 ^e Montpellier	3 ^e -4 ^e Montpellier	13 ^e Montpellier



VILLES STRUCTURELLEMENT COÛTEUSES

→ Lyon : toujours dans les derniers rangs (14^e pour tous les profils)



→ Strasbourg et Nantes : niveaux élevés et peu différenciés.



En résumé : les écarts de prix sont importants d'une ville à l'autre et selon les profils familiaux. Les familles monoparentales avec plusieurs enfants ou à faibles revenus sont les plus impactées.



COÛT ANNUEL DE L'ACCUEIL DU MATIN, DE LA CANTINE, DU PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI ET DU SOIR



VILLE	PROFIL 1 Famille monoparentale avec 1 enfant Revenu moyen INSEE : 30 280 € Coefficient : 1009			PROFIL 2 Famille monoparentale avec 2 enfants Revenu moyen INSEE : 33 980 € Coefficient : 944			PROFIL 3 Famille monoparentale avec 1 enfant sous le seuil de pauvreté (50 % du niveau de vie médian) Revenu : 15 818 € - Coefficient : 527			PROFIL 4 Couple avec 1 enfant Revenu moyen INSEE : 56 790 € Coefficient : 1893			
	COÛT ANNUEL (en €)	PART DU COÛT SUR LE REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE	CLASSEMENT	COÛT ANNUEL (en €)	PART DU COÛT SUR LE REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE	CLASSEMENT	COÛT ANNUEL (en €)	PART DU COÛT SUR LE REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE	CLASSEMENT	COÛT ANNUEL (en €)	PART DU COÛT SUR LE REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE	CLASSEMENT	
	Toulouse	808	2,67 %	1	1 585	4,66 %	1	470	2,97 %	3	1 188	2,09 %	1
	Saint Ouen	919	3,04 %	2	1 838	5,41 %	2	687	4,34 %	6	1 313	2,31 %	2
	Montpellier	1 156	3,82 %	3	2 130	6,27 %	3	574	3,63 %	5	2 161	3,81 %	10
	Lille	1 195	3,95 %	4	2 390	7,03 %	5	447	2,83 %	2	1 474	2,60 %	3
	Paris	1 205	3,98 %	5	2 572	7,57 %	9	569	3,60 %	4	1 499	2,64 %	4
	Marseille	1 312	4,33 %	6	2 567	7,55 %	8	772	4,88 %	7	1 635	2,88 %	5
	Ris-Orangis	1 392	4,60 %	7	2 361	6,95 %	4	842	5,32 %	8	2 070	3,65 %	8
	Saint-Denis de la Réunion	1 427	4,71 %	8	2 489	7,32 %	6	989	6,25 %	9	1 863	3,28 %	6
Nantes	1 494	4,93 %	9	2 796	8,23 %	10	437	2,76 %	1	2 133	3,76 %	9	
Bordeaux	1 522	5,03 %	10	2 560	7,53 %	7	1 017	6,43 %	10	2 049	3,61 %	7	
Lyon	971	HORS CLASSEMENT (pas de mode de garde proposé l'après-midi)		1 603	HORS CLASSEMENT (pas de mode de garde proposé l'après-midi)		629	HORS CLASSEMENT (pas de mode de garde proposé l'après-midi)		1 466	HORS CLASSEMENT (pas de mode de garde proposé l'après-midi)		
Strasbourg	Impossible à calculer			Impossible à calculer			Impossible à calculer			Impossible à calculer			
Nice	non calculable			non calculable			non calculable			non calculable			
Fort de France	pas calculable			pas calculable			pas calculable			pas calculable			
DIFFÉRENTIEL EN % entre le plus petit tarif et le plus grand		53,09 %		61,91 %		46,21 %		57,98 %					
PART DU TARIF ANNUEL LE PLUS ÉLEVÉ par rapport au revenu fiscal de référence		5,03 % (Bordeaux)		7,53 % (Bordeaux)		6,43 % (Bordeaux)		3,81 % (Montpellier)					
PART DU TARIF ANNUEL LE MOINS ÉLEVÉ par rapport au revenu fiscal de référence		2,67 % (Toulouse)		4,66 % (Toulouse)		2,97 % (Toulouse)		2,09 % (Toulouse)					

TARIFICATION DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX ET PRISE EN COMPTE DE LA MONOPARENTALITÉ

Exemples de services publics municipaux : périscolaire, cantine, sport, culture, transport

OPTION 1 : TARIF UNIQUE



GRATUITÉ

- ✓ Accès universel
- ✓ Simplicité
- ✗ Coût pour la collectivité



Ex : Accueil périscolaire du matin – Lyon, Saint-Ouen



TARIF PAYANT UNIQUE

- ✓ Même tarif pour tous
- ✓ Simplicité, lisibilité



Si le tarif est élevé, cela peut exclure ou restreindre l'accès au service public. Pas de prise en compte de la monoparentalité.

Ex : Périscolaire – Nice, Fort de France



Source : étude « Villes, monoparentalités et mères isolées en France » : comparatif entre les 10 premières villes de France, 2 villes des DROM et 2 villes moyennes ayant adopté une stratégie à destination des familles monoparentales.

OPTION 2 : TARIFICATION DIFFÉRENCIÉE

(Revenu, famille, handicap, résidence...)

2.1 TARIFICATION SOCIALE (RFR - N-1)



- ✓ Année N-1 prise en compte
- ✓ Prestations sociales exclues de l'assiette du calcul
- ✗ Structure familiale ignorée
- ✗ Pension alimentaire incluse dans l'assiette du calcul



Invisibilisation de la monoparentalité

2.2 TARIFICATION SOCIALE ET FAMILIALE



a) Coefficient Familial CAF (N-2) – 8 villes sur 14 du panel

- ✓ Parts CAF identiques à un couple
- ✓ Année n-2 prise en compte
- ✗ Prestations sociales et PA incluses dans l'assiette du calcul



→ À revenu égal avec un couple, la famille monoparentale paye autant.



b) RFR + Parts Fiscales (N-1) – 4 villes sur 14 du panel

- ✓ Année N-1 prise en compte
- ✓ Prestations sociales exclues
- ✗ Parts fiscales inférieures au coef CAF
- ✗ Pension alimentaire dans l'assiette du calcul



0,5 part en moins

→ À revenu égal, la famille monoparentale paye plus.



c) Modèle Mixte – 2 villes sur 14 du panel

- ✓ Base CAF
- ✓ Prestations déduites
- ✓ Pension alimentaire déduite

Ex : Ris-Orangis

Partie 2 : changer les choses à votre échelle



PACTE POUR LES MÈRES ISOLÉES ET LES FAMILLES MONOPARENTALES

À L'ÉCHELLE COMMUNALE



10 ENGAGEMENTS À INTÉGRER À VOS PROGRAMMES POUR PLUS DE JUSTICE SOCIALE, D'ÉMANCIPATION ET DE DIGNITÉ

1.



Adopter un plan municipal dédié aux familles monoparentales et aux mères isolées : vision transversale, diagnostic, objectifs chiffrés et gouvernance partagée

2.



Réduire les factures et renforcer l'équité des services municipaux pour les mères isolées et les familles monoparentales

3.



Renforcer et élargir les services publics municipaux pour les mères isolées et les familles monoparentales

4.



Soutenir par des mesures concrètes l'accès à un logement digne pour les mères isolées et les familles monoparentales

5.



Favoriser l'accès à un emploi stable et compatible avec la vie familiale

6.



Favoriser le répit, l'entraide et la solidarité pour les mères isolées et les familles monoparentales

7.



Accompagner les séparations et protéger les familles monoparentales face aux violences

8.



Favoriser l'accès aux soins et à un suivi médical pour les mères isolées et les familles monoparentales

9.



Faciliter la participation des mères isolées et des familles monoparentales dans la démocratie locale et faciliter l'accès aux droits

10.



Favoriser l'accès aux loisirs, aux sports et à la culture

LE PACTE POUR LES MÈRES ISOLÉES ET LES FAMILLES MONOPARENTALES

À L'ÉCHELLE COMMUNALE

1



OBLIGATION DE REPRENDRE
L'ENGAGEMENT 1 ET 2



1a

ADOPTION D'UN PLAN D'ACTION
AVEC UN DIAGNOSTIC



1b

RÉVISION DES TARIFS POUR MIEUX
PRENDRE EN COMPTE LA
MONOPARENTALITÉ

2



OBLIGATION DE REPRENDRE
5 ENGAGEMENTS EN TOUT

3



POSSIBILITÉ DE DÉTAILLER LES MODALITÉS
DE MISE EN ŒUVRE OU
D'ALLER PLUS LOIN QUE LE PACTE

4



SUIVI DANS LE TEMPS
PAR LES MÈRES DÉTÈRS
DES AVANCÉES

5



BILAN AVANT LES PROCHAINES
ÉLECTIONS MUNICIPALES
ET RÉPLICATION DE L'ÉTUDE



À L'ÉCHELLE DES QUARTIERS, FAIRE DE LA MONOPARENTALITÉ UNE PRIORITÉ LOCALE

Repenser le quotidien, sur une journée, une année, une vie.

Travailler avec
les maires, les élus,
les habitants et les structures
pour des réponses concrètes
au plus près des besoins.



LE FIL D'UNE JOURNÉE

7h – 8h



Je me lève.

L'école / le périscolaire
propose-t-il un accueil
le matin adapté
(avant 8h) ?

8h – 9h



Je dépose mon enfant
à l'école ou à la crèche.

Y a-t-il une crèche
à proximité, une crèche
AVIP pour les plus
jeunes ?

12h – 13h30



La cantine.

Les tarifs tiennent-ils
compte de la
monoparentalité ?

16h – 18h30



Je récupère mon enfant.

Le périscolaire du soir
est-il adapté
(horaires, tarifs,
activités) ?

Mercredi



Le mercredi.

Y a-t-il une offre
de loisirs accessible
près de chez moi ?

Vacances scolaires



Pendant les vacances.

Les tarifs et le nombre
de places pour l'accueil
de loisirs sont-ils
suffisants et adaptés ?

En cas de besoin



En cas de rendez-vous
médical ou d'urgence.

Y a-t-il des solutions
de relais ou de garde
ponctuelle ?

AGIR EN PRIORITÉ DANS LES QUARTIERS OÙ LES BESOINS SONT LES PLUS FORTS



Soutenir les associations et structures locales
qui accompagnent les familles monoparentales
(violences, séparation, insertion, loisirs...).



Encourager, via les conventions avec la ville,
les structures à intégrer la monoparentalité
dans leurs tarifs, leurs offres et leurs pratiques.



Intégrer systématiquement la monoparentalité
dans les concertations locales et les politiques
publiques de quartier.



Créer et soutenir des lieux relais et des
personnes relais pour faire garder son enfant,
s'informer, être orienté.



Prioriser les quartiers prioritaires
de la ville où les familles monoparentales,
de en particulier les mères, sont
les plus nombreuses et les plus fragilisées.

LE FIL D'UNE ANNÉE... ET D'UNE VIE



**Un parcours séparation
clair et accompagné**

Existe-t-il un parcours
séparation simple,
coordonné entre les
services municipaux
(logement, droits,
accompagnement
juridique...) ?



En cas de violences

Les associations
spécialisées sont-elles
financées et présentes
sur la commune ?
Des solutions
d'hébergement et
d'accompagnement
existent-elles ?



**En cas de maladie
ou de handicap**

Le CCAS propose-t-il
des aides adaptées
(portage de repas,
ménage, bons de
babysitting...) pour
les mères malades
ou les enfants en
situation de handicap ?



**Accès à l'emploi
et à la formation**

Des solutions de garde
et des accompagnements
existent-ils pour
favoriser l'emploi ou
la formation (crèche
AVIP, horaires adaptés,
soutien financier...) ?



Suivi et évaluation

La situation des familles
monoparentales est-elle
suivie dans le rapport
social de la ville avec
des indicateurs dédiés ?
Les actions sont-elles
évaluées chaque année ?

**PRENDRE EN COMPTE LA MONOPARENTALITÉ,
C'EST AGIR SUR LE QUOTIDIEN, TOUT AU LONG DE LA VIE,
AVEC DES RÉPONSES CONCRÈTES, ACCESSIBLES ET ADAPTÉES
À CHAQUE QUARTIER ET À CHAQUE FAMILLE.**



Maires, élus, habitants, associations,
structures : un engagement collectif
pour des quartiers plus justes et
plus solidaires.



NOTRE OBJECTIF

Permettre à chaque parent isolé
de vivre dignement sa parentalité,
de travailler, de se soigner, de souffler,
de se former, de se projeter.

ICI, DANS NOS QUARTIERS.





FOCUS SUR L'ENGAGEMENT 7.

ACCOMPAGNER LES SÉPARATIONS ET PROTÉGER LES FAMILLES MONOPARENTALES FACE AUX VIOLENCES

POURQUOI ?



Les séparations fragilisent fortement les familles : trois quarts des familles monoparentales se forment à la suite d'une rupture, souvent dans l'urgence et avec des conséquences directes sur le logement, les droits et la stabilité des enfants. À cette vulnérabilité s'ajoute le poids des violences conjugales : 80 % des femmes victimes ont des enfants, et dans plus de 72 % des cas, les mères qui obtiennent une ordonnance de protection doivent continuer à exercer l'autorité parentale avec le conjoint violent, plaçant les enfants dans une situation d'insécurité.

Or, les communes ont une responsabilité particulière dans ce domaine. Par leurs compétences obligatoires (maire officier de police judiciaire, pouvoirs de police municipale en matière de sûreté, sécurité, salubrité publique), mais aussi par leurs compétences facultatives (création d'une police municipale, actions de prévention et d'accompagnement), elles sont directement en première ligne.

COMMENT ?



- **Créer un parcours séparation** : avoir une procédure simple et transparente sur le parcours à suivre en cas de séparation par rapport à l'ensemble des services municipaux, les tarifications etc.
- Proposer une **offre d'accompagnement en cas de séparation** en lien avec le CCAS pour les familles monoparentales les plus en difficulté. Exemple : aide pour trouver un logement ou une solution de relogement temporaire, accompagnement juridique, stockage de meubles / aide au déménagement (exemple : Saint-Ouen).
- **Prendre en charge financièrement la garde d'enfant** en cas de démarche à la police municipale.
- Avoir des **lieux** permettant d'accueillir les enfants en situation de violence et offrir un accompagnement psychologique gratuit.
- **Former les policiers municipaux** aux enjeux de violence conjugale dans un contexte associant des enfants.



FOCUS SUR L'ENGAGEMENT 8.

FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS ET À UN SUIVI MÉDICAL POUR LES MÈRES ISOLÉES ET LES FAMILLES MONOPARENTALES

POURQUOI ?



Les familles monoparentales rencontrent de nombreux obstacles pour se soigner : manque de temps sans leurs enfants, difficultés financières, ou encore pénurie de médecins dans certains territoires. Ces contraintes deviennent encore plus lourdes en cas de handicap du parent ou de l'enfant, ou lors d'un accident ou d'une maladie, où l'absence de solution de garde peut aller jusqu'au risque de placement. Selon une enquête de l'UNAF, 9 parents solos sur 10 estiment qu'élever seul un enfant a un impact négatif sur leur santé, ce qui montre l'ampleur de l'enjeu.

Face à cette réalité, il est indispensable d'intégrer la monoparentalité dans les politiques locales de santé. Les familles monoparentales doivent pouvoir être prioritaires pour une prise en charge en cas d'urgence et bénéficier de dispositifs spécifiques comme des campagnes de bilans de santé adaptées, incluant des solutions de garde d'enfants.

COMMENT ?



- Prendre en compte la monoparentalité et les enjeux liés à la famille dans le **contrat local de santé** municipal s'il existe.
- Faciliter la prise en charge des familles monoparentales, enfants et parents -> créneaux réservés et développement d'une **offre dédiée** dans les centres de santé municipaux quand ils existent.
- Avoir une **offre renforcée** à destination des familles monoparentales en situation de handicap ou de maladie longue durée (parent et/ou enfant).





ENGAGEMENT 5.

FAVORISER L'ACCÈS À UN EMPLOI STABLE ET COMPATIBLE AVEC LA VIE FAMILIALE

POURQUOI ?

Les mères isolées font face à une fragilité particulière sur le marché du travail :

2,5x TAUX DE CHÔMAGE
2,5 fois supérieur à celui des mères en couple
15 % contre 6 % en 2019

TAUX D'ACTIVITÉ
inférieur aujourd'hui
77 % contre 80 %
(en 2019)

23 %
des mères isolées
sont à temps partiel,
souvent subi

10 %
des enfants de familles
monoparentales sont
en sous-emploi



Ces chiffres traduisent une **précarité accrue** et la **difficulté à concilier emploi et parentalité sans relais**, en particulier pour les femmes, qui sont par ailleurs surdimensionnées dans les effectifs des collectivités territoriales.



Les communes et intercommunalités disposent de leviers pour agir, même dans le cadre de compétences facultatives. Elles peuvent contribuer au **service public de l'emploi**, participer aux maisons de l'emploi, aux missions locales pour les jeunes ou encore au conseil régional de l'emploi. Elles peuvent également mettre en œuvre des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et conclure des conventions avec l'État dans le cadre de l'insertion par l'activité économique.

Tous ces leviers pourraient mieux intégrer les familles monoparentales.

EN TANT QU'EMPLOYEURS, LES COMMUNES ET EPCI PEUVENT AGIR TRÈS DIRECTEMENT.

COMMENT ?

SUR LE TERRITOIRE :

1. DÉVELOPPER LE DISPOSITIF DE CRÈCHES AVIP

(à vocation d'insertion professionnelle)

et offrir des solutions de garde adaptées pendant la recherche d'emploi ou de formation.

Permettre aux mères isolées de reprendre un parcours vers l'emploi ou la formation.



2. SOUTENIR LES STRUCTURES LOCALES PERMETTANT AUX FAMILLES MONOPARENTALES DE BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT À LA REPRISE DE L'EMPLOI.

Un accompagnement personnalisé pour lever les freins et construire un projet professionnel durable.



UN EMPLOI STABLE, C'EST L'AUTONOMIE, LA DIGNITÉ ET UN AVENIR PLUS SEREIN POUR CHAQUE FAMILLE.





EN TANT QU'EMPLOYEUR :

DES MESURES CONCRÈTES POUR SOUTENIR LES AGENTS EN SITUATION DE MONOPARENTALITÉ



- 1** Soutenir financièrement les familles monoparentales pour la prise en charge de la garde d'enfants et les frais de scolarité : ticket CESU, prise en charge partielle de centre aérés / vacances / périscolaire / soutien scolaire en prenant en compte non pas uniquement le salaire de l'agent mais bien sa situation familiale.



- 5** Avoir des critères permettant de faciliter l'accès au télétravail ou autre dispositif de flexibilité liés aux horaires aux agents monoparentaux.



- 2** Prendre en charge en partie ou en totalité les heures de babysitting liées aux missions professionnelles en dehors des horaires classiques de travail au titre des frais professionnels. Exemple : réunions en soirée, mission.



- 6** Accepter les demandes de temps partiels après les 3 ans de l'enfant pour les familles monoparentales.



- 3** Proposer une offre de mutuelle / prévoyance avec des tarifs prenant en compte la monoparentalité (et ce dès le premier enfant).



- 7** Soutenir les agents dans leur souhait de formation / avancement.



- 4** Adopter une charte du temps pour ne pas défavoriser les familles monoparentales qui ne peuvent souvent pas faire des réunions après 17h30.



- 8** Intégrer la question des agents en situation de familles monoparentales dans le rapport social de la ville. Avoir un set d'indicateurs pour suivre leur situation.



DES ENGAGEMENTS CONCRETS QUI FAVORISENT L'ÉGALITÉ,
LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET L'EFFICACITÉ DE NOS SERVICES PUBLICS.



5. Nous contacter / nous retrouver



BLOG :

<https://meresdeters.wordpress.com/>



INSTAGRAM :

<https://www.instagram.com/lesmeresdeters/>



FACEBOOK :

<https://www.facebook.com/p/M%C3%A8res-D%C3%A9ters-61567354691425/>



LINKEDIN :

<https://www.linkedin.com/company/m%C3%A8resd%C3%A9ters>



MAIL :

meresdeters@gmail.com



MÈRES
DÉTERS